

6.1.9. MR9 : Zones de préservation : Création de refuges pour la faune

Plan de gestion du Parc de Parilly	Zones de préservation : Création de refuges pour la faune	MR9
HABITATS OU ESPECES VISES	Amphibiens, Reptiles, Hérisson d’Europe, Avifaune, Chauves-souris	
TYPE DE MESURE	REDUCTION	
INTERVENANTS ASSOCIES A LA MESURE	EQUIPES DU PARC	
OBJECTIF DE LA MESURE		
Créer des zones de refuges pour la faune ainsi que des espaces dédiés au libre développement de la végétation de sous-bois.		
DESCRIPTION DE LA MESURE		
Les surfaces d’espaces classées en zone de préservation à l’échelle du parc ont été revues à la hausse lors de l’élaboration du schéma directeur et du plan de gestion du parc de Parilly. Au total, ce sont 8,5 hectares qui seront classés en tant que zone de préservation (sur les 103 hectares arborés du parc).		
Ces secteurs ont été répartis sur l’ensemble du parc afin de créer un maillage de zones refuges. Ils ont été définis en fonction de leur capacité d’accueil du public, de la possibilité de les créer dans des tènements de taille suffisante, et en fonction des contraintes techniques identifiées par les équipes du parc.		
MODALITES DE REALISATION DE L’ACTION		
Gestion des zones de préservation :		
• Une fermeture au public : incitation par des barrières physiques en dur de type ganivelle ou barrières douces (haie tressée). Parfois la libre évolution de la végétation est suffisante pour inciter les usagers à ne pas pénétrer le secteur (végétation dense). Les modalités de fermeture de ces zones seront adaptées en fonction des secteurs et des contraintes identifiées par les équipes du parc ; certains secteurs sensibles avec beaucoup de passage d’usagers pourront être identifiés et feront l’objet d’une fermeture; • Installation de panneaux indicatifs pour informer les usagers ;		
		
<i>Figure 63 : Exemples de types de fermetures douces : ganivelles et haies tressées</i>		
• Maintien de ces zones en libre évolution : aucune autre gestion que celles liées à la sécurisation des cheminements sur les bordures des zones et la gestion éventuelle des espèces invasives : régénération naturelle, bois mort sur pied et au sol... • Maintien des arbres morts sur pied et au sol : création à terme d’une diversité importante d’habitats (vieux arbres à cavités) et d’une zone refuge pour la faune ; • Créer dans ces secteurs et sur leurs bordures des abris pour la petite faune (tas de branche et feuilles...) à créer en période automnale.		

Plan de gestion du Parc de Parilly	Zones de préservation : Création de refuges pour la faune	MR9
		
<i>Figure 64 : Exemple de panneau à poser à l’entrée des zones mises en défens et tas de branchages/feuilles, refuge pour la petite faune</i>		
Ces serveurs de préservation, ou « îlots de sénescence », seront répartis sur l’semble du parc, cf. carte en page ci-après.		
MODALITES DE SUIVI DE LA MESURE		
/		



Métropole du Grand Lyon - Tous droits réservés. Sources : fond de plan IGN orthophotoplan ; EODD © EODD 2024

Figure 65 : Zones des préservations du parc de Parilly

7. Analyse des effets résiduels sur les espèces protégées après application des mesures environnementales

Pour rappel, les impacts résiduels correspondent aux impacts après la mise en place des mesures d’évitement, de réduction et d’accompagnement.

Tableau 30 : Synthèse des impacts résiduels du projet sur les espèces protégées

GROUPE / CORTEGE	NOM SCIENTIFIQUE	NOM DE L'ESPECE / HABITAT	DONNEES CONCERNANT L'ESPECE / L'HABITAT				EFFETS ATTENDUS DU PLAN DE GESTIION SUR LES ESPECES PROTEGEES				NIVEAU D'IMPACT BRUT	APPLICATION DES MESURES DE REDUCTION	NIVEAU D'IMPACT RESIDUEL
			STATUTS REGLEMENTAI RES		Faune, Flore : Statut biologique sur l'aire d'étude immédiate	ENJEU							
			N 2000	PN			TTYPE D'IMPACT						

GROUPE / CORTEGE	NOM SCIENTIFIQUE	NOM DE L'ESPECE / HABITAT	DONNEES CONCERNANT L'ESPECE / L'HABITAT				EFFETS ATTENDUS DU PLAN DE GESTIION SUR LES ESPECES PROTEGEES	NIVEAU D'IMPACT BRUT	APPLICATION DES MESURES DE REDUCTION	NIVEAU D'IMPACT RESIDUEL					
			STATUTS REGLEMENTAI RES		Faune, Flore : Statut biologique sur l'aire d'étude immédiate	ENJEU									
			N 2000	PN											
							DI R.	INDI R.	TE M.	PER M.					
	<i>Merops apiaster</i> (Linnaeus, 1758)	Guêpier d'Europe	/	III	En vol	Faible						Négligeable		Négligeable	
	<i>Ardea cinerea</i> (Linnaeus, 1758)	Héron cendré	/	III	Migration	Faible						Négligeable		Négligeable	
	<i>Hirundo rustica</i> (Linnaeus, 1758)	Hirondelle rustique	/	III	Alimentation	Faible						Négligeable		Négligeable	
	<i>Tachymarpis melba</i> (Linnaeus, 1758)	Martinet à ventre blanc	/	III	En vol	Faible						Négligeable		Négligeable	
	<i>Apus apus</i> (Linnaeus, 1758)	Martinet noir	/	III	En vol	Faible						Négligeable		Négligeable	
	<i>Poecile palustris</i> (Linnaeus, 1758	Mésange nonnette	/	III	Alimentation	Faible						Négligeable		Négligeable	
	<i>Milvus migrans</i> (Boddaert, 1783)	Milan noir	/	III	Alimentation	Faible						Négligeable		Négligeable	
	<i>Milvus milvus</i> (Linnaeus, 1758)	Milan royal	/	III	Migration	Faible						Négligeable		Négligeable	
	<i>Chroicocephalus ridibundus</i> (Linnaeus, 1766)	Mouette rieuse	/	III	Migration	Faible						Négligeable		Négligeable	
	<i>Burhinus oedicnemus</i> (Linnaeus, 1758)	Œdicnème criard	/	III	Migration	Faible						Négligeable		Négligeable	
	<i>Dendrocopos minor</i> (Linnaeus, 1758)	Pic épeichette	/	III	Alimentation	Faible						Négligeable		Négligeable	
	<i>Anthus pratensis</i> (Linnaeus, 1758)	Pipit farlouse	/	III	Migration	Faible						Négligeable		Négligeable	
	<i>Phylloscopus bonelli</i> (Vieillot, 1819)	Pouillot de Bonelli	/	III	Migration	Faible						Négligeable		Négligeable	
	<i>Phylloscopus trochilus</i> (Linnaeus, 1758)	Pouillot fitis	/	III	Migration	Faible						Négligeable		Négligeable	
Avifaune hivernante	<i>Pyrrhula pyrrhula</i> (Linnaeus, 1758)	Bouvreuil pivoine	/	III	Hivernant	Modéré	/	/	/	/	Négligeable	/	Négligeable		
	<i>Emberiza schoeniclus</i> (Linnaeus, 1758)	Bruant des roseaux	/	III	Hivernant	Faible					Négligeable		Négligeable		
	<i>Coccothraustes coccothraustes</i> (Linnaeus, 1758)	Gros-bec casse-noyaux	/	III	Hivernant	Faible					Négligeable		Négligeable		
	<i>Fringilla montifringilla</i> (Linnaeus, 1758)	Pinson du nord	/	III	Hivernant	Faible					Négligeable		Négligeable		
	<i>Carduelis spinus</i> (Linnaeus, 1758)	Tarin des aulnes	/	III	Hivernant	Faible					Négligeable		Négligeable		
AMPHIBIENS															
Amphibiens	<i>Alytes obstetricans</i> (Laurenti, 1768)	Alyte accoucheur	IV	II	Cycle complet	Faible	<u>Taille des lisières, élagage des arbres en bordure des chemins, fauche des prairies</u> : Destruction accidentelle et/ou dérangement d’individus d’espèces protégées					Faible	MR1 : Plan de fauche : Création de zones refuges	Très Faible	
	<i>Pelophylax sp.</i>	Complexe des grenouilles "vertes"	V**	III*	Cycle complet	Faible						Faible	MR2 : Adapter la gestion des milieux aux périodes de sensibilité des espèces	Très Faible	
	<i>Epidalea calamita</i> (Laurenti, 1768)	Crapaud calamite	IV	II	Cycle complet	Modéré						Modéré	MR3 : Mise en place de dispositifs favorables à la faune	Très Faible	
	<i>Pelophylax lessonae</i> (Camerano, 1882)	Grenouille de Lessona	IV	II	Cycle complet	Modéré						Modéré	MR 4 : Plan de fauche : Prendre en compte la présence des amphibiens et des reptiles	Très Faible	
	<i>Pelophylax ridibundus</i> (Pallas, 1771)	Grenouille rieuse	V	III	Cycle complet	Faible						X / X /	Faible	MR5 : Gestion des mares et des pièces d’eau	Très Faible
	<i>Pelodytes punctatus</i> (Daudin, 1803)	Pélodyte ponctué	/	III	Cycle complet	Modéré						Modéré	MR6 : Bonnes pratiques pour l’accueil de manifestations sportives ou rassemblements culturels	Très Faible	
	<i>Ichthyosaura alpestris</i> (Laurenti, 1768)	Triton alpestre	/	III	Cycle complet	Faible						Faible	MR9 : Zones de préservation : Création de refuges pour la faune	Très Faible	
	<i>Lissotriton helveticus</i> (Razoumowsky, 1789)	Triton palmé	/	III	Cycle complet	Faible						Faible			
REPTILES															
Reptiles	<i>Hierophis viridiflavus</i> (Lacepède, 1789)	Couleuvre verte et jaune	IV	II	Cycle complet	Faible	<u>Taille des lisières, élagage des arbres en bordure des chemins, fauche des prairies</u> : Destruction accidentelle et/ou dérangement d’individus d’espèces protégées	X	/	X	/	Faible	MR1 : Plan de fauche : Création de zones refuges MR2 : Adapter la gestion des milieux aux périodes de sensibilité des espèces	Très Faible	

GROUPE / CORTEGE	NOM SCIENTIFIQUE	NOM DE L'ESPECE / HABITAT	DONNEES CONCERNANT L'ESPECE / L'HABITAT				EFFETS ATTENDUS DU PLAN DE GESTIION SUR LES ESPECES PROTEGEES	NIVEAU D'IMPACT BRUT	APPLICATION DES MESURES DE REDUCTION	NIVEAU D'IMPACT RESIDUEL				
			STATUTS REGLEMENTAI RES		Faune, Flore : Statut biologique sur l'aire d'étude immédiate	ENJEU								
			N 2000	PN										
	<i>Podarcis muralis</i> (Laurenti, 1768)	Lézard des murailles	IV	II	Cycle complet	Faible	<u>Rassemblements et événementiels exceptionnels</u> : Dérangement d'individus d'espèces protégées					Faible	MR3 : Mise en place de dispositifs favorables à la faune MR 4 : Plan de fauche : Prendre en compte la présence des amphibiens et des reptiles MR6 : Bonnes pratiques pour l'accueil de manifestations sportives ou rassemblements culturels	Très Faible
	<i>Anguis fragilis</i> Linnaeus, 1758	Orvet fragile	/	III	Cycle complet	Faible						Faible	MR9 : Zones de préservation : Création de refuges pour la faune	Très Faible
MAMMIFERES														
Mammifères terrestres	<i>Sciurus vulgaris</i> (Linnaeus, 1758)	Écureuil roux	/	II	Cycle complet	Faible	<u>Taille des lisières, élagage des arbres en bordure des chemins, fauche des prairies</u> : Destruction accidentelle et/ou dérangement d'individus d'espèces protégées	X	/	X	/	Faible	MR1 : Plan de fauche : Création de zones refuges MR2 : Adapter la gestion des milieux aux périodes de sensibilité des espèces MR3 : Mise en place de dispositifs favorables à la faune MR 4 : Plan de fauche : Prendre en compte la présence des amphibiens et des reptiles	Très Faible
	<i>Erinaceus europaeus</i> (Linnaeus, 1758)	Hérisson d'Europe	/	II	Cycle complet	Modéré	<u>Rassemblements et événementiels exceptionnels</u> : Dérangement d'individus d'espèces protégées					Modéré	MR6 : Bonnes pratiques pour l'accueil de manifestations sportives ou rassemblements culturels MR9 : Zones de préservation : Création de refuges pour la faune	Très Faible
CHAUVE-SOURIS														
Chauves-souris	<i>Pipistrellus kuhlii</i> (Kuhl, 1817)	Pipistrelle de Kuhl	IV	II	Gîte arboricole possible, transit, chasse	Faible	<u>Elagage des arbres en bordure des chemins. Abatage des arbres pour sécurisation</u> : Destruction accidentelle d'individus d'espèces protégées <u>en gîte arboricoles</u> <u>Rassemblements et événementiels exceptionnels</u> : Dérangement d'individus d'espèces protégées	X	/	X	/	Faible	MR1 : Plan de fauche : Création de zones refuges MR2 : Adapter la gestion des milieux aux périodes de sensibilité des espèces MR3 : Mise en place de dispositifs favorables à la faune MR6 : Bonnes pratiques pour l'accueil de manifestations sportives ou rassemblement culturels MR8 : Abattage doux des arbres potentiellement favorables aux chiroptères MR9 : Zones de préservation : Création de refuges pour la faune	Très Faible
	<i>Pipistrellus nathusii</i> (Keyserling & Blasius, 1839)	Pipistrelle de Nathusius	IV	II	Gîte arboricole possible, transit, chasse	Modéré						Modéré		Très Faible
	<i>Pipistrellus pygmaeus</i> (Leach, 1825)	Pipistrelle pygmée	IV	II	Gîte arboricole possible, transit, chasse	Modéré						Modéré		Très Faible
	<i>Eptesicus serotinus</i> (Schreber, 1774)	Sérotine commune	IV	II	Gîte arboricole possible, transit, chasse	Modéré						Modéré		Très Faible
	<i>Hypsugo savii</i> (Bonaparte, 1837)	Vespère de Savi	IV	II	Gîte possible, transit, chasse	Faible						Négligeable		Négligeable
	<i>Myotis daubentonii</i> (Kuhl, 1817)	Murin de Daubenton	IV	II	Gîte possible, transit, chasse	Faible						Négligeable		Négligeable
	<i>Nyctalus noctula</i> (Schreber, 1774)	Noctule commune	IV	II	Gîte arboricole possible, transit, chasse	Modéré						Modéré		Très Faible
	<i>Nyctalus leisleri</i> (Kuhl, 1817)	Noctule de Leisler	IV	II	Gîte arboricole possible, transit, chasse	Modéré						Modéré		Très Faible

GROUPE / CORTEGE	NOM SCIENTIFIQUE	NOM DE L'ESPECE / HABITAT	DONNEES CONCERNANT L'ESPECE / L'HABITAT				EFFETS ATTENDUS DU PLAN DE GESTIION SUR LES ESPECES PROTEGEES					NIVEAU D'IMPACT BRUT	APPLICATION DES MESURES DE REDUCTION	NIVEAU D'IMPACT RESIDUEL
			STATUTS REGLEMENTAI RES		Faune, Flore : Statut biologique sur l'aire d'étude immédiate	ENJEU								
			N 2000	PN			TTYPE D'IMPACT							
							DI R.	INDI R.	TE M.	PER M.				
	<i>Plecotus austriacus (J.B. Fischer, 1829)</i>	Oreillard gris	IV	II	Gîte possible, transit, chasse	Faible					Négligeable		Négligeable	
	<i>Pipistrellus pipistrellus (Schreber, 1774)</i>	Pipistrelle commune	IV	II	Gîte arboricole possible, transit, chasse	Modéré					Modéré		Très Faible	
Statuts biologiques : Npo = Nicheur possible _ Npr = Nicheur probable _ NC = Nicheur certain DO : Directive Oiseaux 1979. I : Annexe 1 : Espèces nécessitant la désignation de ZPS DHFF : Directive Habitat-Faune-Flore 1992. IV : Annexe 4 : Espèces protégées _ V : Annexe 5 : Conditions d'exploitation et de prélèvements PN FR : Protection nationale : Arrêté du 29 octobre 2009. III : Article 3 : Espèces protégées PN : Protection nationale : Arrêté du 8 janvier 2021. I : Article 2 : Protection des individus et leurs habitats _ III : Article 3 : Individus protégés Statuts biologiques : Npo = Nicheur possible _ Npr = Nicheur probable _ NC = Nicheur certain														

8. Description des espèces protégées faisant l’objet de la demande de dérogation

Les pages suivantes synthétisent pour chacune des espèces protégées concernées par la demande, leur biologie, leur répartition, les impacts pressentis eu du plan de gestion et les mesures de réduction proposée.

8.1. Oiseaux

Sittelle torchepot (*Sitta europaea*)

Description

Taille : 14 cm
Envergure : /
Poids : 19 à 24 g
Identification : La Sittelle torchepot est un oiseau trapu très vif qui se déplace habilement dans toutes les positions sur le tronc des arbres, même tête en bas. Dessus gris-bleu, dessous orange avec des flancs plus roux, un bec gris pointu et une tête avec un long bandeau noir sur l'œil. Les deux sexes sont semblables.

Cycle biologique :



Sittelle torchepot, © INPN

	Nidification
	Hivernage
	Migration



Biologie et écologie

Habitats de reproduction et d'alimentation : Elle affectionne particulièrement les forêts mixtes et de feuillus. On la rencontre également dans les parcs et jardins du moment où ils lui offrent de vieux arbres pour y établir son nid.

Type d'alimentation : Il se nourrit de noix, glands et faines qu'elle calle dans l'écorce afin de les fendre avec son bec.

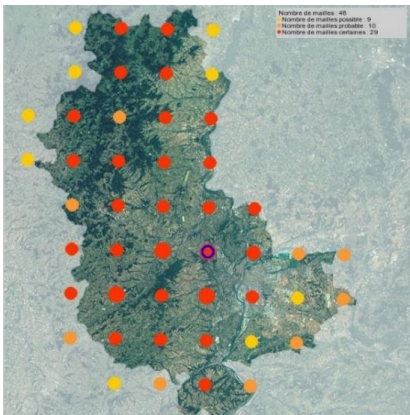
Reproduction : La Sittelle est monogame et territoriale. Le nid est installé dans une cavité d'arbre (naturelle ou ancien nid de Pic) ou un trou de mur à une hauteur conséquente. Si le trou d'entrée est trop important, la femelle le réduit à l'aide de boulettes de terre cimentées de salive, puis elle aménage la cavité avec des copeaux de bois et des écorces. Elle y dépose une ponte entre avril et juin composée de 6 à 7 œufs qu'elle couve pendant 2 semaines environ. Les jeunes sont ensuite nourris par les deux partenaires durant 1 mois avant de prendre leur envol.

Répartition et abondance



Répartition nationale de l'espèce entre 2013 et 2023 © INPN, 2023

Oiseau du paléarctique, elle est répandue du Maroc au sud de la Suède et de la Norvège, et du Portugal à l'extrémité ouest de la Russie. En France, la Sittelle torchepot est répartie sur l'ensemble du territoire. La population française est estimée entre 1 000 000 et 2 000 000 couples reproducteurs. L'espèce est plutôt sédentaire.



Répartition de l'espèce en 2015-2024
©Faune Rhône, 2024

Statuts de protection et de conservation

Protection nationale (Arrêté du 29/10/2009)	Art.3
Directive « Oiseaux »	/
Liste rouge européenne	LC
Liste rouge nationale (nicheur)	LC
Liste rouge régionale	LC

Menaces générales

La Sittelle torchepot est une espèce commune et largement répandue. Elle n'est donc pas menacée globalement au niveau spécifique. Elle est même signalée "en augmentation" depuis les années 60 en Europe, peut-être corrélativement aux changements climatiques.

Statut de l'espèce sur le site : Nicheur potentiel

Impacts bruts du projet sur l'espèce :

Taille des lisières et élagage des arbres en bordure des chemins : Destruction accidentelle et/ou dérangement d'individus d'espèces protégées.

Abattage/Elagage d'arbre pour sécurisation : Destruction accidentelle d'individus d'espèces protégées.

Rassemblements et événementiels exceptionnels : Dérangement d'individus d'espèces protégées.

Mesures prises en faveur de l'espèce :

- MR1 : Plan de fauche : Création de zones refuges
- MR2 : Adapter la gestion des milieux aux périodes de sensibilité des espèces
- MR3 : Mise en place de dispositifs favorables à la faune
- MR6 : Bonnes pratiques pour l'accueil de manifestations sportives ou rassemblements culturels
- MR7 : Gestion particulière de la Prairie Sud en lien avec la présence du Hibou moyen-duc
- MR9 : Zones de préservation : Création de refuges pour la faune

Impacts résiduels du projet sur l'espèce : l'application des mesures de réduction envisagées engendre l'absence d'impacts résiduels.

Sources :

- Oiseaux.net
- Oiseau-libre.net
- <https://www.lpo.fr/decouvrir-la-nature/fiches-especes>
- <https://www.oiseauxdesjardins.fr/>
- Atlas : faune rhône
- Tous les oiseaux de France, guide Delachaux, 2014
- Les oiseaux de France, Solar 2012

Verdier d'Europe (*Chloris chloris*)

Description

Taille : 16 cm

Envergure : /

Poids : 25 à 34 g

Identification : Le Verdier d'Europe est un passereau trapu et rondet. Il possède un bec imposant, lui permettant de se nourrir des plus grosses graines. Le mâle est plus coloré, il possède un plumage allant du gris au vert-olive avec le bord des primaires jaune vif. La femelle est plus terne.

Cycle biologique :



Verdier d'Europe, S. Chaudet © EODD 2021

Nidification

Hivernage

Migration



Biologie et écologie

Habitats de reproduction et d'alimentation : Le Verdier d'Europe est une espèce ubiquiste. Il est décrit comme commensal de l'Homme, dans les milieux arborés semi-ouvert. Il fréquente les lisières forestières et les clairières, les haies, les bosquets et les arbres d'alignements des parcs et jardins. Il est par contre rare dans les milieux forestiers strictes et les milieux montagnards.

Type d'alimentation : Le Verdier d'Europe se nourrit principalement des graines de très nombreuses espèces végétales ligneuses et herbacées, de taille et consistance variées, mais aussi de bourgeons et de petits fruits.

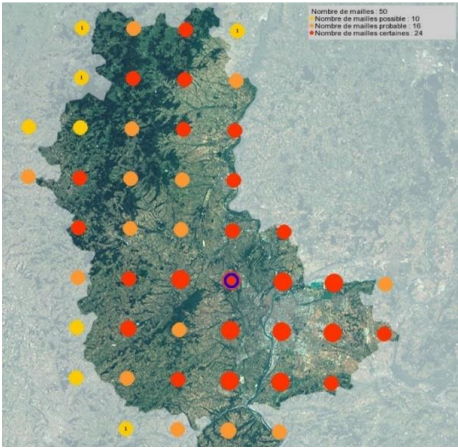
Reproduction : Le Verdier d'Europe se nourrit principalement des graines de très nombreuses espèces végétales ligneuses et herbacées, de taille et consistance variées, mais aussi de bourgeons et de petits fruits. Il peut nicher dans des arbustes touffus qu'ils soient à feuillage caduque ou persistant. Le nid est construit par la femelle qui y dépose 4 à 6 œufs qu'elle incube seule pendant 13 jours environ. Pendant la couvaison la femelle est régulièrement nourrie par le mâle. Les oisillons sont nourris par les deux parents et ils quittent le nid à l'âge de 17 à 18 jours..

Répartition et abondance



Répartition nationale de l'espèce entre 2013 et 2023 © INPN, 2023

Sédentaire, le Verdier d'Europe est présent toute l'année sur notre territoire. Cependant, des individus issus de populations de pays plus nordiques, comme le Danemark ou la Suède, viennent augmenter les effectifs des populations françaises en hiver. La population française est estimée entre 1 000 000 et 2 000 000 de couples.



Répartition de l'espèce en 2015-2024
©Faune Rhône, 2024

Statuts de protection et de conservation

Protection nationale (Arrêté du 29/10/2009)	Art.3
Directive « Oiseaux »	/
Liste rouge européenne	LC
Liste rouge nationale (nicheur)	VU
Liste rouge régionale	NT

Menaces générales

Le déclin du Verdier d'Europe est estimé à 2,6 % depuis le début du XIX^{ème} siècle. Le déclin de cette espèce granivore de milieux ouverts à semi-ouverts semble lié à une diminution de la ressource alimentaire (généralisation des herbicides, la diminution des espace herbeux naturels, le fauchage des bords de route, banalisation de la flore par l'utilisation de fertilisants, ...).

Statut de l'espèce sur le site : Nicheur potentiel

Impacts bruts du projet sur l'espèce :

Taille des lisières et élagage des arbres en bordure des chemins : Destruction accidentelle et/ou dérangement d'individus d'espèces protégées.

Abattage/Elagage d'arbre pour sécurisation : Destruction accidentelle d'individus d'espèces protégées.

Rassemblements et événementiels exceptionnels : Dérangement d'individus d'espèces protégées.

Mesures prises en faveur de l'espèce :

MR1 : Plan de fauche : Création de zones refuges

MR2 : Adapter la gestion des milieux aux périodes de sensibilité des espèces

MR3 : Mise en place de dispositifs favorables à la faune

MR6 : Bonnes pratiques pour l'accueil de manifestations sportives ou rassemblements culturels

MR7 : Gestion particulière de la Prairie Sud en lien avec la présence du Hibou moyen-duc

MR9 : Zones de préservation : Création de refuges pour la faune

Impacts résiduels du projet sur l'espèce : l'application des mesures de réduction envisagées engendre l'absence d'impacts résiduels.

Sources :

- Oiseaux.net
- Oiseau-libre.net
- <https://www.lpo.fr/decouvrir-la-nature/fiches-especes>
- <https://www.oiseauxdesjardins.fr/>
- Atlas : faune Rhône
- Tous les oiseaux de France, guide Delachaux, 2014
- Les oiseaux de France, Solar 2012

Chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*)

Description

Taille : 12 cm Présence en France : toute l'année

Envergure : 21 à 25 cm

Poids : 14 à 18 g

Identification : Devant de la tête rouge vif, calotte et nuque noires, joues blanches, ailes noires avec une bande jaune vif, queue noire, dos et manteau brun clair, deux taches pectorales brunes, ventre blanc, pattes rosâtres, bec conique, long et pointu, rose pâle avec la pointe noire.

Cycle biologique :



Chardonneret élégant © EODD, 2021

	Nidification
	Hivernage
	Migration



Biologie et écologie

Habitats de reproduction et d'alimentation : Oiseau assez commun des milieux boisés ouverts, qu'ils soient feuillus ou mixtes. Il est présent le long des cours d'eau, des friches, des bocages, des bords des routes, en milieux anthropiques, mais également, dans les parcs, vergers et jardins arborés. Il se nourrit au sein de tous ces milieux, principalement au sol à la belle saison et se reproduit au niveau des éléments arborés.

Type d'alimentation : Il est très majoritairement granivore. Il se nourrit en toutes saisons de graines très diverses, de plantes herbacées, particulièrement d'astéracées (chardons, asters), ou d'arbres (bouleaux, aulnes, pins).

Reproduction : Sa période de nidification est d'avril à septembre. La femelle construit le nid dans un arbuste ou un arbre, typiquement dans une fourche non loin de l'extrémité d'une branche, à une hauteur moyenne. La femelle pond 4 à 6 œufs bleu pâle, tachetés de brun rougeâtre, avec 2 à 3 nichées par an. Les jeunes sont nidifuges après 13 à 16 jours.

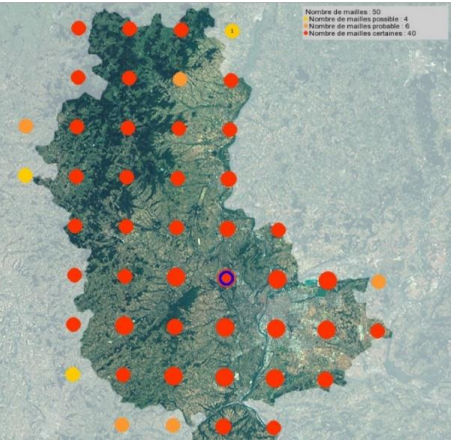
Répartition et abondance



Répartition nationale de l'espèce entre 2013 et 2023 © INPN, 2023

Son aire de répartition s'étend de l'Atlantique jusqu'à l'est du continent sur une bande centrée sur les latitudes tempérées.

Les populations nicheuses sont estimées à 800 000 - 1 500 000 couples. D'après l'INPN, ces populations sont en déclin sur le court et long terme.



Répartition de l'espèce en 2015-2024
©Faune Rhône, 2024

Statuts de protection et de conservation

Protection nationale (Arrêté du 29/10/2009)	Art.3
Directive « Oiseaux »	/
Liste rouge européenne	LC
Liste rouge nationale (nicheur)	VU
Liste rouge régionale	LC

Menaces générales

Il s'agit toujours actuellement d'une espèce commune, néanmoins la détérioration et la banalisation des paysages ruraux ainsi que l'agriculture intensive utilisant des pesticides ont un effet négatif sur les populations. De plus, malgré les lois de protection, l'espèce est régulièrement victime de braconnage pour le commerce.

Statut de l'espèce sur le site : Nicheur potentiel

Impacts bruts du projet sur l'espèce :

Taille des lisières et élagage des arbres en bordure des chemins : Destruction accidentelle et/ou dérangement d'individus d'espèces protégées

Abattage/Elagage d'arbre pour sécurisation : Destruction accidentelle d'individus d'espèces protégées

Rassemblements et événementiels exceptionnels : Dérangement d'individus d'espèces protégées

Mesures prises en faveur de l'espèce :

- MR1 : Plan de fauche : Création de zones refuges
- MR2 : Adapter la gestion des milieux aux périodes de sensibilité des espèces
- MR3 : Mise en place de dispositifs favorables à la faune
- MR6 : Bonnes pratiques pour l'accueil de manifestations sportives ou rassemblements culturels
- MR7 : Gestion particulière de la Prairie Sud en lien avec la présence du Hibou moyen-duc
- MR9 : Zones de préservation : Création de refuges pour la faune

Impacts résiduels du projet sur l'espèce : L'application des mesures de réduction n'implique pas d'impacts résiduels.

Sources :

- Oiseaux.net
- Oiseau-libre.net
- <https://www.lpo.fr/decouvrir-la-nature/fiches-especes>
- <https://www.oiseauxdesjardins.fr/>
- Atlas : faune Rhône
- Tous les oiseaux de France, guide Delachaux, 2014
- Les oiseaux de France, Solar 2012

Rougequeue à front blanc (Phoenicurus phoenicurus)

Description

Taille : 13,5 cm
Envergure : 23 cm
Poids : 15 g

Présence en France : avril à aout



Rougequeue à front blanc © INPN

Identification : Le mâle se reconnaît facilement à sa poitrine orangée, son masque et gorge noir ainsi que son front blanc. Le plumage de la femelle est beaucoup moins contrasté, avec un dessus brun clair et un dessous roussâtre, sans gorge noire. Les jeunes sont tachetés, comme tous les jeunes turdidés.

Cycle biologique :



Nidification
Hivernage
Migration



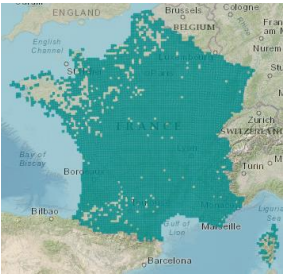
Biologie et écologie

Habitats de reproduction et d'alimentation : Migrateur, ses habitats de nidification en France serait à l'origine la lande boisée. De nombreux autres types de milieux boisés sont également occupés : forêts avec bois mort, les mélèzes et pinèdes les bocages et même les parcs urbains. Les sites qui permettent un succès de reproduction optimal sont les cavités d'arbre ou de rochers, mais ces sites sont souvent accaparés par les espèces sédentaires. Ainsi, il lui arrive de nicher par exemple dans une souche, un vieux mur ou un hangar.

Type d'alimentation : Oiseau insectivore (surtout hyménoptères et coléoptères), il capture ses proies au sol ou en vol.

Reproduction : La saison de nidification ne commence fin mars où la femelle construit le nid où elle pond 5 à 7 œufs et les couve entre 12 et 14 jours. Une deuxième ponte peut avoir lieu après l'envol de la première nichée. Après l'envol, les jeunes restent sous la dépendance des parents pendant une période d'environ 2 à 3 semaines.

Répartition et abondance

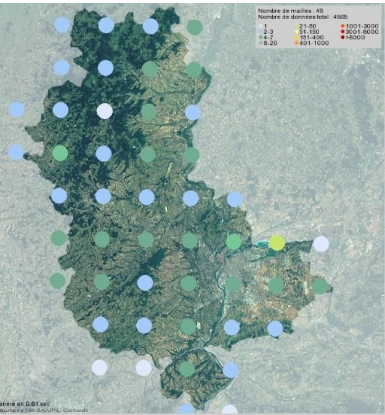


Répartition nationale de l'espèce entre 2013 et 2023 © INPN, 2023

Le Rougequeue à front blanc est d'origine asiatique, mais il présente plus de 50 % de son aire de répartition en Europe. Migratrice, l'espèce hiverne en Afrique sahélienne.

En France, l'espèce est peu abondante dans la partie nord-ouest. Le Rougequeue à front blanc s'élève en altitude jusqu'à plus de 2 000 m dans les Alpes, notamment à la faveur des forêts de mélèzes.

La population française est estimée entre 90 000 et 150 000 couples.



Répartition de l'espèce en 2015-2024
©Faune Rhône, 2024

Statuts de protection et de conservation

Protection nationale (Arrêté du 29/10/2009)	Art.3
Directive « Oiseaux »	/
Liste rouge européenne	LC
Liste rouge nationale (nicheur)	LC
Liste rouge régionale	LC

Menaces générales

L'altération des territoires d'hivernage africains, soit du fait de la sécheresse, soit par épandage d'insecticide ou destruction des milieux, constitue une grave menace. D'autres menaces proviennent des territoires de nidification européens : raréfaction des vergers et des forêts, intensification de l'agriculture dans le bocage et diminution des potentialités en bois mort et en vieux arbres à cavités.

Statut de l'espèce sur le site : Nicheur potentiel

Impacts bruts du projet sur l'espèce :

Taille des lisières et élagage des arbres en bordure des chemins : Destruction accidentelle et/ou dérangement d'individus d'espèces protégées

Abattage/Elagage d'arbre pour sécurisation : Destruction accidentelle d'individus d'espèces protégées

Rassemblements et événementiels exceptionnels : Dérangement d'individus d'espèces protégées

Mesures prises en faveur de l'espèce :

MR1 : Plan de fauche : Création de zones refuges

MR2 : Adapter la gestion des milieux aux périodes de sensibilité des espèces

MR3 : Mise en place de dispositifs favorables à la faune

MR6 : Bonnes pratiques pour l'accueil de manifestations sportives ou rassemblements culturels

MR7 : Gestion particulière de la Prairie Sud en lien avec la présence du Hibou moyen-duc

MR9 : Zones de préservation : Création de refuges pour la faune

Impacts résiduels du projet sur l'espèce : L'application des mesures de réduction n'implique pas d'impacts résiduels.

Sources :

- Oiseaux.net
- Oiseau-libre.net
- <https://www.lpo.fr/decouvrir-la-nature/fiches-especes>
- <https://www.oiseauxdesjardins.fr/>
- Atlas : faune Rhône
- Tous les oiseaux de France, guide Delachaux, 2014
- Les oiseaux de France, Solar 2012

Grimpereau des jardins (*Certhia brachydactyla*)



Description

Taille : 12 à 13,5 cm

Présence en France : toute l'année

Envergure : 23 cm

Poids : 8 - 12 g

Identification : L'espèce ne présente pas de dimorphisme sexuel visible. La poitrine est blanche alors que le croupion et le ventre sont plus bruns. Le bec est long et arqué, la queue est longue et les rectrices sont rigides. Enfin, la pointe des ailes est caractérisée par de nettes taches blanches.

Cycle biologique :



Grimpereau des jardins © INPN

	Nidification
	Hivernage
	Migration



Biologie et écologie

Habitats de reproduction et d'alimentation : Comme son nom l'indique, le Grimpereau des jardins fréquente les parcs et jardins, mais aussi les vergers et les rares bois où subsistent de vieux arbres.

Type d'alimentation : Son régime alimentaire est composé d'insectes et d'araignées, qu'il déloge de l'écorce des arbres avec son bec fin et arqué.

Reproduction : La femelle pond jusqu'à 6 œufs dans un nid élaboré dans la cavité d'un arbre ou sous un lambeau d'écorce. L'incubation dure 15 jours et les jeunes s'envolent au bout de deux semaines.

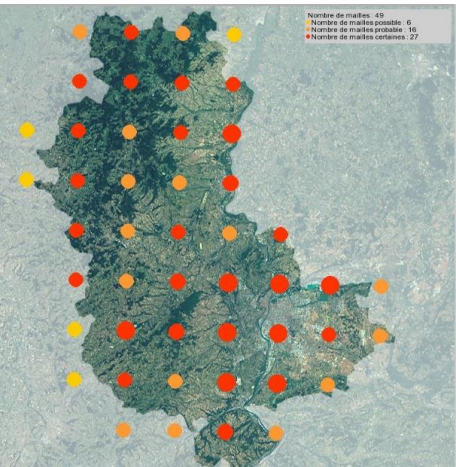
Répartition et abondance



Répartition nationale de l'espèce entre 2013 et 2023 © INPN, 2023

L'espèce se rencontre dans la partie tempérée de l'Europe et en Afrique du Nord.

La population française est estimée entre 900 000 et 1 600 000 couples.



Répartition de l'espèce en 2015-2024 dans le Rhône ©Faune Rhône, 2024

Statuts de protection et de conservation

Protection nationale (Arrêté du 29/10/2009)	Art.3
Directive « Oiseaux »	/
Liste rouge européenne	LC
Liste rouge nationale (nicheur)	LC
Liste rouge régionale	LC

Menaces générales

C'est une espèce commune ne semblant pas souffrir de menaces particulières. Néanmoins, la disparition des vieux arbres pourrait nuire à l'espèce.

Statut de l'espèce sur le site : Nicheur probable

Impacts bruts du projet sur l'espèce :

Taille des lisières et élagage des arbres en bordure des chemins : Destruction accidentelle et/ou dérangement d'individus d'espèces protégées

Abattage/Elagage d'arbre pour sécurisation : Destruction accidentelle d'individus d'espèces protégées

Rassemblements et événementiels exceptionnels : Dérangement d'individus d'espèces protégées

Mesures prises en faveur de l'espèce :

- MR1 : Plan de fauche : Création de zones refuges
- MR2 : Adapter la gestion des milieux aux périodes de sensibilité des espèces
- MR3 : Mise en place de dispositifs favorables à la faune
- MR6 : Bonnes pratiques pour l'accueil de manifestations sportives ou rassemblements culturels
- MR7 : Gestion particulière de la Prairie Sud en lien avec la présence du Hibou moyen-duc
- MR9 : Zones de préservation : Création de refuges pour la faune

Impacts résiduels du projet sur l'espèce : L'application des mesures de réduction n'implique pas d'impacts résiduels.

Sources :

- Oiseaux.net
- Oiseau-libre.net
- <https://www.lpo.fr/decouvrir-la-nature/fiches-especes>
- <https://www.oiseauxdesjardins.fr/>
- Atlas : faune Rhône
- Tous les oiseaux de France, guide Delachaux, 2014
- Les oiseaux de France, Solar 2012

Chouette hulotte (*Strix aluco*)

Description

Taille : 37 à 46 cm
Présence en France : toute l'année
Envergure : 94 - 104 cm
Poids : 330 - 750 g

Identification : La chouette hulotte est un rapace nocturne de taille moyenne, à la silhouette trapue et plus grande que le hibou moyen-duc. La hulotte est tachetée gris, brun, avec souvent une dominance de roux sur le dessus et beige sur le dessous. Elle a des taches blanches aux épaules. Sa tête est ronde, ses yeux sont foncés, entourés de disques faciaux marqués, grisâtres ou roussâtres, et de sourcils blancs en forme de V.

Cycle biologique :



Chouette hulotte © INPN, 2021

	Nidification
	Hivernage
	Migration



Biologie et écologie

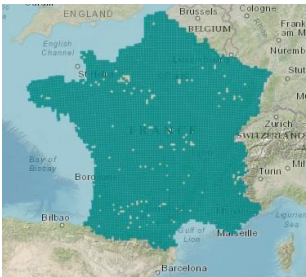
Habitats de reproduction et d'alimentation : La chouette hulotte est une espèce plutôt forestière, on la retrouve dans les boisements et forêts, de basse et moyenne montagne, comme en plaine et elle s'accommode même en ville. La Chouette hulotte chasse à l'affut, perchée sur une branche ou un piquet, dans une zone dégagée de son territoire (clairière, coupe forestière, chemin).

Type d'alimentation : Elle s'alimente surtout de petits rongeurs, notamment de campagnols (avec prédominance du Campagnol roussâtre) et de mulots. Elle peut cependant adapter son régime alimentaire en fonction de la disponibilité en proies, du milieu occupé ou de la rigueur des hivers. Elle peut ainsi capturer d'autres mammifères (chauves-souris, taupes, hérissons), des oiseaux (merles, moineaux, mais aussi geais, pigeons, ...), amphibiens ou invertébrés (insectes, limaces, ...).

Reproduction : La Chouette hulotte est une espèce forestière et elle niche dans les cavités amples des arbres.

La femelle pond de 1 à 6 œufs, vers le mois de janvier-février et les couve ensuite pendant 28 à 30 jours. Une fois sortis de l'œuf, les poussins restent au nid pendant à nouveau 28 jours environ. Puis les jeunes quittent le nid, alors même qu'ils ne savent pas encore voler. Pendant 2 à 3 semaines, ils resteront donc à proximité du nid parental, au sol ou à mi-hauteur dans la végétation, avant de prendre leur premier envol.

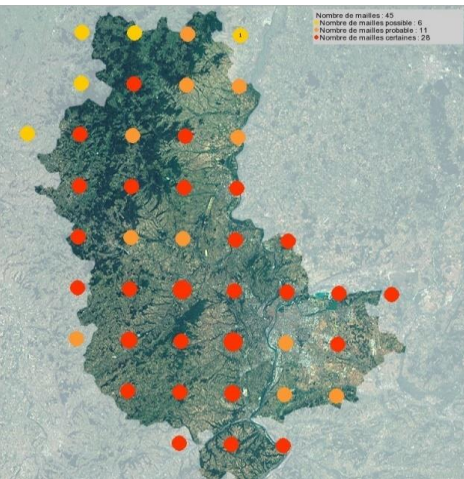
Répartition et abondance



Répartition nationale de l'espèce entre 2013 et 2023 © INPN, 2023

Elle est absente des zones montagneuses, on la trouve jusqu'à 1 500 mètres. En France, elle est le rapace nocturne le plus répandu et le plus abondant.

La population française est estimée entre 100 000 et 200 000 couples reproducteurs. L'espèce étant particulièrement sédentaire, la distribution hivernale reflète de très près celle des nicheurs.



Répartition de l'espèce en 2015-2024 dans le Rhône ©Faune Rhône, 2024

Statuts de protection et de conservation

Protection nationale (Arrêté du 29/10/2009)	Art.3
Directive « Oiseaux »	/
Liste rouge européenne	LC
Liste rouge nationale (nicheur)	LC
Liste rouge régionale	LC

Menaces générales

La Chouette hulotte est habituellement commune dans sa vaste distribution, en dépit des collisions avec les véhicules, les trains et les fils. Elle n'est pas menacée.

Statut de l'espèce sur le site : Nicheur potentiel

Impacts bruts du projet sur l'espèce :

Taille des lisières et élagage des arbres en bordure des chemins : Destruction accidentelle et/ou dérangement d'individus d'espèces protégées

Abattage/Elagage d'arbre pour sécurisation : Destruction accidentelle d'individus d'espèces protégées

Rassemblements et événementiels exceptionnels : Dérangement d'individus d'espèces protégées

Mesures prises en faveur de l'espèce :

- MR1 : Plan de fauche : Création de zones refuges
- MR2 : Adapter la gestion des milieux aux périodes de sensibilité des espèces
- MR3 : Mise en place de dispositifs favorables à la faune
- MR6 : Bonnes pratiques pour l'accueil de manifestations sportives ou rassemblements culturels
- MR7 : Gestion particulière de la Prairie Sud en lien avec la présence du Hibou moyen-duc
- MR9 : Zones de préservation : Création de refuges pour la faune

Impacts résiduels du projet sur l'espèce : L'application des mesures de réduction n'implique pas d'impacts résiduels.

Sources :

- Oiseaux.net
- Oiseau-libre.net
- <https://www.lpo.fr/decouvrir-la-nature/fiches-especes>
- <https://www.oiseauxdesjardins.fr/>
- Atlas : faune Rhône
- Tous les oiseaux de France, guide Delachaux, 2014
- Les oiseaux de France, Solar 2012

Fauvette à tête noire (Sylvia atricapilla)

Description

Taille : 14cm Présence en France : toute l'année

Envergure : 23 cm

Poids : 14 - 20 g

Identification : Le mâle présente une calotte noire qui contraste nettement avec le gris clair du reste de la tête. La femelle, quant à elle, présente une calotte de couleur roux-châtain, moins contrastante que celle du mâle. Les deux sexes ont un plumage gris, ce dernier est plus marqué chez le mâle, dont les ailes et la queue sont nuancés de brun olive. De plus, le mâle et la femelle présentent un œil sombre souligné d'un arc blanchâtre.

Cycle biologique :



Fauvette à tête noire © mâle © INPN

Nidification
Hivernage
Migration



Biologie et écologie

Habitats de reproduction et d'alimentation : La Fauvette à tête noire fréquente les milieux assez ouverts et pourvus en ligneux. Ce n'est pas vraiment un oiseau forestier puisqu'elle n'occupe pas les futaies denses. Elle apprécie aussi les ripisylves, bosquets, haies arborées, parcs et jardins.

Type d'alimentation : Pendant la saison de reproduction l'espèce est insectivore, les jeunes sont exclusivement nourris d'invertébrés, puis l'espèce devient frugivore après la reproduction et consomme des baies de ligneux ou des fruits plus gros.

Reproduction : Sur le continent, la période de reproduction s'étend d'avril à août, la femelle pond 3 à 6 œufs et les deux adultes participent à la couvaison durant 12 jours. Après l'envol, qui a lieu au bout de 10 à 15 jours, les jeunes restent encore 2 à 3 semaines avec les adultes.

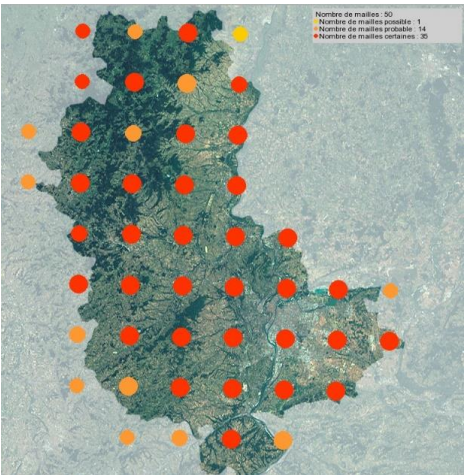
Répartition et abondance



Répartition nationale de l'espèce entre 2013 et 2023 © INPN, 2023

La Fauvette à tête noire est répartie sur tous le territoire français. En hiver une grande partie de la population migrent en Afrique de l'Est, les individus restants sont sédentaires.

La population française est estimée entre 5 000 000 et 8 000 000 de couples.



Répartition de l'espèce en 2015-2024 dans le Rhône ©Faune Rhône, 2024

Statuts de protection et de conservation

Protection nationale (Arrêté du 29/10/2009)	Art.3
Directive « Oiseaux »	/
Liste rouge européenne	LC
Liste rouge nationale (nicheur)	LC
Liste rouge régionale	LC

Menaces générales

L'espèce n'est pas menacée puisqu'elle est commune à très commune dans la majeure partie de son aire de répartition. Elle reste cependant sensible à la l'altération / destruction de ces habitats de nidification par le débroussaillage ou l'éclaircissement.

Statut de l'espèce sur le site : Nicheur probable

Impacts bruts du projet sur l'espèce :

Taille des lisières et élagage des arbres en bordure des chemins : Destruction accidentelle et/ou dérangement d'individus d'espèces protégées

Abattage/Elagage d'arbre pour sécurisation : Destruction accidentelle d'individus d'espèces protégées

Rassemblements et événementiels exceptionnels : Dérangement d'individus d'espèces protégées

Mesures prises en faveur de l'espèce :

- MR1 : Plan de fauche : Création de zones refuges
- MR2 : Adapter la gestion des milieux aux périodes de sensibilité des espèces
- MR3 : Mise en place de dispositifs favorables à la faune
- MR6 : Bonnes pratiques pour l'accueil de manifestations sportives ou rassemblements culturels
- MR7 : Gestion particulière de la Prairie Sud en lien avec la présence du Hibou moyen-duc
- MR9 : Zones de préservation : Création de refuges pour la faune

Impacts résiduels du projet sur l'espèce : L'application des mesures de réduction n'implique pas d'impacts résiduels.

Sources :

- Oiseaux.net
- Oiseau-libre.net
- <https://www.lpo.fr/decouvrir-la-nature/fiches-especes>
- <https://www.oiseauxdesjardins.fr/>
- Atlas : faune rhône
- Tous les oiseaux de France, guide Delachaux, 2014
- Les oiseaux de France, Solar 2012

Epervier d'Europe (Accipiter nisus)

Description

Taille : 38 cm
Présence en France : toute l'année
Envergure : 60 à 75 cm
Poids : 185 - 350 g

Identification : L'Epervier d'Europe est un petit rapace de la taille d'un pigeon, aux ailes courtes, larges et arrondies, à la poitrine barrée et à la queue longue (plus longue que la largeur des ailes) à bout carré, barrée de 4 à 5 bandes étroites se terminant par une large barre. La teinte dominante est le gris, le jeune étant plus brunâtre que l'adulte. Le mâle a les joues et la poitrine rousses. La femelle est nettement plus grande que le mâle. En vol, la confusion est possible avec le Faucon crécerelle mais celui-ci a des ailes étroites et pointues et une queue arrondie et ne fait pas de planés.

Cycle biologique :



	Nidification
	Hivernage
	Migration



Epervier d'Europe © INPN, 2021

Biologie et écologie

Habitats de reproduction et d'alimentation : L'épervier est un oiseau forestier adapté au vol dans des milieux fermés avec des obstacles. Il préfère les forêts mixtes ou de conifères mais il fréquente également les taillis, les parcs et jardins, même jusqu'en agglomération. Pour chasser, il préfère les étendues semi-ouvertes alternant les bois et les prés, mais pour la nuit il se réfugie dans des taillis touffus ou des plantations serrées de conifères.

Type d'alimentation : Il se nourrit presque exclusivement de petits passereaux, généralement d'espèces communes, qu'il attrape en vol.

Reproduction : Il reconstruit un nid chaque année, situer généralement à mi-hauteur d'un conifère, sur une branche latérale, contre le tronc. Il peut également récupérer un nid d'une autre espèce, corvidés ou Pigeons ramiers par exemple. Il n'y a qu'une nichée par an, de 4 à 6 œufs. Après l'éclosion qui a lieu en juin ou juillet, les jeunes sont encore nourris pendant 3 à 4 semaines par la mère, le père lui apportant les proies. Si la femelle disparaît, les jeunes sont perdus car le mâle n'est pas capable de les nourrir.

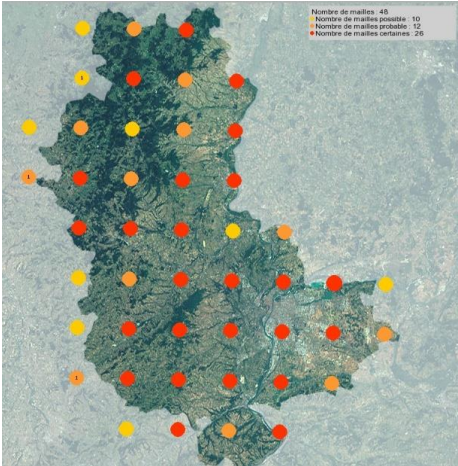
Répartition et abondance



Répartition nationale de l'espèce entre 2013 et 2023 © INPN, 2023

Elle est absente des zones montagneuses, on la trouve jusqu'à 1 500 mètres. En France, elle est le rapace nocturne le plus répandu et le plus abondant.

La population française est estimée entre 100 000 et 200 000 couples reproducteurs. L'espèce étant particulièrement sédentaire, la distribution hivernale reflète de très près celle des nicheurs.



Répartition de l'espèce en 2015-2024 dans le Rhône ©Faune Rhône, 2024

Statuts de protection et de conservation

Protection nationale (Arrêté du 29/10/2009)	Art.3 et 4
Directive « Oiseaux »	/
Liste rouge européenne	LC
Liste rouge nationale (nicheur)	LC
Liste rouge régionale	LC

Menaces générales

L'Epervier d'Europe a subi des déclin dus à l'usage intensif des pesticides. On observe une remontée progressive des populations depuis l'arrêt de ces produits. Cette espèce a été très persécutée par les chasseurs et les fauconniers. Ils sont encore menacés par la réduction des quantités de proies et la déforestation, l'éclaircissage et les changements survenus dans leur habitat. Mais l'Epervier d'Europe est actuellement considérée comme non menacé.

Statut de l'espèce sur le site : Nicheur probable

Impacts bruts du projet sur l'espèce :

Taille des lisières et élagage des arbres en bordure des chemins : Destruction accidentelle et/ou dérangement d'individus d'espèces protégées

Abattage/Elagage d'arbre pour sécurisation : Destruction accidentelle d'individus d'espèces protégées

Rassemblements et événementiels exceptionnels : Dérangement d'individus d'espèces protégées

Mesures prises en faveur de l'espèce :

MR1 : Plan de fauche : Création de zones refuges

MR2 : Adapter la gestion des milieux aux périodes de sensibilité des espèces

MR3 : Mise en place de dispositifs favorables à la faune

MR6 : Bonnes pratiques pour l'accueil de manifestations sportives ou rassemblements culturels

MR7 : Gestion particulière de la Prairie Sud en lien avec la présence du Hibou moyen-duc

MR9 : Zones de préservation : Création de refuges pour la faune

Impacts résiduels du projet sur l'espèce : l'application des mesures de réduction envisagées engendre l'absence d'impacts résiduels.

Sources :

- Oiseaux.net
- Oiseau-libre.net
- <https://www.lpo.fr/decouvrir-la-nature/fiches-especes>
- <https://www.oiseauxdesjardins.fr/>
- Atlas : faune Rhône
- Tous les oiseaux de France, guide Delachaux, 2014
- Les oiseaux de France, Solar 2012

Faucon crécerelle (Falco tinnunculus)

Description

Taille : 30 à 40 cm
Présence en France : toute l'année

Envergure : 65 à 82 cm

Poids : 155 - 315 g

Identification : Le dessous du corps est de couleur crème et présente des raies et des taches sombres. Le mâle présente une tête et une queue grise. Les ailes et le dos sont roux mouchetés de noir. La femelle est brune, avec le dos et la queue marbrés de noir. La queue peut, pour les deux sexes, présenter une bande subterminale noire.

Cycle biologique :



Faucon crécerelle © S. Chaudet © EODD 2021

	Nidification
	Hivernage
	Migration



Biologie et écologie

Habitats de reproduction et d'alimentation : Le Faucon crécerelle fréquente tous les milieux ouverts à semi-ouverts, à condition qu'ils comprennent des milieux herbacés avec une strate végétale préférentiellement inférieure à 25 cm de hauteur. Cette espèce est cavicole et originellement rupestre. Elle niche aussi bien dans les falaises que dans les arbres. En contexte anthropique, on la retrouve dans les anfractuosités des constructions, sur les pylônes électriques, etc.

Type d'alimentation : Le régime alimentaire du Faucon crécerelle est essentiellement composé de micromammifères, mais, selon le contexte biogéographique, il peut aussi consommer des reptiles, des insectes, des oiseaux ainsi que des vers de terre.

Reproduction : La femelle pond 3 à 6 œufs en avril au sein d'une cavité naturelle ou anthropique, elle peut aussi s'accommoder d'anciens nids d'autres espèces d'oiseaux ou de nichoirs artificiels. Les sites de nidification sont réutilisés d'une année à l'autre. L'incubation dure 27 à 29 jours et la couvée entière met 3 à 5 jours pour éclore. Les jeunes prennent leur envol à 1 mois.

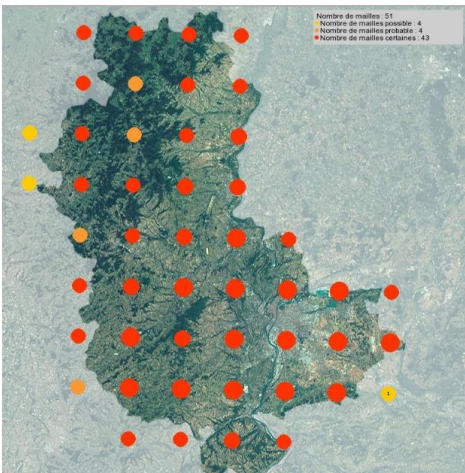
Répartition et abondance



Répartition nationale de l'espèce entre 2013 et 2023 © INPN, 2023

La population française occupe la totalité du territoire national.

La population française est estimée entre 68 000 et 84 000 couples. En hiver, il occupe les mêmes habitats qu'en période de reproduction en évitant les zones montagneuses enneigées.



Répartition de l'espèce en 2015-2024 dans le Rhône ©Faune Rhône, 2024

Statuts de protection et de conservation

Protection nationale (Arrêté du 29/10/2009)	Art.3
Directive « Oiseaux »	/
Liste rouge européenne	LC
Liste rouge nationale (nicheur)	NT
Liste rouge régionale	LC

Menaces générales

Fortement dépendant des milieux herbacés, le Faucon crécerelle souffre de la disparition des prairies naturelles ainsi que des friches.

Le remembrement agricole, en supprimant les haies et le maillage bocager, supprime de nombreuses zones de nidification. Il souffre également de l'appauvrissement général des milieux qui influe négativement sur la quantité et la qualité des ressources alimentaires. Les traitements phytosanitaires des cultures appauvrissent les populations d'invertébrés. Les pertes par électrocution peuvent également être importantes, notamment en période d'émancipation des jeunes.

Statut de l'espèce sur le site : Nicheur probable

Impacts bruts du projet sur l'espèce :

Taille des lisières et élagage des arbres en bordure des chemins : Destruction accidentelle et/ou dérangement d'individus d'espèces protégées

Abattage/Elagage d'arbre pour sécurisation : Destruction accidentelle d'individus d'espèces protégées

Rassemblements et événementiels exceptionnels : Dérangement d'individus d'espèces protégées

Mesures prises en faveur de l'espèce :

MR1 : Plan de fauche : Création de zones refuges

MR2 : Adapter la gestion des milieux aux périodes de sensibilité des espèces

MR3 : Mise en place de dispositifs favorables à la faune

MR6 : Bonnes pratiques pour l'accueil de manifestations sportives ou rassemblements culturels

MR7 : Gestion particulière de la Prairie Sud en lien avec la présence du Hibou moyen-duc

MR9 : Zones de préservation : Création de refuges pour la faune

Impacts résiduels du projet sur l'espèce : l'application des mesures de réduction envisagées engendre l'absence d'impacts résiduels.

Sources :

- Oiseaux.net
- Oiseau-libre.net
- <https://www.lpo.fr/decouvrir-la-nature/fiches-especes>
- <https://www.oiseauxdesjardins.fr/>
- Atlas : faune rhône
- Tous les oiseaux de France, guide Delachaux, 2014
- Les oiseaux de France, Solar 2012

Hibou moyen-duc (*Asio otus*)

Description

Taille : 36 cm
Présence en France : toute l'année

Envergure : 95 cm

Poids : 220 à 370 g

Identification : Le Hibou moyen-duc est caractérisé par ses deux aigrettes érectiles et ses yeux orangés. Le dessus est brun jaunâtre marbré de sombre et le dessous est jaune roussâtre fortement rayé et finement vermiculé de sombre. En général, les mâles ont le dessous plus clair que les femelles. Le disque facial blanc jaunâtre est cerné de noir et interrompu par le front en pointe et les sourcils blanchâtres en « V ».

Cycle biologique :



Hibou moyen-duc © INPN

	Nidification
	Hivernage
	Migration

Y Y

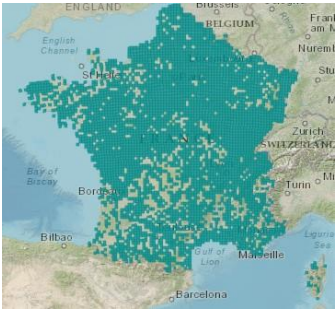
Biologie et écologie

Habitats de reproduction et d'alimentation : Le Hibou moyen-duc fréquente principalement les zones rurales à bocages semi-ouverts comportant des petits bois et où se pratique une agriculture peu intensive. L'habitat préférentiel est constitué d'une forte proportion de prairies naturelles à végétation courte, de champs cultivés entrecoupés de bois, de boqueteaux, de haies hautes et d'arbres isolés. Les forêts largement clairières composées de feuillus ponctuées de résineux touffus sont également recherchées.

Type d'alimentation : L'espèce se nourrit principalement de micromammifères (campagnol, petits passereaux).

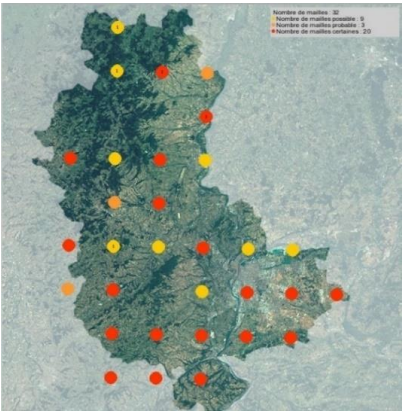
Reproduction : Il se reproduit dans un ancien nid, le plus souvent dans celui d'un corvidé. La période de ponte se situe entre fin février et fin avril, avec un pic en mars. Les œufs, au nombre de 4 à 6, sont couvés par la femelle seule pendant 27 à 28 jours. Une seconde ponte semble très irrégulière. L'absence de ponte est un phénomène régulier en cas de disette alimentaire. Les jeunes, très fragiles, sont constamment protégés par la femelle durant les 12 premiers jours de vie. À 3 semaines, ils dépècent seuls les proies et se déplacent dans les branches autour du nid avant de savoir voler. Leurs maîtres entières du vol intervient à l'âge de 5 semaines.

Répartition et abondance



Répartition nationale de l'espèce entre 2013 et 2023 © INPN, 2023

Nicheur dans la plus grande partie de la France, mais se fait rare dans l'ouest et le sud du pays. La population française est estimée entre 30 000 et 60 000 couples.



Répartition de l'espèce en 2015-2024 dans le Rhône ©Faune Rhône, 2024

Statuts de protection et de conservation

Protection nationale (Arrêté du 29/10/2009)	Art.3
Directive « Oiseaux »	/
Liste rouge européenne	LC
Liste rouge nationale (nicheur)	LC
Liste rouge régionale	LC

Menaces générales

Les modifications de l'ensemble des habitats ruraux, la disparition progressive des boqueteaux, des haies larges à gros bois ou l'abattage des arbres isolés et en bouquets, suppression des jachères, constituent les principales menaces affectant le Hibou moyen-duc. L'augmentation du trafic routier entraîne une mortalité croissante des oiseaux nocturnes par collisions.

Statut de l'espèce sur le site : Nicheur certain

Impacts bruts du projet sur l'espèce :

Taille des lisières et élagage des arbres en bordure des chemins : Destruction accidentelle et/ou dérangement d'individus d'espèces protégées

Abattage/Elagage d'arbre pour sécurisation : Destruction accidentelle d'individus d'espèces protégées

Rassemblements et événementiels exceptionnels : Dérangement d'individus d'espèces protégées

Mesures prises en faveur de l'espèce :

MR1 : Plan de fauche : Création de zones refuges

MR2 : Adapter la gestion des milieux aux périodes de sensibilité des espèces

MR3 : Mise en place de dispositifs favorables à la faune

MR6 : Bonnes pratiques pour l'accueil de manifestations sportives ou rassemblements culturels

MR7 : Gestion particulière de la Prairie Sud en lien avec la présence du Hibou moyen-duc

MR9 : Zones de préservation : Création de refuges pour la faune

Impacts résiduels du projet sur l'espèce : l'application des mesures de réduction envisagées engendre l'absence d'impacts résiduels.

Sources :

- Oiseaux.net
- Oiseau-libre.net
- <https://www.lpo.fr/decouvrir-la-nature/fiches-especes>
- <https://www.oiseauxdesjardins.fr/>
- Atlas : faune rhône
- Tous les oiseaux de France, guide Delachaux, 2014
- Les oiseaux de France, Solar 2012

Mésange bleue (Cyanistes caeruleus)

Description

Taille : 12 cm
Présence en France : toute l'année

Envergure : 9 à 12 cm

Poids : 20 g

Identification : Comme son nom l'indique, la Mésange bleue est une petite mésange caractérisée par la couleur bleue de sa calotte, de ses ailes et de sa queue. Le bleu de la femelle est plus terne. Le manteau est jaune-verdâtre, un trait blanc est présent au niveau des grandes couvertures de l'aile. La face est blanchâtre et barrée de traits bleus.

Cycle biologique :



Mésange bleue © S. Chaudet EODD 2021

	Nidification
	Hivernage
	Migration



Biologie et écologie

Habitats de reproduction et d'alimentation : C'est une espèce forestière préférant les forêts de feuillus et plus particulièrement de chênes. On peut cependant la retrouver aussi en forêts mixtes.

Type d'alimentation : La Mésange bleue se nourrit surtout d'insectes et d'araignées, également de fruits et graines en dehors de la période de reproduction, de nectar et pollen au printemps, ainsi que de sève. Son régime reflète les variations d'abondance de nourriture, notamment au cours des saisons. Elle passe beaucoup de temps à inspecter rameaux et feuilles, manœuvrant sans cesse avec agilité et dans des positions parfois acrobatiques.

Reproduction : Elle ne constitue pas de réserves. La ponte est constituée de 9 à 13 œufs dont l'incubation n'excède pas 15 jours. Seule la femelle couve, le mâle s'occupant du ravitaillement. Les jeunes sont nourris par le couple. Leur envol se produit à l'âge de 19-20 jours mais l'émancipation totale n'intervient qu'au bout de 4 semaines. Une seconde ponte en fin de printemps est assez fréquente.

Répartition et abondance

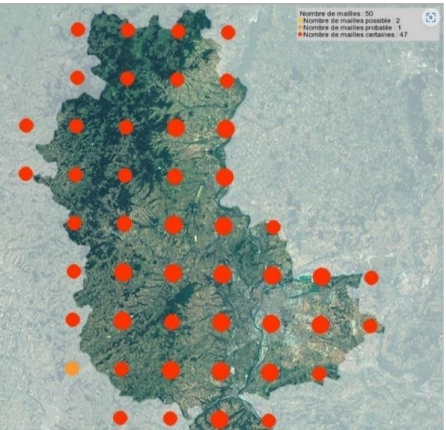


Répartition nationale de l'espèce entre 2013 et 2023 © INPN, 2023

L'espèce se retrouve dans tout le continent européen, à l'exception du nord de la Scandinavie. Elle vit jusqu'à 1 200 mètres d'altitude en montagne. La population française est estimée entre 2 500 000 et 4 000 000 de couples.

Dans la maille identifiée du projet, l'espèce est classée en Nicheur certain.

De manière générale, elle est bien répartie sur le département du Rhône.



Répartition de l'espèce en 2015-2024 dans le Rhône ©Faune Rhône, 2024

Statuts de protection et de conservation

Protection nationale (Arrêté du 29/10/2009)	Art.3
Directive « Oiseaux »	/
Liste rouge européenne	LC
Liste rouge nationale (nicheur)	LC
Liste rouge régionale	LC

Menaces générales

Les effectifs de Mésange bleue, espèce très généraliste, varient en réponse à des variations anthropogéniques (collisions avec véhicules et infrastructures humaines, empoisonnement par les pesticides, prédation par le chat domestique, ...) ou naturelles (hivers trop rigoureux, réchauffement climatique, ...) mais ils sont globalement stables, voire en légère progression dans la majorité de l'Europe, excepté en France et en Suède où elle est en déclin.

Statut de l'espèce sur le site : Nicheur probable

Impacts bruts du projet sur l'espèce :

Taille des lisières et élagage des arbres en bordure des chemins : Destruction accidentelle et/ou dérangement d'individus d'espèces protégées

Abattage/Elagage d'arbre pour sécurisation : Destruction accidentelle d'individus d'espèces protégées

Rassemblements et événementiels exceptionnels : Dérangement d'individus d'espèces protégées

Mesures prises en faveur de l'espèce :

MR1 : Plan de fauche : Création de zones refuges

MR2 : Adapter la gestion des milieux aux périodes de sensibilité des espèces

MR3 : Mise en place de dispositifs favorables à la faune

MR6 : Bonnes pratiques pour l'accueil de manifestations sportives ou rassemblements culturels

MR7 : Gestion particulière de la Prairie Sud en lien avec la présence du Hibou moyen-duc

MR9 : Zones de préservation : Création de refuges pour la faune

Impacts résiduels du projet sur l'espèce : l'application des mesures de réduction envisagées engendre l'absence d'impacts résiduels.

Sources :

- Oiseaux.net
- Oiseau-libre.net
- <https://www.lpo.fr/decouvrir-la-nature/fiches-especes>
- <https://www.oiseauxdesjardins.fr/>
- Atlas : faune rhône
- Tous les oiseaux de France, guide Delachaux, 2014
- Les oiseaux de France, Solar 2012

Mésange charbonnière (Parus major)

Description

Taille : 14 cm
Présence en France : toute l'année

Envergure : 21 cm

Poids : 25 g

Identification : Les joues blanches de la Mésange charbonnière contrastent avec sa tête noire d'où se prolonge une cravate noire sur les parties inférieures jaune. Les parties supérieures du corps sont verdâtres et les ailes présentent une barre alaire claire sur les rectrices externes. Ses pattes particulièrement robustes sont une adaptation à la vie arboricole.

Cycle biologique :



Mésange charbonnière © S. Chaudet EODD 2021

	Nidification
	Hivernage
	Migration



Biologie et écologie

Habitats de reproduction et d'alimentation : C'est un passereau forestier fréquentant les forêts de feuillus et surtout de chênes préférentiellement, mais aussi de conifères. C'est un oiseau assez ubiquiste que l'on peut aussi retrouver en ville, dans les parcs et jardins mais aussi dans les vergers, bocages et ripisylves.

Type d'alimentation : Son bec pointu lui permet de percer et casser les graines à paroi épaisse, même si elle est majoritairement insectivore.

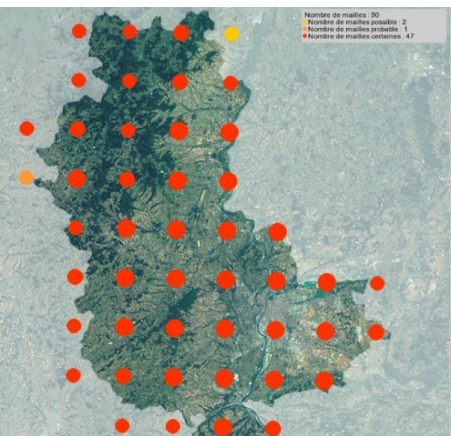
Reproduction : Le nid est construit dans des cavités et anfractuosités, qu'elles soient naturelles ou artificielles. La période de reproduction est calquée sur la disponibilité des chenilles de lépidoptères avec lesquelles les jeunes sont nourris. La femelle pond de 2 à 5 œufs qu'elle couve pendant 13 à 14 jours, les jeunes prennent leur envol au bout de 3 semaines et sont indépendant au bout de 6 semaines.

Répartition et abondance



Répartition nationale de l'espèce entre 2013 et 2023 © INPN, 2023

La Mésange charbonnière est l'une des espèces les plus communes du Paléarctique occidental. Elle occupe, sur le continent, une bande septentrionale qui va de l'Atlantique à la Sibérie orientale incluant toute l'Europe, le Maghreb et l'Asie mineure, atteint au sud le nord de l'Iran et suit la Sibérie en passant par l'Altaï et la Mongolie. La population française est estimée entre 4 000 000 et 7 000 000 de couples.



Répartition de l'espèce en 2015-2024 dans le Rhône
©Faune Rhône, 2024

Statuts de protection et de conservation

Protection nationale (Arrêté du 29/10/2009)	Art.3
Directive « Oiseaux »	/
Liste rouge européenne	LC
Liste rouge nationale (nicheur)	LC
Liste rouge régionale	LC

Menaces générales

L'espèce n'est pas menacée au niveau national, mais des facteurs anthropogéniques (collisions avec véhicules et infrastructures humaines, empoisonnement par les pesticides, prédation par le chat domestique, ...) ou naturels (hivers trop rigoureux, réchauffement climatique, ...) impactent les populations

Statut de l'espèce sur le site : Nicheur probable

Impacts bruts du projet sur l'espèce :

Taille des lisières et élagage des arbres en bordure des chemins : Destruction accidentelle et/ou dérangement d'individus d'espèces protégées

Abattage/Elagage d'arbre pour sécurisation : Destruction accidentelle d'individus d'espèces protégées

Rassemblements et événementiels exceptionnels : Dérangement d'individus d'espèces protégées

Mesures prises en faveur de l'espèce :

MR1 : Plan de fauche : Création de zones refuges

MR2 : Adapter la gestion des milieux aux périodes de sensibilité des espèces

MR3 : Mise en place de dispositifs favorables à la faune

MR6 : Bonnes pratiques pour l'accueil de manifestations sportives ou rassemblements culturels

MR7 : Gestion particulière de la Prairie Sud en lien avec la présence du Hibou moyen-duc

MR9 : Zones de préservation : Création de refuges pour la faune

Impacts résiduels du projet sur l'espèce : l'application des mesures de réduction envisagées engendre l'absence d'impacts résiduels.

Sources :

- Oiseaux.net
- Oiseau-libre.net
- <https://www.lpo.fr/decouvrir-la-nature/fiches-especes>
- <https://www.oiseauxdesjardins.fr/>
- Atlas : faune rhône
- Tous les oiseaux de France, guide Delachaux, 2014
- Les oiseaux de France, Solar 2012

Mésange huppée (*Lophophanes cristatus*)

Description

Taille : 12 cm
Envergure : 18 cm
Poids : 10 à 13 g
Identification : Comme son nom l'indique, la Mésange huppée possède une huppe mouchetée blanche et noire. Elle présente des dessins noirs et blancs sur la face. Le dessus de son corps est marron-gris et le dessous chamois et blanc.
Cycle biologique :



Mésange huppée © INPN

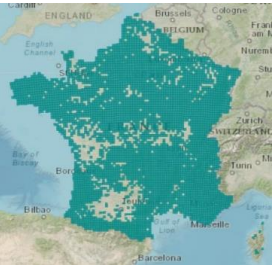
	Nidification
	Hivernage
	Migration

XY

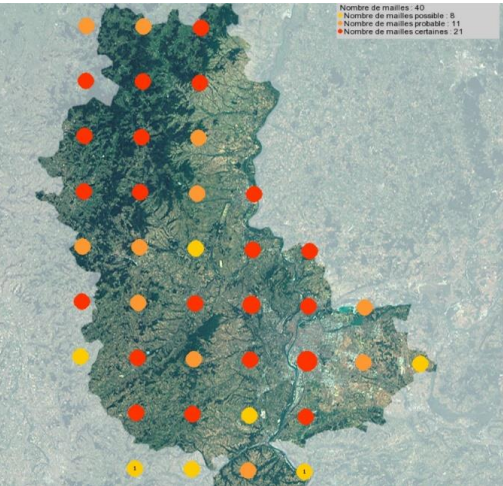
Biologie et écologie

Habitats de reproduction et d'alimentation : C'est une espèce forestière préférant les massifs âgés et compacts de résineux ou mixtes. Quelques grands conifères présents dans les parcs et jardins peuvent suffire à la Mésange huppée pour s'installer.
Type d'alimentation : La Mésange huppée est une espèce sédentaire. Elle se nourrit surtout d'insectes et d'araignées l'été et de graines en dehors de la période de reproduction.
Reproduction : Elle aménage un trou dans un bois pourri où elle va confectionner un nid fait de mousse recouvert de poils. La mésange huppée pond de 5 à 8 œufs principalement entre avril et mai. L'incubation dure entre 13 et 14 jours. Les jeunes restent entre 20 et 22 jours au nid.

Répartition et abondance



Répartition nationale de l'espèce entre 2013 et 2023 © INPN, 2023



Répartition de l'espèce en 2015-2024 dans le Rhône
©Faune Rhône, 2024

L'espèce peuple presque toute l'Europe, sauf l'Irlande, l'Italie, certaines parties du Sud-Est et l'extrême Nord. Elle est très rare en Grande-Bretagne, où elle ne se trouve que dans l'est de l'Écosse. En France elle vit presque partout dans les zones boisées de conifères, excepté sur la côte Ouest de la Charente-Maritime, ainsi que dans le Gers, la Haute-Garonne et le Tarn où elle se fait plus rare. La population française est estimée entre 300 000 et 600 000 de couples.
Dans la maille identifiée du projet, l'espèce est classé Nicheur certain. Sa répartition à l'échelle du département du Rhône est assez disparate.

Statuts de protection et de conservation

Protection nationale (Arrêté du 29/10/2009)	Art.3
Directive « Oiseaux »	/
Liste rouge européenne	LC
Liste rouge nationale (nicheur)	LC
Liste rouge régionale	LC

Menaces générales

Comme tous les animaux dépendants directement ou indirectement du bois-mort, la mésange huppée a sans doute beaucoup souffert de la raréfaction des arbres vieux, sénescents ou morts en forêt. La disponibilité croissante en bois mort semble être le facteur explicatif le plus important. Ces espèces consommant les insectes parasites des arbres, on peut supposer que la résilience écologique des forêts en sera améliorée.

Statut de l'espèce sur le site : Nicheur probable

Impacts bruts du projet sur l'espèce :

Taille des lisières et élagage des arbres en bordure des chemins : Destruction accidentelle et/ou dérangement d'individus d'espèces protégées

Abattage/Elagage d'arbre pour sécurisation : Destruction accidentelle d'individus d'espèces protégées

Rassemblements et événementiels exceptionnels : Dérangement d'individus d'espèces protégées

Mesures prises en faveur de l'espèce :

- MR1 : Plan de fauche : Création de zones refuges
- MR2 : Adapter la gestion des milieux aux périodes de sensibilité des espèces
- MR3 : Mise en place de dispositifs favorables à la faune
- MR6 : Bonnes pratiques pour l'accueil de manifestations sportives ou rassemblements culturels
- MR7 : Gestion particulière de la Prairie Sud en lien avec la présence du Hibou moyen-duc
- MR9 : Zones de préservation : Création de refuges pour la faune

Impacts résiduels du projet sur l'espèce : l'application des mesures de réduction envisagées engendre l'absence d'impacts résiduels.

Sources :

- Oiseaux.net
- Oiseau-libre.net
- <https://www.lpo.fr/decouvrir-la-nature/fiches-especes>
- <https://www.oiseauxdesjardins.fr/>
- Atlas : faune rhône
- Tous les oiseaux de France, guide Delachaux, 2014
- Les oiseaux de France, Solar 2012

Mésange noire (Parus ater)

Description

Taille : 12 cm

Présence en France : toute l'année

Envergure : 19 cm

Poids : 8 à 10 g

Identification : Très ressemblante à la Mésange charbonnière, la Mésange noire est dépourvue de couleurs vives et le dessous blanc-gris contraste faiblement avec le dos gris bleuté. Les deux bandes blanches sur les ailes sont plus prononcées que chez les autres mésanges et facilitent l'identification de cette espèce même à distance.

Cycle biologique :



Mésange noire © INPN

	Nidification
	Hivernage
	Migration



Biologie et écologie

Habitats de reproduction et d'alimentation : La mésange noire est typiquement un habitant des forêts de résineux, sapinières, pinèdes et bois d'épicéas, mais elle s'acclimata en forêt mixte si les conifères sont dominants. Espèce de montagne, elle monte jusqu'à la limite des forêts.

Type d'alimentation : La Mésange noire consomme de nombreux insectes nuisibles. En hiver, elle se nourrit de végétaux, notamment les graines de conifères.

Reproduction : La saison de nidification se déroule d'avril à fin juillet. Elle niche dans les trous d'arbres, de mur ou les cavités terrestres. Parfois en manque de possibilités, il est possible qu'elle niche dans un interstice entre des racines, un petit terrier de rongeur, ou dans les combles de cabanes forestières. Une deuxième nidification est courante. La ponte est généralement de 8 à 10 œufs que le f emelle couve. L'éclosion intervient au bout de 14 à 15 jours, et le nourrissage des jeunes dure 16 à 17 jours. Les parents continuent à nourrir leur progéniture quelque temps.

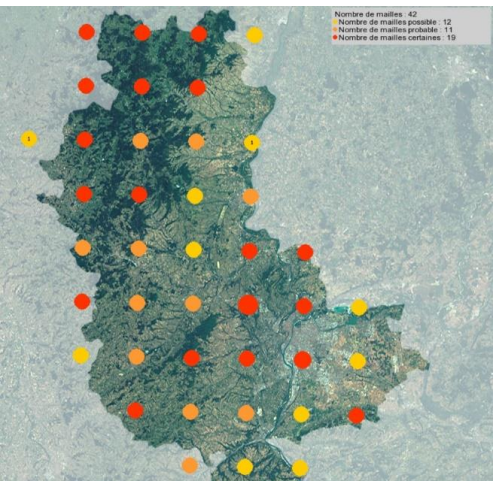
Répartition et abondance



Répartition nationale de l'espèce entre 2013 et 2023 © INPN, 2023

Son aire de répartition forme une zone continue, s'étendant de l'Europe Occidentale, traversant les forêts d'Asie jusqu'à la mer d'Okhotsk, la Corée et le Japon. Au sud de cette zone, des lieux de nidification isolés existent dans les régions de haute montagne, là où poussent des conifères. En France, la Mésange noire niche sur tout le territoire excepté la côte méditerranéenne et la cote de Charente-Maritime.

Dans la maille identifiée du projet, l'espèce est classé Nicheur certain.



Répartition de l'espèce en 2015-2024 dans le Rhône
©Faune Rhône, 2024

Statuts de protection et de conservation

Protection nationale (Arrêté du 29/10/2009)	Art.3
Directive « Oiseaux »	/
Liste rouge européenne	LC
Liste rouge nationale (nicheur)	LC
Liste rouge régionale	LC

Menaces générales

L'espèce semble peu menacée actuellement comme l'illustre l'augmentation des populations depuis les dix dernières années. Cependant, le réchauffement climatique en cours pourrait lui porter préjudice sur le long terme.

Statut de l'espèce sur le site : Nicheur certain

Impacts bruts du projet sur l'espèce :

Taille des lisières et élagage des arbres en bordure des chemins : Destruction accidentelle et/ou dérangement d'individus d'espèces protégées

Abattage/Elagage d'arbre pour sécurisation : Destruction accidentelle d'individus d'espèces protégées

Rassemblements et événementiels exceptionnels : Dérangement d'individus d'espèces protégées

Mesures prises en faveur de l'espèce :

- MR1 : Plan de fauche : Création de zones refuges
- MR2 : Adapter la gestion des milieux aux périodes de sensibilité des espèces
- MR3 : Mise en place de dispositifs favorables à la faune
- MR6 : Bonnes pratiques pour l'accueil de manifestations sportives ou rassemblements culturels
- MR7 : Gestion particulière de la Prairie Sud en lien avec la présence du Hibou moyen-duc
- MR9 : Zones de préservation : Création de refuges pour la faune

Impacts résiduels du projet sur l'espèce : l'application des mesures de réduction envisagées engendre l'absence d'impacts résiduels.

Sources :

- Oiseaux.net
- Oiseau-libre.net
- <https://www.lpo.fr/decouvrir-la-nature/fiches-especes>
- <https://www.oiseauxdesjardins.fr/>
- Atlas : faune rhône
- Tous les oiseaux de France, guide Delachaux, 2014

Orite à longue-queue (*Aegithalos caudatus*)

Description

Taille : 16 cm
Présence en France : toute l'année
Envergure : /
Poids : 7 à 9 g

Identification : Ce petit oiseau de 8 g en moyenne possède un corps arrondi avec une très longue queue étagée avec du noir, du blanc, du brun et du rose. Les ailes sont blanches et noires et le corps rosé. Il n'existe pas de dimorphisme sexuel visible. Les jeunes ont les joues et le dos brun-noir, plus terne que les adultes.

Cycle biologique :



Orite à longue-queue, S. Chaudet © EODD 2021

	Nidification
	Hivernage
	Migration



Biologie et écologie

Habitats de reproduction et d'alimentation : Cette espèce fréquente préférentiellement les forêts de feuillus et boisements mixtes de feuillus et conifères ainsi que les parcs et jardins. On peut aussi la retrouver dans les fourrés, buissons et haies.

Type d'alimentation : L'Orite à longue queue se nourrit surtout d'insectes, de leurs larves et leurs œufs. Son bec court et menu lui permet de déloger ses proies des fentes de l'écorce. Elle cueille aussi des insectes, comme les pucerons sur les feuilles et bourgeons.

Reproduction : Contrairement aux autres espèces de mésanges, l'Orite à longue queue ne niche pas dans des cavités mais construit son propre nid sur un arbre ou buisson. 6 à 12 œufs sont couvés par la femelle seule pendant 12 ou 13 jours, les jeunes restent au nid pendant une quinzaine de jours avant de prendre leur envol mais ils restent proches de leurs parents.

Répartition et abondance

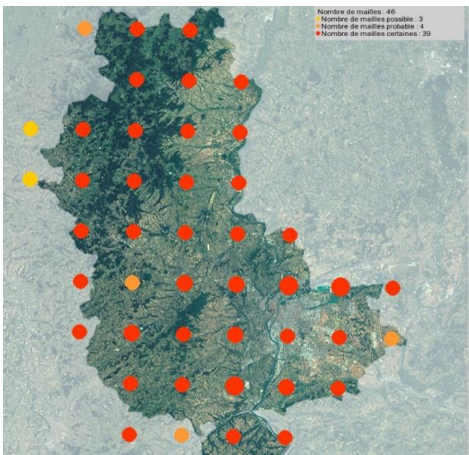


Répartition nationale de l'espèce entre 2013 et 2023 © INPN, 2023

L'espèce est présente dans toute l'Europe, excepté dans les régions du Grand Nord.

La population française est estimée entre 400 000 et 700 000 couples.

Dans la maille identifiée du projet, l'espèce est classé Nicheur certain. Sa répartition à l'échelle du département du Rhône est assez uniforme.



Répartition de l'espèce en 2015-2024 dans le Rhône ©Faune Rhône, 2024

Statuts de protection et de conservation

Protection nationale (Arrêté du 29/10/2009)	Art.3
Directive « Oiseaux »	/
Liste rouge européenne	LC
Liste rouge nationale (nicheur)	LC
Liste rouge régionale	LC

Menaces générales

Sans être aussi commune que la Mésange charbonnière, la population d'Orites à longue queue présente une bonne dynamique. Cependant, la déforestation, les changements dans l'habitat et les hivers trop rudes causent des déclin dans la population.

Quelques prédateurs tels que les corvidés, les belettes et les serpents sont aussi des menaces pour cette espèce.

Statut de l'espèce sur le site : Nicheur potentiel

Impacts bruts du projet sur l'espèce :

Taille des lisières et élagage des arbres en bordure des chemins : Destruction accidentelle et/ou dérangement d'individus d'espèces protégées

Abattage/Elagage d'arbre pour sécurisation : Destruction accidentelle d'individus d'espèces protégées

Rassemblements et événementiels exceptionnels : Dérangement d'individus d'espèces protégées

Mesures prises en faveur de l'espèce :

MR1 : Plan de fauche : Création de zones refuges

MR2 : Adapter la gestion des milieux aux périodes de sensibilité des espèces

MR3 : Mise en place de dispositifs favorables à la faune

MR6 : Bonnes pratiques pour l'accueil de manifestations sportives ou rassemblements culturels

MR7 : Gestion particulière de la Prairie Sud en lien avec la présence du Hibou moyen-duc

MR9 : Zones de préservation : Création de refuges pour la faune

Impacts résiduels du projet sur l'espèce : l'application des mesures de réduction envisagées engendre l'absence d'impacts résiduels.

Sources :

- Oiseaux.net
- Oiseau-libre.net
- <https://www.lpo.fr/decouvrir-la-nature/fiches-especes>
- <https://www.oiseauxdesjardins.fr/>
- Atlas : faune rhône
- Tous les oiseaux de France, guide Delachaux, 2014
- Les oiseaux de France, Solar 2012

Petit-duc scops (Otus scops)

Description

Taille : 20 cm
Présence en France : une partie de l’année

Envergure : 53 à 64 cm

Poids : 90 à 95 g

Identification : Le petit-duc scops est un des plus petits rapaces nocturnes. Hibou à peine aussi gros qu'un merle qui tient facilement dans la main. Ses aigrettes de petites tailles ne sont pas toujours visibles. Oiseau longiligne, la partie supérieure de son corps est grise, plus ou moins roussâtre, finement striée de noir qui lui permet de se confondre avec l'écorce de l'arbre sur lequel il est perché. Son disque facial gris séparé en deux par une bande sombre triangulaire de la calotte au bec, fait ressortir ses yeux ronds jaune-vert qui lui donnent un regard farouche. Le bec est noir bleuté. Les pattes sont brun-gris à brun-roux. Plumage rayé de façon dense, mais de couleur variable pouvant aller du brun au roux et au gris.

Cycle biologique :



Petit-duc scops, INPN 2021

	Nidification
	Hivernage
	Migration



Biologie et écologie

Habitats de reproduction et d'alimentation : Le hibou petit-duc est un oiseau sociable qui vit dans les arbres des vergers, parcs et jardins à proximité de l'homme ou dans des boisements clairs de feuillus en milieu semi-ouvert.

Type d'alimentation : Le petit-duc scops se nourrit de gros insectes (orthoptères) capturés à terre ou le long des branches, petits rongeurs, lézards, grenouilles (rainettes).

Reproduction : La femelle pond à la mi-mai. Le nid du petit-duc scops se trouve souvent dans le tronc d'un vieux arbre, dans une cavité creusée par un Pic vert, pas trop près du sol. La femelle dépose de 3 à 6 œufs de forme assez ronde, blancs et assez mats. L'incubation dure de 24 à 25 jours et semble être assurée par la femelle seule. Le mâle la nourrit pendant cette période, lui apportant les proies au nid. Il fait de même quand les poussins naissent et la femelle les nourrit avec les proies apportées par le mâle. Ils sont nourris jusqu'à leur envol à l'âge de 21 jours.

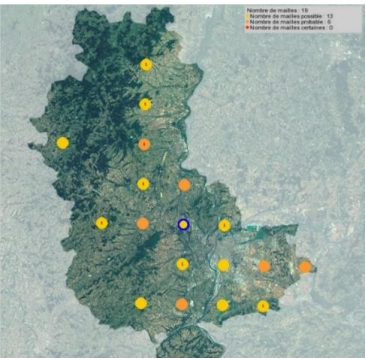
Répartition et abondance



Répartition nationale de l'espèce entre 2013 et 2023 © INPN, 2023

Il hiverne en Afrique sauf sur l'île de Port Cros où il est sédentaire. La migration de retour se fait vers avril après celle des hirondelles.

Dans la maille identifiée du projet, l'espèce est classée Nicheur possible avec 4 données. L'espèce est assez rare à l'échelle du département.



Répartition de l'espèce en 2015-2024 dans le Rhône ©Faune Rhône, 2024

Statuts de protection et de conservation

Protection nationale (Arrêté du 29/10/2009)	Art.3
Directive « Oiseaux »	/
Liste rouge européenne	LC
Liste rouge nationale (nicheur)	VU
Liste rouge régionale	NT

Menaces générales

La raréfaction des gros insectes associée à la destruction de ses terrains de chasse et à ses habitats de nidification sont les menaces principales pesant sur l'espèce. Les collisions routières constituent également des impacts non négligeables sur l'espèce.

Statut de l'espèce sur le site : Nicheur potentiel

Impacts bruts du projet sur l'espèce :

Taille des lisières et élagage des arbres en bordure des chemins : Destruction accidentelle et/ou dérangement d'individus d'espèces protégées

Abattage/Elagage d'arbre pour sécurisation : Destruction accidentelle d'individus d'espèces protégées

Rassemblements et événementiels exceptionnels : Dérangement d'individus d'espèces protégées

Mesures prises en faveur de l'espèce :

- MR1 : Plan de fauche : Création de zones refuges
- MR2 : Adapter la gestion des milieux aux périodes de sensibilité des espèces
- MR3 : Mise en place de dispositifs favorables à la faune
- MR6 : Bonnes pratiques pour l'accueil de manifestations sportives ou rassemblements culturels
- MR7 : Gestion particulière de la Prairie Sud en lien avec la présence du Hibou moyen-duc
- MR9 : Zones de préservation : Création de refuges pour la faune

Impacts résiduels du projet sur l'espèce : l'application des mesures de réduction envisagées engendre l'absence d'impacts résiduels.

Sources :

- Oiseaux.net
- Oiseau-libre.net
- https://www.lpo.fr/decouvrir-la-nature/fiches-especes
- https://www.oiseauxdesjardins.fr/
- Atlas : faune rhône
- Tous les oiseaux de France, guide Delachaux, 2014
- Les oiseaux de France, Solar 2012

Pic épeiche (*Dendrocopops major*)

Description

Taille : 23 cm
Envergure : 39 cm
Poids : 70 à 98 g

Présence en France : toute l'année

Identification : Il s'agit d'un pic de taille moyenne d'une longueur de 23 cm et d'une envergure allant jusqu'à 39 cm. Son plumage est à dominance noire et blanche, avec deux tâches blanches qui contrastent sur les parties noires et qui s'étendent sur une large zone des scapulaires et des couvertures. Le croupion est rouge ainsi que la nuque du mâle adulte et de la calotte du juvénile, celle de l'adulte est noire.

Cycle biologique :



Pic épeiche, S. Chaudet © EODD 2021

Nidification
Hivernage
Migration



Biologie et écologie

Habitats de reproduction et d'alimentation : C'est une espèce forestière ubiquiste fréquentant tous types de boisements de feuillus ou mixtes. Elle est présente jusqu'à plus de 2000 m d'altitude. On peut aussi la trouver dans les parcs (y compris parcs urbains), les vergers et les haies arborées.

Type d'alimentation : Le Pic épeiche consomme préférentiellement les larves xylophages d'insectes, qu'il extirpe du bois grâce à son bec et sa longue langue. À la mauvaise saison, il devient aussi granivore.

Reproduction : Le nid est creusé dans un tronc et l'espèce ne réoccupe pas d'anciennes loges. La hauteur du nid est variable et la loge est profonde de 25 à 35 cm. La femelle y dépose en moyenne 5 à 7 œufs qu'elle couve la journée, puis le mâle assure la couvaison nourris par les deux parents pendant 20 jours puis la famille se scinde en deux, chaque adulte prenant en charge la nuit pendant 10 à 12 jours. Les jeunes sont hargés une partie de la nichée.

Répartition et abondance

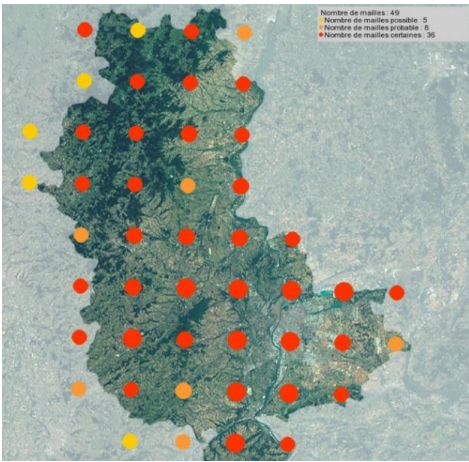


Répartition nationale de l'espèce entre 2013 et 2023 © INPN, 2023

C'est l'espèce de pic qui a la plus large répartition mondiale. L'aire de répartition du Pic épeiche s'étend sur l'ensemble du continent eurasiatique, de l'atlantique au pacifique, aux latitudes moyennes.

La population française est estimée entre 400 000 et 700 000 couples.

Dans la maille identifiée du projet, l'espèce est classée Nicheur certain. Sa répartition à l'échelle du département du Rhône est uniforme.



Répartition de l'espèce en 2015-2024 dans le Rhône ©Faune Rhône, 2024

Statuts de protection et de conservation

Protection nationale (Arrêté du 29/10/2009)	Art.3
Directive « Oiseaux »	/
Liste rouge européenne	LC
Liste rouge nationale (nicheur)	LC
Liste rouge régionale	LC

Menaces générales

C'est une espèce commune qui n'est pas globalement menacée, mais la surexploitation des forêts de pins dans certaines zones lui est très nuisible.

Statut de l'espèce sur le site : Nicheur probable

Impacts bruts du projet sur l'espèce :

Taille des lisières et élagage des arbres en bordure des chemins : Destruction accidentelle et/ou dérangement d'individus d'espèces protégées

Abattage/Elagage d'arbre pour sécurisation : Destruction accidentelle d'individus d'espèces protégées

Rassemblements et événementiels exceptionnels : Dérangement d'individus d'espèces protégées

Mesures prises en faveur de l'espèce :

- MR1 : Plan de fauche : Création de zones refuges
- MR2 : Adapter la gestion des milieux aux périodes de sensibilité des espèces
- MR3 : Mise en place de dispositifs favorables à la faune
- MR6 : Bonnes pratiques pour l'accueil de manifestations sportives ou rassemblements culturels
- MR7 : Gestion particulière de la Prairie Sud en lien avec la présence du Hibou moyen-duc
- MR9 : Zones de préservation : Création de refuges pour la faune

Impacts résiduels du projet sur l'espèce : l'application des mesures de réduction envisagées engendrerait l'absence d'impacts résiduels.

Sources :

- Oiseaux.net
- Oiseau-libre.net
- <https://www.lpo.fr/decouvrir-la-nature/fiches-especes>
- <https://www.oiseauxdesjardins.fr/>
- Atlas : faune rhône
- Tous les oiseaux de France, guide Delachaux, 2014
- Les oiseaux de France, Solar 2012

Pic vert (*Picus viridis*)

Description

Taille : 33 cm

Envergure : 42 cm

Poids : 180 à 220 g

Identification : C'est une assez grande espèce de pic dont le plumage est principalement vert sur le dessus du corps. Le dessous du corps est grisâtre avec le croupion et les sus-caudales nettement plus jaunes. Les rémiges et rectrices sont grises barrées de noire. Les deux sexes possèdent une calotte rouge vif, l'iris de l'œil est blanche et nuance bien avec les joues noires. Le mâle présent un bandeau rouge dans la moustache noire et la femelle en est dépourvue.

Cycle biologique :



Pic vert, S. Chaudet © EODD 2021

	Nidification
	Hivernage
	Migration



Biologie et écologie

Habitats de reproduction et d'alimentation : Le Pic vert est un oiseau des lisières boisées. En hiver comme au printemps, il recherche les alternances de zones boisées et d'espaces dégagés. On le trouve dans les bocages, les vieux vergers, les anciennes haies, les peupleraies, les ripisylves et les parcs.

Type d'alimentation : L'espèce est essentiellement insectivore et parfois phytophage. Elle se nourrit principalement de larves et d'adultes de fourmis, de chenilles et plus rarement de cloportes et d'araignées. Le Pic vert est cavernicole pour la reproduction.

Reproduction : Dès février, les couples se reforment et gardent le contact à la voix. La nidification débute en mars-avril. La femelle pond 5 à 7 œufs qu'elle couve alternativement avec le mâle pendant 15 à 17 jours. Ils sont nourris surtout de fourmis et de leurs nymphes par les deux parents. Les jeunes quittent la cavité après 18 à 21 jours, puis se tiennent encore quelques jours dans le voisinage du nid, à l'intérieur duquel ils se réfugient la nuit. Ensuite, la famille se scinde en deux groupes, chacun des adultes prenant en charge une partie des jeunes.

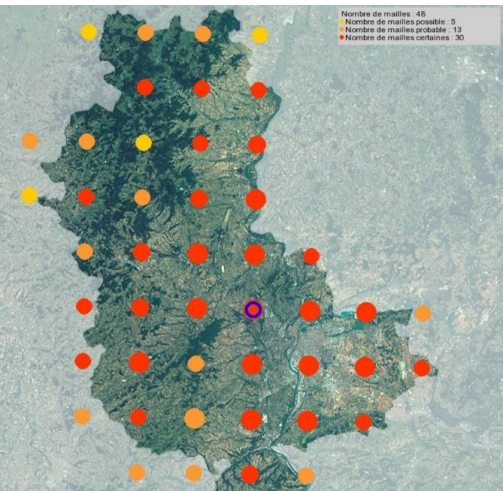
Répartition et abondance



Répartition nationale de l'espèce entre 2013 et 2023 © INPN, 2023

Il est présent dans la majeure partie de l'Europe. En France, on retrouve l'espèce sur l'ensemble du territoire, à l'exception du sud du Roussillon et de l'est des Pyrénées où il n'est que visiteur occasionnel. Ses populations sont stables, voire même en augmentation.

La population française est estimée entre 150 000 et 300 000 couples.



Répartition de l'espèce en 2015-2024 dans le Rhône
©Faune Rhône, 2024

Statuts de protection et de conservation

Protection nationale (Arrêté du 29/10/2009)	Art.3
Directive « Oiseaux »	/
Liste rouge européenne	LC
Liste rouge nationale (nicheur)	LC
Liste rouge régionale	LC

Menaces générales

Le Pic vert est particulièrement sensible à l'uniformisation des paysages agricoles induisant une extension des surfaces cultivées au détriment des surfaces toujours en herbe. Il pâtit de la disparition progressive de ses zones de reproduction et de nourrissage : haies, bosquets, prairies naturelles ou semi-naturelles et vergers de plein vent, où les vieux arbres sont éliminés et les herbages supplantés par les cultures. On peut y ajouter deux phénomènes concourant à réduire encore ses ressources en nourriture : l'utilisation de produits phytosanitaires (insecticides, herbicides...) ainsi que l'emploi d'engrais azotés ou de fortes doses de lisiers favorisant la croissance de l'herbe et, de ce fait, l'élimination des fourmières par excès d'ombrage et d'humidité.

Statut de l'espèce sur le site : Nicheur probable

Impacts bruts du projet sur l'espèce :

Taille des lisières et élagage des arbres en bordure des chemins : Destruction accidentelle et/ou dérangement d'individus d'espèces protégées

Abattage/Elagage d'arbre pour sécurisation : Destruction accidentelle d'individus d'espèces protégées

Rassemblements et événementiels exceptionnels : Dérangement d'individus d'espèces protégées

Mesures prises en faveur de l'espèce :

- MR1 : Plan de fauche : Création de zones refuges
- MR2 : Adapter la gestion des milieux aux périodes de sensibilité des espèces
- MR3 : Mise en place de dispositifs favorables à la faune
- MR6 : Bonnes pratiques pour l'accueil de manifestations sportives ou rassemblements culturels
- MR7 : Gestion particulière de la Prairie Sud en lien avec la présence du Hibou moyen-duc
- MR9 : Zones de préservation : Création de refuges pour la faune

Impacts résiduels du projet sur l'espèce : l'application des mesures de réduction envisagées engendre l'absence d'impacts résiduels.

Sources :

- Oiseaux.net
- Oiseau-libre.net
- <https://www.lpo.fr/decouvrir-la-nature/fiches-especes>
- <https://www.oiseauxdesjardins.fr/>
- Atlas : faune rhône
- Tous les oiseaux de France, guide Delachaux, 2014
- Les oiseaux de France, Solar 2012

Pouillot véloce (Phylloscopus collybita)

Description

Taille : 12 cm
Présence en France : toute l'année
Envergure : /
Poids : 6 à 9 g
Identification : C'est un oiseau presque uniformément gris, verdâtre dessus et blanc ou blanc-jaunâtre dessous. Il est caractérisé par des pattes et un bec fin et possède un sourcil pâle assez peu apparent.
Cycle biologique :
J F M A M J J A S O N D



Pouillot véloce, © INPN

	Nidification
	Hivernage
	Migration

Y Y

Biologie et écologie

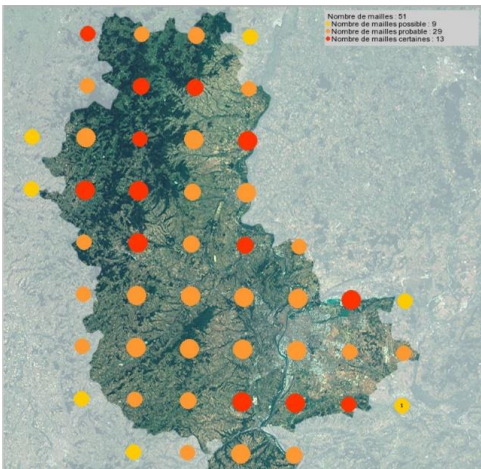
Habitats de reproduction et d'alimentation : Le Pouillot véloce fréquente les milieux boisés ainsi que les parcs et jardins.
Type d'alimentation : L'espèce se nourrit d'insectes et araignées ramassées dans les branchages et sur les feuilles, voire occasionnellement des fruits.
Reproduction : Le nid est le plus souvent construit au sein d'un arbre mais il peut aussi l'être au sol, sur l'herbe, les talus, les chemins forestiers ou les clairières. La femelle pond 6 ou 7 œufs qu'elle couve pendant 13 à 14 jours et le mâle participe ensuite au nourrissage des jeunes. Ces derniers prennent leur envol au bout de 15 jours mais ne sont pas indépendants de suite.

Répartition et abondance



Répartition nationale de l'espèce entre 2013 et 2023 © INPN, 2023

En période de reproduction, le Pouillot véloce est présent sur l'ensemble du territoire français avec une fréquence moindre dans les plaines du littoral méditerranéen, l'ouest du Pays Basque et en Corse où son installation est récente. L'hivernage a lieu principalement dans l'ouest et le sud de la France, dans les zones de plaines.
Les nicheurs de l'ouest de la France hivernent de l'ouest de la péninsule ibérique à l'Afrique sahélienne et les nicheurs de l'est passent l'hiver entre l'est de l'Espagne et l'Algérie. Dans le Midi, les oiseaux seraient plutôt sédentaires ou erratiques. La population française est estimée entre 2 000 000 et 4 000 000 couples.



Répartition de l'espèce en 2015-2024 dans le Rhône ©Faune Rhône, 2024

Statuts de protection et de conservation

Protection nationale (Arrêté du 29/10/2009)	Art.3
Directive « Oiseaux »	/
Liste rouge européenne	LC
Liste rouge nationale (nicheur)	LC
Liste rouge régionale	LC

Menaces générales

La mécanisation des travaux forestiers, en particulier des travaux d'entretien dans les jeunes peuplements (régénérations naturelles et plantations), constitue une menace dans la mesure où une part importante de ces travaux est réalisée pendant la période de reproduction. De plus, la prolifération des sangliers augmente la prédation des espèces nichant au sol ou à proximité.

Statut de l'espèce sur le site : Nicheur probable

Impacts bruts du projet sur l'espèce :

Taille des lisières et élagage des arbres en bordure des chemins : Destruction accidentelle et/ou dérangement d'individus d'espèces protégées

Abattage/Elagage d'arbre pour sécurisation : Destruction accidentelle d'individus d'espèces protégées

Rassemblements et événementiels exceptionnels : Dérangement d'individus d'espèces protégées

Mesures prises en faveur de l'espèce :

- MR1 : Plan de fauche : Création de zones refuges
- MR2 : Adapter la gestion des milieux aux périodes de sensibilité des espèces
- MR3 : Mise en place de dispositifs favorables à la faune
- MR6 : Bonnes pratiques pour l'accueil de manifestations sportives ou rassemblements culturels
- MR7 : Gestion particulière de la Prairie Sud en lien avec la présence du Hibou moyen-duc
- MR9 : Zones de préservation : Création de refuges pour la faune

Impacts résiduels du projet sur l'espèce : L'application des mesures de réduction n'implique pas d'impacts résiduels.

Sources :

- Oiseaux.net
- Oiseau-libre.net
- https://www.lpo.fr/decouvrir-la-nature/fiches-especes
- https://www.oiseauxdesjardins.fr/
- Atlas : faune rhône
- Tous les oiseaux de France, guide Delachaux, 2014
- Les oiseaux de France, Solar 2012

Roitelet à triple bandeau (Regulus ignicapilla)

Description

Taille : 9 cm
Envergure : 14 à 16 cm
Poids : 5 à 7 g

Identification : Le Roitelet triple-bandeau est l'un des deux plus petits oiseaux d'Europe. Ils ne pèsent que 5 à 5,5 grammes. Le "triple bandeau" a un bandeau noir sur l'œil, très visible sur fond blanc, tandis que le Roitelet huppé n'en a pas. Comme chez l'autre, la calotte porte trois bandes longitudinales, une médiane, large, orange ou jaune entourée de deux noires. C'est à ce niveau que se situe le petit dimorphisme sexuel. La bande médiane est orange vif chez le mâle, jaune chez la femelle, parfois teintée d'orange.

Cycle biologique :



Roitelet à triple bandeau, © INPN

	Nidification
	Hivernage
	Migration



Biologie et écologie

Habitats de reproduction et d'alimentation : Il occupe les forêts de conifères d'altitude naturelles, pessières et sapinières, ainsi que les plantations d'épicéas ou d'essences exotiques. Mais on le trouve aussi en forêt mixte et même en forêt de feuillus pu res à la faveur d'une caractéristique de l'habitat comme la présence de Lierre terrestre sur les arbres ou de feuillages persistants.

Type d'alimentation : Il est un insectivore exclusif.

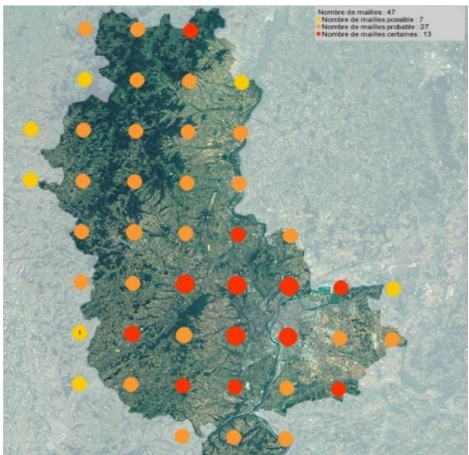
Reproduction : Le nid est installé sous une branche. Il a la forme d'un bol (diamètre:7.5 cm - profond:7.5cm) constituée de mousse, de lichens,de toiles d'araignées, garni de plumes. D'avril à juillet, la femelle pond 7 à 11 oeufs en 2 pontes. Les oisillons naissent au bout de 16 jours de couvaion. Seule la femelle couve et les 2 parents participent au nourrissage. Les jeunes s'envolent au bout de trois semaines environs.

Répartition et abondance



Répartition nationale de l'espèce entre 2013 et 2023 © INPN, 2023

L'aire de nidification du Roitelet triple-bandeau est surtout européenne. En France, l'espèce niche sur l'ensemble du territoire. La population française est estimée entre 500 000 et 900 000 couples reproducteurs. Les populations françaises sont considérées comme essentiellement sédentaire.



Répartition de l'espèce en 2015-2024 dans le Rhône
©Faune Rhône, 2024

Statuts de protection et de conservation

Protection nationale (Arrêté du 29/10/2009)	Art.3
Directive « Oiseaux »	/
Liste rouge européenne	LC
Liste rouge nationale (nicheur)	LC
Liste rouge régionale	LC

Menaces générales

L'espèce est commune et non menacée.

Statut de l'espèce sur le site : Nicheur probable

Impacts bruts du projet sur l'espèce :

Taille des lisières et élagage des arbres en bordure des chemins : Destruction accidentelle et/ou dérangement d'individus d'espèces protégées

Abattage/Elagage d'arbre pour sécurisation : Destruction accidentelle d'individus d'espèces protégées

Rassemblements et événementiels exceptionnels : Dérangement d'individus d'espèces protégées

Mesures prises en faveur de l'espèce :

- MR1 : Plan de fauche : Création de zones refuges
- MR2 : Adapter la gestion des milieux aux périodes de sensibilité des espèces
- MR3 : Mise en place de dispositifs favorables à la faune
- MR6 : Bonnes pratiques pour l'accueil de manifestations sportives ou rassemblements culturels
- MR7 : Gestion particulière de la Prairie Sud en lien avec la présence du Hibou moyen-duc
- MR9 : Zones de préservation : Création de refuges pour la faune

Impacts résiduels du projet sur l'espèce : l'application des mesures de réduction envisagées engendre l'absence d'impacts résiduels.

Sources :

- Oiseaux.net
- Oiseau-libre.net
- <https://www.lpo.fr/decouvrir-la-nature/fiches-especes>
- <https://www.oiseauxdesjardins.fr/>
- Atlas : faune rhône
- Tous les oiseaux de France, guide Delachaux, 2014
- Les oiseaux de France, Solar 2012

Roitelet huppé (*Regulus regulus*)

Description

Taille : 9 cm

Envergure : /

Poids : 5 à 7 g

Identification : La calotte porte trois bandes longitudinales, une médiane, large, orange ou jaune entourée de deux noires. La bande médiane est jaune-orange chez le mâle, jaune-citron chez la femelle. Les côtés de la tête et la nuque sont nuancés de gris. Le bec est noir, fin et pointu. Le manteau et les couvertures alaires sont vert-olive. Les ailes larges et arrondies présentent deux barres alaires blanches. Les rémiges et les rectrices foncées sont liserées de vert. Les parties inférieures sont beige à chamois clair. Les pattes et les doigts sont brun clair.

Cycle biologique :



Roitelet huppé © INPN

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D



Biologie et écologie

Habitats de reproduction et d'alimentation : Le Roitelet huppé se reproduit dans les forêts de conifères et mixtes, secondairement dans les grands jardins et parcs plantés de conifères. En dehors de la saison de reproduction, en migration surtout, il fréquente aussi les feuillus, les broussailles, les haies, etc.. Sur les îles de l'Atlantique, il est résident dans la laurisylve d'altitude.

Type d'alimentation : Le Roitelet huppé est un insectivore exclusif. Il recherche surtout les proies de petite à très petite taille comme les collemboles, les pucerons, les petits papillons nocturnes.

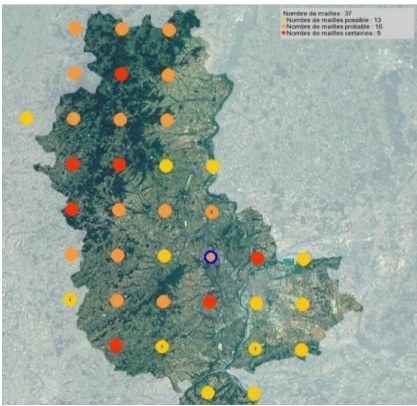
Reproduction : L'activité nuptiale commence dès fin mars mais s'amplifie en avril. La femelle dépose 6 à 12 œufs beige clair sans taches, au rythme d'un par jour. L'incubation dure une 15e de jours et commence avant que tous les œufs ne soient pondus. La femelle couvre les poussins pendant les premiers jours qui suivent l'éclosion. Elle est nourrie au nid par le mâle. Ensuite, les deux adultes se partagent le nourrissage des jeunes qui quittent le nid à l'âge de 17 à 22 jours mais seront encore nourris une 15e de jours. Une seconde ponte peut se produire, un peu moins productive que la première.

Répartition et abondance



Répartition nationale de l'espèce entre 2013 et 2023 © INPN, 2023

Le Roitelet huppé est distribué sur toute l'Eurasie, avec cependant une discontinuité au niveau de la Chine, et sur certaines îles de l'océan Atlantique. Sur le continent, il est lié aux forêts conifériennes des latitudes tempérée et boréale. 15 sous-espèces sont décrites. La ssp type décrite plus haut occupe l'Europe et la Sibérie occidentale. L'espèce est sédentaire ou migratrice partielle. Les oiseaux du nord de la Scandinavie et du nord sibérien sont migrants.



Répartition de l'espèce en 2015-2024 dans le Rhône
©Faune Rhône, 2024

Statuts de protection et de conservation

Protection nationale (Arrêté du 29/10/2009)	Art.3
Directive « Oiseaux »	/
Liste rouge européenne	LC
Liste rouge nationale (nicheur)	VU
Liste rouge régionale	NT

Menaces générales

Compte tenu de l'étendue de son aire de répartition, le Roitelet huppé n'est pas considéré comme menacé. Le déclin des populations constaté semble être imputable aux hivers rigoureux prolongés pour lesquels l'espèce est très vulnérable.

Statut de l'espèce sur le site : Nicheur probable

Impacts bruts du projet sur l'espèce :

Taille des lisières et élagage des arbres en bordure des chemins : Destruction accidentelle et/ou dérangement d'individus d'espèces protégées

Abattage/Elagage d'arbre pour sécurisation : Destruction accidentelle d'individus d'espèces protégées

Rassemblements et événementiels exceptionnels : Dérangement d'individus d'espèces protégées

Mesures prises en faveur de l'espèce :

MR1 : Plan de fauche : Création de zones refuges

MR2 : Adapter la gestion des milieux aux périodes de sensibilité des espèces

MR3 : Mise en place de dispositifs favorables à la faune

MR6 : Bonnes pratiques pour l'accueil de manifestations sportives ou rassemblements culturels

MR7 : Gestion particulière de la Prairie Sud en lien avec la présence du Hibou moyen-duc

MR9 : Zones de préservation : Création de refuges pour la faune

Impacts résiduels du projet sur l'espèce : l'application des mesures de réduction envisagées engendre l'absence d'impacts résiduels.

Sources :

- Oiseaux.net
- Oiseau-libre.net
- <https://www.lpo.fr/decouvrir-la-nature/fiches-especes>
- <https://www.oiseauxdesjardins.fr/>
- Atlas : faune Rhône
- Tous les oiseaux de France, guide Delachaux, 2014
- Les oiseaux de France, Solar 2012

Rougegorge familier (Erithacus rubecula)

Description

Taille : 14 cm
Présence en France : toute l'année

Envergure : 22 cm

Poids : 16 à 22 g

Identification : C'est un passereau caractérisé par sa poitrine et sa face orange. Les parties supérieures, les ailes et la queue sont brun verdâtre et les parties inférieures sont claires. Le tour du plastron et de la face est marqué d'une bande grise.

Cycle biologique :



Nidification
Hivernage
Migration



Rougegorge familier, S. Chaudet © EODD 2021

Statuts de protection et de conservation

Protection nationale (Arrêté du 29/10/2009)	Art.3
Directive « Oiseaux »	/
Liste rouge européenne	LC
Liste rouge nationale (nicheur)	LC
Liste rouge régionale	LC

Menaces générales

Le Rougegorge familier est largement répandu et non menacé. Cependant, il est connu que l'espèce fait l'objet au sud de la Méditerranée de forts prélèvements au filet ou par d'autres moyens, comme beaucoup d'autres espèces d'oiseaux migrateurs, par les populations locales dans un but culinaire.

Les hivers trop rigoureux ou les chats domestiques peuvent également impacter les populations de Rougegorges familiers.

Biologie et écologie

Habitats de reproduction et d'alimentation : Le Rougegorge familier fréquente préférentiellement les boisements plus ou moins denses, mais aussi les haies et bosquets et les parcs et jardins.

Type d'alimentation : L'espèce est essentiellement insectivore et se tourne vers les baies de divers arbustes fructifères à la mauvaise saison.

Reproduction : La femelle couve seule 5 à 7 œufs et le mâle la nourrit pendant ce temps et participe ensuite au nourrissage des jeunes. Jusqu'à 3 couvées peuvent être réalisées par an.

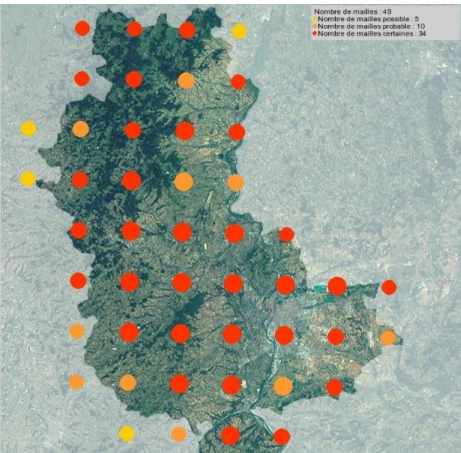
Répartition et abondance



Répartition nationale de l'espèce entre 2013 et 2023 © INPN, 2023

Le Rougegorge familier est présent sur une grande partie du continent eurasiatique ainsi qu'en Afrique du Nord et Amérique du Nord. Il est totalement absent du continent américain et de l'Océanie.

La population française est estimée entre 3 000 000 et 6 000 000 couples.



Répartition de l'espèce en 2015-2024 dans le Rhône ©Faune Rhône, 2024

Statut de l'espèce sur le site : Nicheur probable

Impacts bruts du projet sur l'espèce :

Taille des lisières et élagage des arbres en bordure des chemins : Destruction accidentelle et/ou dérangement d'individus d'espèces protégées.

Abattage/Elagage d'arbre pour sécurisation : Destruction accidentelle d'individus d'espèces protégées.

Rassemblements et événementiels exceptionnels : Dérangement d'individus d'espèces protégées.

Mesures prises en faveur de l'espèce :

- MR1 : Plan de fauche : Création de zones refuges
- MR2 : Adapter la gestion des milieux aux périodes de sensibilité des espèces
- MR3 : Mise en place de dispositifs favorables à la faune
- MR6 : Bonnes pratiques pour l'accueil de manifestations sportives ou rassemblements culturels
- MR7 : Gestion particulière de la Prairie Sud en lien avec la présence du Hibou moyen-duc
- MR9 : Zones de préservation : Création de refuges pour la faune

Impacts résiduels du projet sur l'espèce : l'application des mesures de réduction envisagées engendre l'absence d'impacts résiduels.

Sources :

- Oiseaux.net
- Oiseau-libre.net
- <https://www.lpo.fr/decouvrir-la-nature/fiches-especes>
- <https://www.oiseauxdesjardins.fr/>
- Atlas : faune Rhône
- Tous les oiseaux de France, guide Delachaux, 2014
- Les oiseaux de France, Solar 2012

Serin cini (*Serinus serinus*)

Description

Taille : 11 cm

Présence en France : toute l'année

Envergure : 19 à 20 cm

Poids : 10 à 14 g

Identification : Le Serin cini est le plus petit des fringilles européens. Muni d'un bec épais, d'un corps trapu et d'une queue courte. Le mâle adulte se reconnaît au jaune vif de son plumage, surtout apparent à l'avant du corps, sur la tête et la poitrine. Le reste du corps est dans les tons gris-beige, nettement striés en long de brun. Les femelles ressemblent aux mâles, mais beaucoup plus terne, sans le jaune vif.

Cycle biologique :



Serin cini, INPN

	Nidification
	Hivernage
	Migration



Statuts de protection et de conservation

Protection nationale (Arrêté du 29/10/2009)	Art.3
Directive « Oiseaux »	/
Liste rouge européenne	LC
Liste rouge nationale (nicheur)	LC
Liste rouge régionale	LC

Menaces générales

Le Serin cini est une espèce commune. Néanmoins, le suivi STOC montre une baisse de 54 % de la population française de serins depuis les années 1990. C'est pourquoi l'espèce est considérée comme « quasi-menacée » en auvergne ou dans le Limousin en raison d'une chute de 50% de ses effectifs entre 2001 et 2021. Cette diminution pourrait être liée à l'industrialisation de l'agriculture et aux traitements chimiques des espaces verts. L'avenir de l'espèce est donc localement incertain.

Statut de l'espèce sur le site : Nicheur probable

Impacts bruts du projet sur l'espèce :

Taille des lisières et élagage des arbres en bordure des chemins : Destruction accidentelle et/ou dérangement d'individus d'espèces protégées.

Abattage/Elagage d'arbre pour sécurisation : Destruction accidentelle d'individus d'espèces protégées.

Rassemblements et événementiels exceptionnels : Dérangement d'individus d'espèces protégées.

Mesures prises en faveur de l'espèce :

MR1 : Plan de fauche : Création de zones refuges

MR2 : Adapter la gestion des milieux aux périodes de sensibilité des espèces

MR3 : Mise en place de dispositifs favorables à la faune

MR6 : Bonnes pratiques pour l'accueil de manifestations sportives ou rassemblements culturels

MR7 : Gestion particulière de la Prairie Sud en lien avec la présence du Hibou moyen-duc

MR9 : Zones de préservation : Création de refuges pour la faune

Impacts résiduels du projet sur l'espèce : l'application des mesures de réduction envisagées engendre l'absence d'impacts résiduels.

Sources :

- Oiseaux.net
- Oiseau-libre.net
- <https://www.lpo.fr/decouvrir-la-nature/fiches-especes>
- <https://www.oiseauxdesjardins.fr/>
- Atlas : faune rhône
- Tous les oiseaux de France, guide Delachaux, 2014

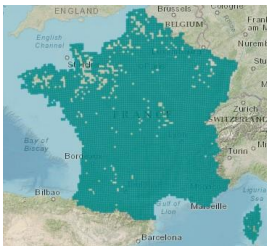
Biologie et écologie

Habitats de reproduction et d'alimentation : Le Serin cini est un oiseau de plaine ou de moyenne montagne, d'affinités méridionales appréciant les milieux ensoleillés. Evitant les milieux forestiers et agricoles, et opte pour les milieux semi-ouverts avec des arbustes mais également des herbacés pour se nourrir. On peut également le voir dans les jeunes forêts de conifères clairsemées, mais aussi dans les parcs et jardins des milieux urbains.

Type d'alimentation : Le Serin cini se nourrit essentiellement de graines d'herbacées et de graines d'arbres. Au printemps, il se nourrit aussi de bourgeons et de petites fleurs.

Reproduction : C'est un migrateur partiel qui revient fin mars en France. Très territorial et peu farouche, la femelle construit seul le nid tandis que le mâle ne fait que l'accompagner dans ses déplacements. Le nid est une petite coupe construite dans une fourche d'un arbre ou d'un arbuste au feuillage dense. Trois ou quatre œufs sont pondus et couvés pendant 13 jours, puis jeunes sont nourris au nid pendant 15 jours ainsi que 15 jours parés leur envol.

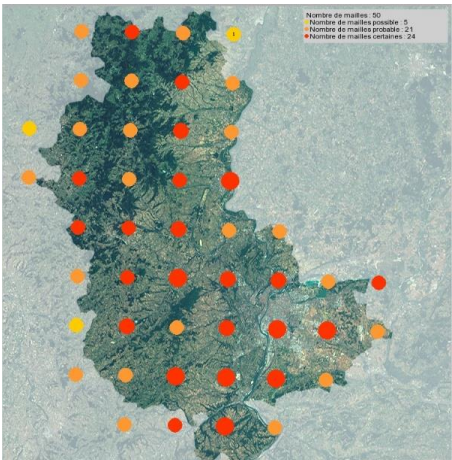
Répartition et abondance



Répartition nationale de l'espèce entre 2013 et 2023 © INPN, 2023

L'aire de reproduction du Serin cini s'étend sur l'ouest du continent eurasiatique et le Maghreb jusqu'à l'Ukraine et la Turquie. Il est très continental au nord, en revanche, au sud, toutes les îles méditerranéennes sont occupées. Migrateur partiel, il hiverne dans la partie méridionale de l'aire de reproduction, l'aire d'hivernage débordant un peu vers le sud en Méditerranée orientale.

En France, l'espèce niche sur presque tout le territoire. La population française est estimée entre 250 000 et 500 000 couples.



Répartition de l'espèce en 2015-2024 dans le Rhône
©Faune Rhône, 2024

Troglodyte mignon (*Troglodytes troglodytes*)

Description

Taille : 10 cm

Présence en France : toute l'année

Envergure : 13 à 17 cm

Poids : 8 g

Identification : C'est un petit oiseau à la silhouette ronde et de couleur sombre. Le dessus est brun nuancé de marron par endroits. L'œil sombre est surmonté d'un long sourcil clair. Les rectrices et les rémiges sont nettement barrées de sombre. Le dessous est beige avec les flancs nettement barrés de sombre eux aussi.

Cycle biologique :



Troglodyte mignon, S. Chaudet © EODD 2021

	Nidification
	Hivernage
	Migration



Statuts de protection et de conservation

Protection nationale (Arrêté du 29/10/2009)	Art.3
Directive « Oiseaux »	/
Liste rouge européenne	LC
Liste rouge nationale (nicheur)	LC
Liste rouge régionale	LC

Menaces générales

Particulièrement sensible au gel et à la neige, les hivers rigoureux peuvent être très néfastes pour l'espèce et provoquer une mortalité importante.

De plus, en raison de la situation des nids à faible hauteur et de ses déplacements à proximité du sol, le Troglodyte mignon est menacé par les animaux sauvages, tels que les belettes, mais aussi par les animaux domestiques tels que les chats. Les activités humaines, notamment le débroussaillage et le curage des cours d'eau pendant la période de nidification peuvent également avoir raison de son nid et de sa nichée.

Biologie et écologie

Habitats de reproduction et d'alimentation : Il s'agit d'une espèce forestière affectionnant les faciès humides des forêts mixtes ou de feuillus. Il se rencontre tout de même de partout où il peut trouver des buissons : haies, landes, parcs et jardins et même en ville.

Type d'alimentation : L'espèce est insectivore stricte.

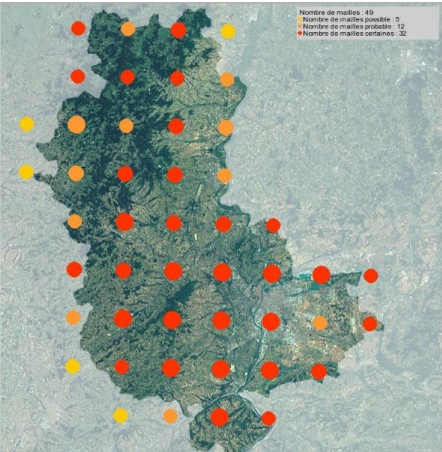
Reproduction : Le mâle s'active à la construction de plusieurs nids dès le début du printemps et la femelle choisit celui dans lequel elle pondra 5 à 7 œufs qu'elle couvera seule pendant une quinzaine de jours. Les jeunes sont ensuite nourris par les deux parents et quittent le nid 15 à 17 jours après l'éclosion.

Répartition et abondance



Répartition nationale de l'espèce entre 2013 et 2023 © INPN, 2023

Son aire de répartition est très vaste car elle s'étale de l'Islande aux Aléoutiennes, soit sur l'ensemble du continent eurasiatique et ses îles extrêmes, et ce aux latitudes tempérées. Des extensions d'aire vers le nord s'observent aux deux extrémités, en Fenno-Scandie à l'ouest et en Sibérie orientale à l'est. L'espèce pénètre également le continent africain au Maghreb et en Cyrénaïque. L'espèce est commune et répandue partout en France en hiver comme en été, elle se fait néanmoins plus rare sur la partie occidentale de la côte méditerranéenne à la belle saison. La population française est estimée entre 3 000 000 et 5 000 000 de couples.



Répartition de l'espèce en 2015-2024 dans le Rhône
©Faune Rhône, 2024

Statut de l'espèce sur le site : Nicheur certain

Impacts bruts du projet sur l'espèce :

Taille des lisières et élagage des arbres en bordure des chemins : Destruction accidentelle et/ou dérangement d'individus d'espèces protégées.

Abattage/Elagage d'arbre pour sécurisation : Destruction accidentelle d'individus d'espèces protégées.

Rassemblements et événementiels exceptionnels : Dérangement d'individus d'espèces protégées.

Mesures prises en faveur de l'espèce :

- MR1 : Plan de fauche : Création de zones refuges
- MR2 : Adapter la gestion des milieux aux périodes de sensibilité des espèces
- MR3 : Mise en place de dispositifs favorables à la faune
- MR6 : Bonnes pratiques pour l'accueil de manifestations sportives ou rassemblements culturels
- MR7 : Gestion particulière de la Prairie Sud en lien avec la présence du Hibou moyen-duc
- MR9 : Zones de préservation : Création de refuges pour la faune

Impacts résiduels du projet sur l'espèce : l'application des mesures de réduction envisagées engendre l'absence d'impacts résiduels.

Sources :

- Oiseaux.net
- Oiseau-libre.net
- <https://www.lpo.fr/decouvrir-la-nature/fiches-especes>
- <https://www.oiseauxdesjardins.fr/>
- Atlas : faune rhône
- Tous les oiseaux de France, guide Delachaux, 2014
- Les oiseaux de France, Solar 2012

8.2. Reptiles

Couleuvre verte et jaune (*Hierophis viridiflavus*)

Description

Taille : 1,5 à 2 m

Poids : 200 à 300 g

Identification : C'est une grande espèce de couleuvre à tête allongée et bien distincte du cou. Elle possède des yeux de couleur doré à pupille ronde. Ses écailles sont lisses, sa coloration est sombre avec des tâches jaunes ou jaune verdâtre disposées en rangées transversales dans la partie avant et en rangées longitudinales pour le reste du corps. La face ventrale est claire, plus ou moins tachetée, certains individus sont particulièrement sombres.

Cycle biologique :



Couleuvre verte et jaune, S. Chaudet © EODD 2022

	Reproduction
	Hivernage

Statuts de protection et de conservation

Protection nationale (Arrêté du 08/01/2021)	Art.2
Directive « Habitats – Faune- Flore »	Annexe 4
Liste rouge Europe	LC
Liste rouge nationale	LC
Liste rouge régionale	LC

Menaces générales

La Couleuvre verte et jaune n'est pas menacée de disparition. Malheureusement, couvrant de vastes territoires, elle est souvent victime de la circulation routière. L'urbanisation détruit aussi beaucoup de milieux favorables et quand l'espèce arrive à survivre, elle est tuée soit volontairement par crainte, soit par des animaux domestiques.

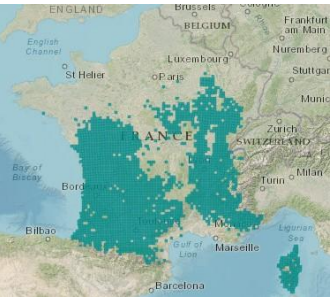
Biologie et écologie

Habitats de reproduction et d'alimentation : La Couleuvre verte et jaune est un serpent diurne fréquentant les endroits secs et ensoleillés, à végétation assez importante comme les bords de chemins, les broussailles, les haies, les versants rocaillieux, la lisière des forêts mais aussi les prairies, voire même le bord des rivières.

Type d'alimentation : Le régime alimentaire de cette couleuvre est constitué de rongeurs, lézards, serpents (vipères et même des jeunes de sa propre espèce). Les juvéniles se nourrissent d'insectes.

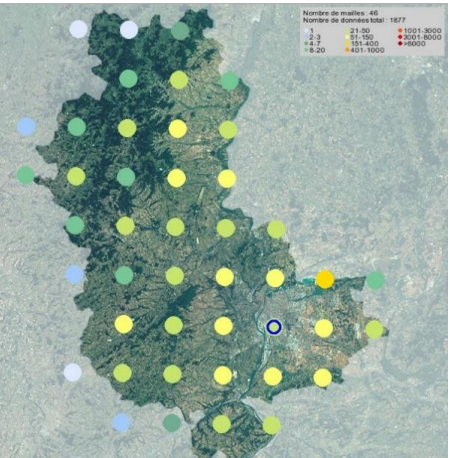
Reproduction : Fin juin, ou en juillet, les femelles pondent de 4 à 15 œufs, l'éclosion a lieu au bout de 6 à 8 semaines et les nouveaux mesurent de 20 à 25 cm de long.

Répartition et abondance



Répartition nationale de l'espèce entre 2013 et 2023 © INPN, 2023

Cette espèce est absente du tiers nord de la France et est assez commune dans le reste du pays.



Répartition de l'espèce en 2015-2024 dans le Rhône ©Faune Rhône, 2024

Statut de l'espèce sur le site : Cycle complet

Impacts bruts du projet sur l'espèce :

Taille des lisières, élagage des arbres en bordure des chemins, fauche des prairies : Destruction accidentelle et/ou dérangement d'individus d'espèces protégées

Rassemblements et événementiels exceptionnels : Dérangement d'individus d'espèces protégées

Mesures prises en faveur de l'espèce :

- MR1 : Plan de fauche : Création de zones refuges
- MR2 : Adapter la gestion des milieux aux périodes de sensibilité des espèces
- MR3 : Mise en place de dispositifs favorables à la faune
- MR 4 : Plan de fauche : Prendre en compte la présence des amphibiens et des reptiles
- MR6 : Bonnes pratiques pour l'accueil de manifestations sportives ou rassemblements culturels
- MR9 : Zones de préservation : Création de refuges pour la faune

Impacts résiduels du projet sur l'espèce : l'application des mesures de réduction envisagées engendre l'absence d'impacts résiduels.

Sources :

- Fiches espèces SHNA
- INPN
- Atlas : faune Rhône

Lézard des murailles (Podarcis muralis)

Description

Taille : 20 cm max

Poids : 9 g

Identification : Ses écailles sont faiblement carénées et le motif est très variable. La majorité des individus sont brunâtres ou gris (occasionnellement teintés de vert), souvent avec des barres noires et blanches sur les bords de la queue. Le ventre est blanchâtre ou beige pâle, mais souvent avec au moins un peu de rouge, rose ou orange, surtout chez les mâles. La gorge est généralement blanchâtre ou crème, marquée de rouille.

Cycle biologique :



Lézard des murailles, S. Chaudet © EODD 2021

	Reproduction
	Hivernage

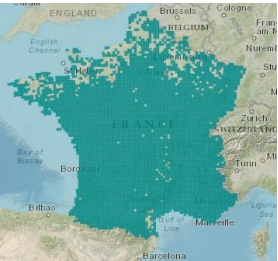
Biologie et écologie

Habitats de reproduction et d'alimentation : Le Lézard des murailles est ubiquiste et peut en conséquence fréquenter des milieux anthropisés et naturels. Il affectionne essentiellement des habitats ensoleillés exposés au sud ce qui le rend visible lorsque les conditions sont optimales puisqu'il est observable sur les surfaces minéralisées : éboulis, vieux murs, cimetières, ponts... Il peut être retrouvé dans des habitats secondaires emmagasinant la chaleur comme des friches, des pelouses sèches, des landes ou des matériaux comme le bois.

Type d'alimentation : Le Lézard des murailles se nourrit de divers insectes, arachides et myriapodes, et il est la proie de la plupart des serpents.

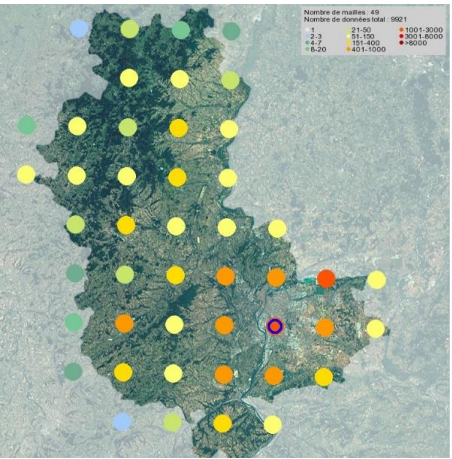
Reproduction : La saison de reproduction s'étale d'avril à juin. La femelle pond entre 2 et 9 œufs jusqu'à deux à trois fois par ans dans les régions les plus méridionales. Les œufs n'ont pas de coquille, mais sont entourés d'une membrane qui ressemble à du parchemin. La femelle enterre ses œufs dans un trou de 10 à 20 centimètres de profondeur ou les dépose sous une pierre. C'est sous l'effet de la température que les œufs écorent au bout de 6 à 8 semaines. Les jeunes sont de suite autonome à l'éclosion. Hivernant de mi-novembre à mars, certaines populations dans partie sud de son aire de répartition n'effectue cependant pas de réel hivernage.

Répartition et abondance



Répartition nationale de l'espèce entre 2013 et 2023 © INPN, 2023

En France, sa répartition couvre la région méditerranéenne et une partie de la façade atlantique. Trois grands ensembles sont concernés : entre la frontière italienne à l'est et jusqu'à l'Espagne à l'ouest, dans le département du Lot ainsi que l'ensemble atlantique limité au Bassin aquitain avec des populations littorales plus ou moins discontinues. Il existe également des populations isolées aux marges de cette distribution.



Répartition de l'espèce en 2015-2024 dans le Rhône ©Faune Rhône, 2024

Statuts de protection et de conservation

Protection nationale (Arrêté du 08/01/2021)	Art.2
Directive « Habitats – Faune- Flore »	Annexe IV
Liste rouge Europe	LC
Liste rouge nationale	LC
Liste rouge régionale	LC

Menaces générales

En l'état actuelle des connaissances, cette espèce n'est pas menacée. Bien entendu l'altération et la disparition des habitats naturels (fermeture naturelle des milieux rupestres, création de carrières, etc...) représentent une menace pour cette espèce.

Sa présence dans le milieu urbain l'expose à de multiples risques : disparition des gîtes (rénovation de murs, construction urbaines), prédation par les animaux domestiques, collisions routières, empoisonnement.

Statut de l'espèce sur le site : Cycle complet

Impacts bruts du projet sur l'espèce :

Taille des lisières, élagage des arbres en bordure des chemins, fauche des prairies : Destruction accidentelle et/ou dérangement d'individus d'espèces protégées

Rassemblements et événementiels exceptionnels : Dérangement d'individus d'espèces protégées

Mesures prises en faveur de l'espèce :

MR1 : Plan de fauche : Création de zones refuges

MR2 : Adapter la gestion des milieux aux périodes de sensibilité des espèces

MR3 : Mise en place de dispositifs favorables à la faune

MR 4 : Plan de fauche : Prendre en compte la présence des amphibiens et des reptiles

MR6 : Bonnes pratiques pour l'accueil de manifestations sportives ou rassemblements culturels

MR9 : Zones de préservation : Création de refuges pour la faune

Impacts résiduels du projet sur l'espèce : l'application des mesures de réduction envisagées engendre l'absence d'impacts résiduels.

Sources :

- Fiches espèces SHNA
- INPN
- Atlas : faune rhône

Orvet fragile (*Anguis fragilis*)

Description

Taille : 40 cm max

Poids : 20 à 100 g

Identification : Cette espèce est aisément reconnaissable car c'est l'unique lézard apode de France métropolitaine. La queue est longue mais tronquée à son extrémité. Il se distingue des serpents par l'absence de plaques ventrales et de paupières mobiles. La coloration est grisâtre ou marron allant parfois jusqu'à des teintes cuivrées.

Cycle biologique :



Orvet fragile, S. Chaudet © EODD 2020

	Reproduction
	Hivernage

Statuts de protection et de conservation

Protection nationale (Arrêté du 08/01/2021)	Art.2
Directive « Habitats – Faune- Flore »	Annexe IV
Liste rouge Europe	LC
Liste rouge nationale	LC
Liste rouge régionale	LC

Menaces générales

La fragmentation et la disparition de ses habitats (haies, friches), l'exploitation intensive des forêts et l'utilisation massive d'insecticides constituent les principales menaces pour cette espèce.

Sa présence dans le milieu urbain l'expose à de nombreux risques : disparition des gîtes (rénovation de murs, construction urbaines), prédation par les animaux domestiques, collisions routières, empoisonnement, ...). De plus, sa ressemblance avec un serpent entraîne souvent sa destruction en cas de contact avec les hommes.

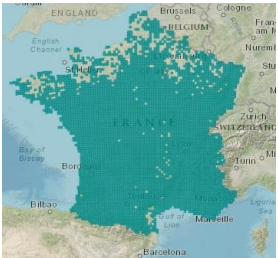
Biologie et écologie

Habitats de reproduction et d'alimentation : L'Orvet fragile fréquente une diversité de milieux généralement frais. Il peut être observé dans des habitats fermés comme des forêts de feuillus ou des habitats plus ouverts et secs tels que les pelouses calcicoles, les bocages, les jardins ou les friches. Il s'agit d'une espèce difficilement observable car elle est souvent réfugiée dans des terriers, sous des tas de branchages, des pierres ou des objets au sol en particulier l'hiver.

Type d'alimentation : Son régime alimentaire est composé d'invertébrés, notamment de vers et de limaces.

Reproduction : C'est une espèce ovovivipare. La femelle ne se reproduit qu'une année sur deux, pour donner en moyenne 6 à 12 jeunes. La reproduction a lieu d'avril à juin.

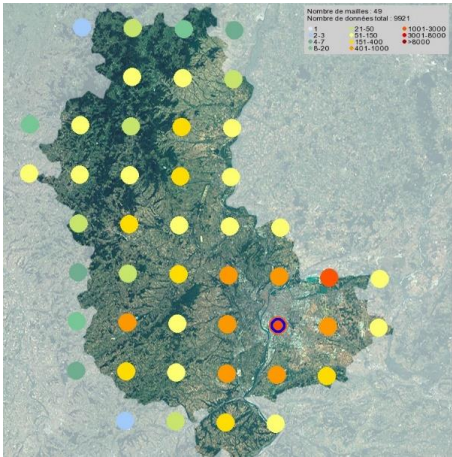
Répartition et abondance



Répartition nationale de l'espèce entre 2013 et 2023 © INPN, 2023

Son aire de répartition s'étend sur toute l'Europe, excepté le sud de la péninsule ibérique, l'Irlande et le Nord de la Scandinavie.

En France, l'espèce est assez bien répartie et commune sauf dans le sud-ouest où elle devient rare à assez rare selon les départements. Il peut être trouvé à plus de 2 000 m d'altitude. L'espèce est bien plus rare en plaine.



Répartition de l'espèce en 2015-2024 dans le Rhône
©Faune Rhône, 2024

Statut de l'espèce sur le site : Cycle complet

Impacts bruts du projet sur l'espèce :

Taille des lisières, élagage des arbres en bordure des chemins, fauche des prairies : Destruction accidentelle et/ou dérangement d'individus d'espèces protégées

Rassemblements et événementiels exceptionnels : Dérangement d'individus d'espèces protégées

Mesures prises en faveur de l'espèce :

- MR1 : Plan de fauche : Création de zones refuges
- MR2 : Adapter la gestion des milieux aux périodes de sensibilité des espèces
- MR3 : Mise en place de dispositifs favorables à la faune
- MR 4 : Plan de fauche : Prendre en compte la présence des amphibiens et des reptiles
- MR6 : Bonnes pratiques pour l'accueil de manifestations sportives ou rassemblements culturels
- MR9 : Zones de préservation : Création de refuges pour la faune

Impacts résiduels du projet sur l'espèce : l'application des mesures de réduction envisagées engendre l'absence d'impacts résiduels.

Sources :

- Fiches espèces SHNA
- INPN
- Atlas : faune Rhône

8.3. Mammifères terrestres

Ecureuil roux (Sciurus vulgaris)



Description

Taille : 18 à 25 cm

Poids : 600 g

Identification : Son pelage varie du roux au brun foncé et noir, en passant par de nombreuses teintes de gris-brun. Son ventre est lui toujours blanc. Ses oreilles se terminent par un pinceau de poils. Sa longue queue en panache (16 à 20 cm) lui sert de balancier.

Cycle biologique :



Ecureuil roux, S. Chaudet © EODD 2021

	Reproduction
	Hivernage
	Transit

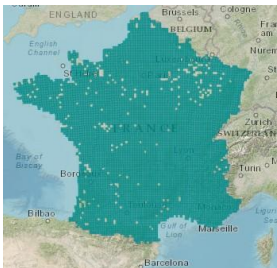
Biologie et écologie

Habitats de reproduction et d'alimentation : Il s'agit d'une espèce arboricole qui fréquente les habitats boisés comme les forêts mais qui peut aussi occuper des habitats plus ouverts pourvus d'une strate arborée dense comme les jardins ou les bocages. L'écureuil roux peut également utiliser les loges de pics comme cavités. Il apprécie out type de forêts en particulier les forêts mixtes avec une densité de canopée importante.

Type d'alimentation : Omnivore opportuniste, l'écureuil roux adapte son alimentation aux disponibilités en nourriture. Au cours de l'automne et en hiver, il se nourrit principalement de fruits d'arbres (graines de conifères, faînes, châtaignes, glands, noisettes, noix, ...), mais aussi de champignons, de l'écorce des arbres et de bourgeons. Au printemps et en été, son régime est diversifié : baies, fleurs, jeunes pousses d'arbres, fruits à pulpe, invertébrés (insectes, escargots), et occasionnellement œufs et oisillons

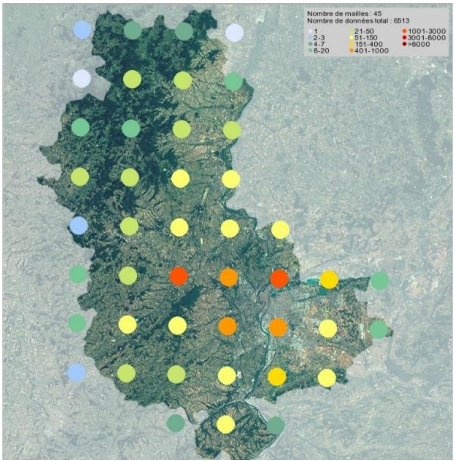
Reproduction : Selon la condition physique des femelles et les disponibilités en nourriture, elles peuvent avoir 1 ou 2 portées par an. Après une gestation de 38 à 40 jours, elles mettront bas de 1 à 6 petits (moyenne de 3 à 4), entre février et avril et entre mai et août. Les femelles allaitent leurs petits environ 2 mois.

Répartition et abondance



Répartition nationale de l'espèce entre 2013 et 2023 © INPN, 2023

L'écureuil roux est présent dans presque toute l'Europe, du cercle polaire à la Méditerranée, ainsi que l'Asie du Nord à l'est de l'Oural à travers toute la Sibérie, jusqu'au nord de la Chine, la Corée et l'île d'Hokkaido au Japon.



Répartition de l'espèce en 2015-2024 dans le Rhône ©Faune Rhône, 2024

Statuts de protection et de conservation

Protection nationale (Arrêté du 08/01/2021)	Art.2
Directive « Habitats - Faune - Flore »	/
Liste rouge européenne	LC
Liste rouge nationale	LC
Liste rouge régionale	LC

Menaces générales

La fragmentation de ses milieux de vie, les collisions sur les routes, voire l'arrivée des nouvelles espèces d'écureuils (l'écureuil de Pallas et l'écureuil gris), plus compétitives, fragilisent ses populations dont l'état et l'évolution restent mal connus.

Statut de l'espèce sur le site : Cycle complet

Impacts bruts du projet sur l'espèce :

Taille des lisières, élagage des arbres en bordure des chemins, fauche des prairies : Destruction accidentelle et/ou dérangement d'individus d'espèces protégées

Rassemblements et événementiels exceptionnels : Dérangement d'individus d'espèces protégées

Mesures prises en faveur de l'espèce :

MR1 : Plan de fauche : Création de zones refuges

MR2 : Adapter la gestion des milieux aux périodes de sensibilité des espèces

MR3 : Mise en place de dispositifs favorables à la faune

MR 4 : Plan de fauche : Prendre en compte la présence des amphibiens et des reptiles

MR6 : Bonnes pratiques pour l'accueil de manifestations sportives ou rassemblements culturels

MR9 : Zones de préservation : Création de refuges pour la faune

Impacts résiduels du projet sur l'espèce : l'application des mesures de réduction envisagées engendre l'absence d'impacts résiduels.

Sources :

- <https://atlasmam.fauneauvergnerhonealpes.org/accueil/especes/>
- Fiches espèces SHNA
- Atlas : faune Rhône

Hérisson d'Europe (Erinaceus europaeus)

Description

Taille : 18 à 31 cm

Poids : 800 g à 1,6 kg

Identification : Le Hérisson a une silhouette ronde se terminant par un museau pointu. Son dos, ses flancs et son front sont recouverts de piquants bruns avec de fines extrémités blanches et mesurant entre 2 et 3 cm de long. Le reste du corps est recouvert de poils brun-gris. Il est difficile de différencier le mâle de la femelle.

Cycle biologique :



Hérisson d'Europe, S. Chaudet © EODD 2021

	Reproduction
	Hivernage
	Transit

Statuts de protection et de conservation

Protection nationale (Arrêté du 08/01/2021)	Art.2
Directive « Habitats - Faune - Flore »	/
Liste rouge européenne	LC
Liste rouge nationale	LC
Liste rouge régionale	NT

Menaces générales

Le trafic routier représente une cause de mortalité importante pour cette espèce qui subit la fragmentation des habitats. Sa présence à proximité des voiries et réseau routier entraîne son exposition à des facteurs de mortalités complémentaires liés à l'entretien des infrastructures routières (utilisation d'herbicides, noyade dans les bassins d'orage, destruction des familles dans la végétation).

De nombreuses autres menaces pèsent sur cette espèce retrouvée dans des milieux très anthropisés : débroussaillage, pollutions chimiques, piscines, regards de voirie, ...

Biologie et écologie

Habitats de reproduction et d'alimentation : Le Hérisson d'Europe occupe les bois de feuillus, les haies, les broussailles, les parcs, les prairies humides, les jardins et les dunes avec buissons. Présent jusqu'à 2000 mètres d'altitude en montagne, il est cependant rare dans les forêts de résineux, les champs de céréales ou encore les landes et les marais. Dans le nord de son aire de répartition, le climat limite sa présence et ses proies. En été, il s'abrite dans la végétation et peut changer d'endroit au bout de quelques jours. Les femelles sont plus casanières que les mâles.

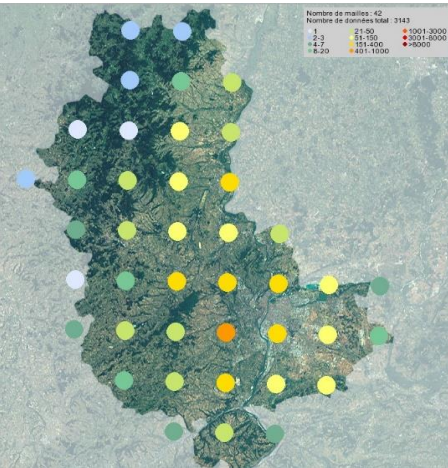
Type d'alimentation : Le Hérisson est un animal semi-nocturne, et vit dans un terrier ou un tronc d'arbre. Il chasse la nuit et se nourrit d'insectes, de vers, d'escargots, de limaces, d'œufs, de fruits et de baies. Son aire vitale est d'environ 3 hectares. L'espèce hiberne en saison froide, quand sa nourriture se raréfie.

Reproduction : À la fin de l'hivernation commence la saison du rut, qui dure jusqu'au mois de septembre. Après une période de gestation de 5 à 6 semaines, les femelles mettent bas 4 à 7 jeunes. Il peut y avoir 2 mises bas dans l'année.

Répartition et abondance



Répartition nationale de l'espèce entre 2013 et 2023 © INPN, 2023



Répartition de l'espèce en 2015-2024 dans le Rhône ©Faune Rhône, 2024

Le Hérisson est très répandu en Europe occidentale et au nord de la Russie, en Turquie et dans le Caucase.

En France, il est présent sur tout le territoire avec cependant des variations de densité de populations.

Statut de l'espèce sur le site : Cycle complet

Impacts bruts du projet sur l'espèce :

Taille des lisières, élagage des arbres en bordure des chemins, fauche des prairies : Destruction accidentelle et/ou dérangement d'individus d'espèces protégées

Rassemblements et événementiels exceptionnels : Dérangement d'individus d'espèces protégées

Mesures prises en faveur de l'espèce :

- MR1 : Plan de fauche : Création de zones refuges
- MR2 : Adapter la gestion des milieux aux périodes de sensibilité des espèces
- MR3 : Mise en place de dispositifs favorables à la faune
- MR 4 : Plan de fauche : Prendre en compte la présence des amphibiens et des reptiles
- MR6 : Bonnes pratiques pour l'accueil de manifestations sportives ou rassemblements culturels
- MR9 : Zones de préservation : Création de refuges pour la faune

Impacts résiduels du projet sur l'espèce : l'application des mesures de réduction envisagées engendre l'absence d'impacts résiduels.

Sources :

- <https://atlasmam.fauneauvergnerhonealpes.org/accueil/especes/>
- Fiches espèces SHNA
- Atlas : faune Rhône

8.4. Amphibiens

Alyte accoucheur (Alytes obstetricans)

Description

Taille : 4,5 cm

Poids : 10 g

Identification : Petit crapaud trapu, membres courts, museau court et arrondi, tympan visible, pupille ovale ou en forme de losange verticale entouré d’un iris doré veiné de noir, petites glandes parotéïdes plus ou moins visibles, aspect granuleux de la peau avec des pustules éparses, coloration grisâtre à brunâtre (uniforme ou tachée de sombre), face ventrale de couleur blanche à grisâtre, mâchoire inférieure et gorge partiellement couverts de points noirs. Têtards : de grande taille (entre 60 mm et 110 mm), gris clair avec des taches noires diffuses.

Cycle biologique :



	Reproduction
	Hivernage
	Migration



Alyte accoucheur © INPN, 2023

Statuts de protection et de conservation

Protection nationale (Arrêté du 08/01/2021)	Art.2
Directive « Habitats – Faune- Flore »	Annexe IV
Liste rouge Europe	LC
Liste rouge nationale	LC
Liste rouge régionale	LC

Menaces générales

En tant qu’espèce à faible capacité de déplacement, la fragmentation des habitats constitue une menace prédominante au même titre que la dégradation de ces derniers induite par l’intensification agricole et pollution des milieux aquatiques.

Le dérangement sur les sites de pontes parfois en zone très urbanisée pèse également sur l’espèce qui doit aussi faire face à la prédation par les poissons, souvent introduits artificiellement dans le milieu.

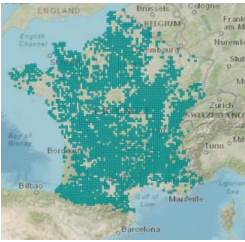
Biologie et écologie

Habitats de reproduction et d’alimentation : L’Alyte accoucheur occupe une grande diversité d’habitats allant des zones semi-arides, des berges ou des terrains en pente, avec la présence de pierres ou de matériaux meubles (éboulis, murets, ruines, sablières) à des milieux peu végétalisés naturels à anthropisés (landes, pelouses, tourbières, cultures), toujours situés à proximité de points d’eau présentant une végétation éparse. Il s’abrite dans des trous, des galeries ou sous des objets au sol et il est également capable de creuser dans le sol afin de s’y enfouir. Il se reproduit dans divers milieux aquatiques, pourvu qu’ils soient suffisamment ensoleillés et donnant accès à de nombreuses cachettes à proximité, y compris en zone urbaine (cours d’eau à écoulement lent, étangs, petites mares, abreuvoirs). On le rencontre jusqu’à 2 500 m d’altitude.

Type d’alimentation : Il se nourrit de petits arthropodes (araignées, insectes, mille-pattes), de vers et de mollusques.

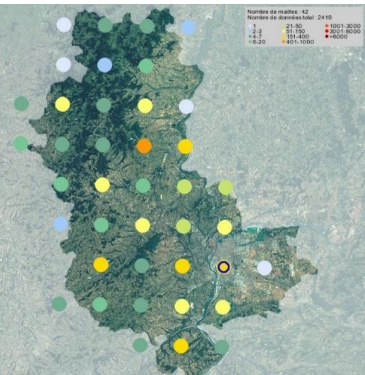
Reproduction : La reproduction a lieu entre avril et mai. L’accouplement a lieu à terre et le mâle porte les œufs, enroulés autour de ses pattes postérieures, pendant 3 à 7 semaines, jusqu’au moment de l’éclosion. La femelle peut pondre jusqu’à 80 œufs en un chapelet et jusqu’à 4 chapelets par saison. Il les humidifie régulièrement dans des points d’eau pour permettre leur développement. A l’approche de l’éclosion, le mâle dépose les œufs dans l’eau. Les têtards réalisent ensuite leur métamorphose dans divers milieux aquatiques : stagnants à courants, de petite ou grande surface, dans des eaux fraîches ou plus chaude.

Répartition et abondance



Répartition nationale de l'espèce entre 2013 et 2023 © INPN, 2023

A l’échelle nationale, l’Alyte accoucheur est présent presque sur tout le territoire, avec une distribution morcelée. Il se raréfie dans le nord et l’est et demeure rare dans les plaines littorales. Il est commun dans les massifs montagneux du Massif-Central et des Pyrénées.



Répartition de l'espèce en 2015-2024 dans le Rhône ©Faune Rhône, 2024

Statut de l’espèce sur le site : Cycle complet

Impacts bruts du projet sur l’espèce :

Taille des lisières, élagage des arbres en bordure des chemins, fauche des prairies : Destruction accidentelle et/ou dérangement d’individus d’espèces protégées

Curage des mares et des bassins : Destruction accidentelle d’individus d’espèces protégées

Rassemblements et événementiels exceptionnels : Dérangement d’individus d’espèces protégées

Mesures prises en faveur de l’espèce :

MR1 : Plan de fauche : Création de zones refuges

MR2 : Adapter la gestion des milieux aux périodes de sensibilité des espèces

MR3 : Mise en place de dispositifs favorables à la faune

MR 4 : Plan de fauche : Prendre en compte la présence des amphibiens et des reptiles

MR5 : Gestion des mares et des pièces d’eau

MR6 : Bonnes pratiques pour l’accueil de manifestations sportives ou rassemblements culturels

MR9 : Zones de préservation : Création de refuges pour la faune

Impacts résiduels du projet sur l’espèce : l’application des mesures de réduction envisagées engendre

l’absence d’impacts résiduels.

Sources :

- Guide Delachaux des amphibiens et reptiles de France et d’Europe
- INPN
- https://inpn.mnhn.fr/fichesEspece/EspeciesEauDouce/Alyte_accoucheur-A.obstetricans_2015.pdf
- <https://www.lpo.fr/decouvrir-la-nature/fiches-especes/fiches-especes/amphibiens-reptiles/alyte-accoucheur>
- <http://www.naturemp.org/Alyte-accoucheur.html>
- https://www.shna-ofab.fr/fr/fiches-especes/alyte-accoucheur-alytes-obstetricans_45_T197.html
- <https://www.nature-isere.fr/tout-connaître-sur/les-especes-et-les-milieux-naturels/alyte-accoucheur>
- https://www.departement13.fr/fileadmin/uploads/publications/livrets_nature/pdf/livret_amphibiens_et_reptiles.pdf
- <https://www.cistude.org/images/Documents/PDF/GuideAR-web.pdf>

Crapaud calamite (*Epidalea calamita*)

Description

Taille : 4 à 10 cm
Poids : 75 g

Identification : Crapaud trapu avec une tête aplatie, pupille horizontale entourée d’un iris jaune doré à verdâtres, tympan à peine visible, corps verruqueux avec des glandes parotôides proéminentes aussi larges que longues et parallèles, membres postérieurs courts, coloration verdâtre plus ou moins foncée et taches brunes, verrues parfois rouges et ligne médio-dorsale jaune pâle à jaune vif, face ventrale claire avec des taches brunes, grand sac vocal externe de couleur bleu. Têtards : environ 30 mm, noirs, ligne médio-dorsale visible à un stade avancé.

Cycle biologique :



Crapaud calamite © EODD, 2012

	Reproduction
	Hivernage
	Migration

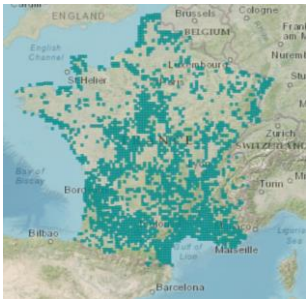
Biologie et écologie

Habitats de reproduction et d’alimentation : Le Crapaud calamite affectionne les terrains sableux, les dunes à faible végétation, les sablières et les bords d’étangs possédant des sols meubles dans lesquels il peut creuser des terriers. Il chasse en milieux ouverts (prairies, pelouses, cultures) et s’adapte aux milieux anthropisés (carrières, gravières, zones de chantier). Il se reproduit dans les pièces d’eau temporaires (fossés, flaques, ornières) peu profondes et bien ensoleillées avec une végétation faible ou absente. On le retrouve surtout en plaine et parfois en montagne jusqu’à 1 200 m d’altitude.

Type d’alimentation : Il se nourrit principalement d’insectes, araignées, vers et limaces.

Reproduction : L’accouplement a lieu entre avril et septembre, préférentiellement en mai ou en juin. Un ou deux cordons renfermant 3 000 à 4 000 œufs sont déposés parmi la végétation aquatique ou au fond de l’eau. Un têtard brun foncé éclore après 5 ou 6 jours et il se métamorphose après 6 à 7 semaines. Il effectue facilement des migrations vers de nouvelles zones de reproduction.

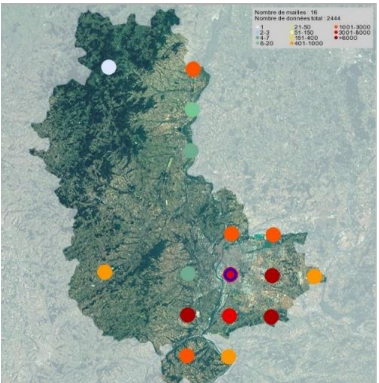
Répartition et abondance



Répartition nationale de l'espèce entre 2013 et 2023 © INPN, 2023

A l’échelle nationale, le Crapaud calamite est largement réparti sur le territoire, spécialement dans le sud, excepté en Corse et dans les Alpes maritimes.

L’espèce est commune dans le sud du département mais n’est que très peu représentée dans la partie nord.



Répartition de l'espèce en 2015-2024 dans le Rhône
©Faune Rhône, 2024

Statuts de protection et de conservation

Protection nationale (Arrêté du 08/01/2021)	Art.2
Directive « Habitats - Faune - Flore »	An 4
Liste rouge européenne	LC
Liste rouge nationale	LC
Liste rouge régionale	NT

Menaces générales

De nombreux facteurs anthropiques menacent l’espèce notamment la circulation routière qui impact significativement l’espèce lors des migrations mais aussi l’assèchement et la disparition des milieux aquatiques nécessaires à sa reproduction. De plus, le Crapaud calamite présente une forte sensibilité aux pollutions des milieux aquatiques engendrées par les pesticides et les amendements.

Statut de l’espèce sur le site : Cycle complet

Impacts bruts du projet sur l’espèce :

Taille des lisières, élagage des arbres en bordure des chemins, fauche des prairies : Destruction accidentelle et/ou dérangement d’individus d’espèces protégées

Curage des mares et des bassins : Destruction accidentelle d’individus d’espèces protégées

Rassemblements et événementiels exceptionnels : Dérangement d’individus d’espèces protégées

Mesures prises en faveur de l’espèce :

MR1 : Plan de fauche : Création de zones refuges

MR2 : Adapter la gestion des milieux aux périodes de sensibilité des espèces

MR3 : Mise en place de dispositifs favorables à la faune

MR 4 : Plan de fauche : Prendre en compte la présence des amphibiens et des reptiles

MR5 : Gestion des mares et des pièces d’eau

MR6 : Bonnes pratiques pour l’accueil de manifestations sportives ou rassemblements culturels

MR9 : Zones de préservation : Création de refuges pour la faune

Impacts résiduels du projet sur l’espèce : l’application des mesures de réduction envisagées engendre l’absence d’impacts résiduels.

Sources :

- Guide Delachaux des amphibiens et reptiles de France et d’Europe
- INPN
- https://inpn.mnhn.fr/fichesEspece/EspeciesEauDouce/Alyte_accoucheur-A.obstetricans_2015.pdf
- <https://www.lpo.fr/decouvrir-la-nature/fiches-especes/amphibiens-reptiles/alyte-accoucheur>
- <http://www.naturemp.org/Alyte-accoucheur.html>
- https://www.shna-ofab.fr/fr/fiches-especes/alyte-accoucheur-alytes-obstetricans_45_T197.html
- <https://www.nature-isere.fr/tout-connaître-sur/les-especes-et-les-milieux-naturels/alyte-accoucheur>
- https://www.departement13.fr/fileadmin/uploads/publications/livrets_nature/pdf/livret_amphibiens_et_reptiles.pdf
- <https://www.cistude.org/images/Documents/PDF/GuideAR-web.pdf>

Grenouille de Lessona (*Pelophylax lessonae*)

Description

Taille : 6 à 8 cm

Poids : 20 g

Identification : Petite grenouille aux membres postérieurs assez courts, au museau court et tronqué, peau lisse et brillante, plis dorso-latéraux visibles, sacs vocaux blancs chez le mâle, coloration globale très variable (vert clair à foncé pouvant tiré sur le jaune vif sur l'avant du corps chez le mâle, pattes partiellement brunes, juvéniles et femelles parfois bruns), souvent présence d'une ligne dorsale verte et de grandes taches noires en bas du dos, sur les flancs et les pattes, cuisses jaunes barrées de taches sombres.

Cycle biologique :



	Reproduction
	Hivernage
	Migration



Grenouille de Lessona © INPN, 2023

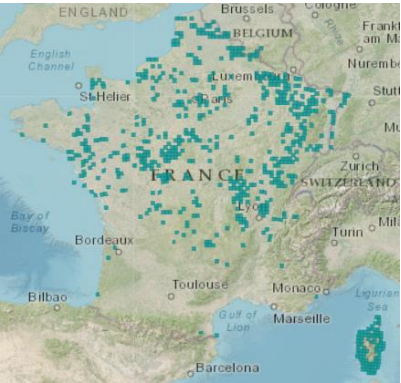
Biologie et écologie

Habitats de reproduction et d'alimentation : La Grenouille de Lessona occupe préférentiellement les petites pièces d'eau peu profondes et suffisamment ensoleillées et avec une grande densité de végétation telles que les mares, fossés ou encore ornières, que ce soit en zone agricole, en forêt, dans des landes ou encore dans des tourbières. Elle est souvent associée aux sols meubles et peut être présente jusqu'à 1 500 m d'altitude. Elle est active de mars à octobre et hiberne principalement sur terre et rarement dans l'eau.

Type d'alimentation : Elle se nourrit principalement d'invertébrés mais également de petits poissons ou autres petits amphibiens. Des comportements de cannibalisme ont déjà pu être observés.

Reproduction : La reproduction tardive a lieu en mai et en juin, voire juillet. La ponte, composée de 4 500 œufs, est déposée dans la végétation en différents petits amas. L'éclosion se produit une semaine après, et l'éclosion trois à quatre mois plus tard, à la fin de l'été. Cette grenouille est capable de s'hybrider avec la Grenouille rieuse. Le résultat de cette hybridation donne naissance à la Grenouille commune, analogue à une espèce à part entière.

Répartition et abondance



Répartition nationale de l'espèce entre 2013 et 2023 © INPN, 2023

A l'échelle nationale, la Grenouille de Lessona est présente sur la majorité du territoire (y compris en Corse) à l'exception du sud.

Statuts de protection et de conservation

Protection nationale (Arrêté du 08/01/2021)	Art. 2
Directive « Habitats - Faune - Flore »	An. IV
Liste rouge européenne	LC
Liste rouge nationale	NT
Liste rouge régionale	DD

Menaces générales

La disparition des zones humides menace fortement l'espèce qui doit également faire face à la dégradation et la fragmentation des habitats naturels. La dégradation de la qualité des milieux aquatiques lui sont aussi préjudiciables.

Statut de l'espèce sur le site : Cycle complet

Impacts bruts du projet sur l'espèce :

Taille des lisières, élagage des arbres en bordure des chemins, fauche des prairies : Destruction accidentelle et/ou dérangement d'individus d'espèces protégées

Curage des mares et des bassins : Destruction accidentelle d'individus d'espèces protégées

Rassemblements et événementiels exceptionnels : Dérangement d'individus d'espèces protégées

Mesures prises en faveur de l'espèce :

MR1 : Plan de fauche : Création de zones refuges

MR2 : Adapter la gestion des milieux aux périodes de sensibilité des espèces

MR3 : Mise en place de dispositifs favorables à la faune

MR 4 : Plan de fauche : Prendre en compte la présence des amphibiens et des reptiles

MR5 : Gestion des mares et des pièces d'eau

MR6 : Bonnes pratiques pour l'accueil de manifestations sportives ou rassemblements culturels

MR9 : Zones de préservation : Création de refuges pour la faune

Impacts résiduels du projet sur l'espèce : l'application des mesures de réduction envisagées engendre l'absence d'impacts résiduels.

Sources :

- Guide Delachaux des amphibiens et reptiles de France et d'Europe
- https://www.shna-ofab.fr/fr/fiches-especes/grenouille-de-lessona-pelophylax-lessonae_45_T444441.html
- <https://www.nature-isere.fr/tout-connaître-sur/les-especes-et-les-milieux-naturels/grenouille-de-lessona>
- <https://www.cistude.org/images/Documents/PDF/GuideAR-web.pdf>

Grenouille rieuse (*Pelophylax ridibundus*)

Description

Taille : 8 à 16 cm

Poids : 20 g

Identification : Grenouille de grande taille, museau relativement pointu chez les jeunes, s'arrondissant avec le temps, sacs vocaux foncés, tympan bien distinct, peau lisse avec quelques petites verrues, pli dorso-latéral bien visible, coloration brun à vert olive, parfois jaunâtre et rarement verte ou bleue, dos souvent plus foncé que la tête et les flancs, face postérieure des cuisses blanchâtre à grisâtre, face ventrale souvent marbrée ou tachée de gris ou noir, membres postérieurs marbrés de gris sombre. Têtards : pouvant dépasser 10 cm

Cycle biologique :



	Reproduction
	Hivernage
	Migration



Grenouille rieuse © EODD, 2015

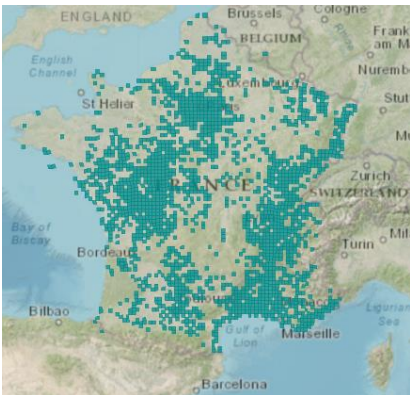
Biologie et écologie

Habitats de reproduction et d'alimentation : La Grenouille rieuse fréquente divers milieux, avec des préférences pour les rivières, les milieux péri-fluviaux tels que les bras morts et les gravières, possédant un bon ensoleillement. Elle fréquente également les grands plans d'eau même si ces derniers sont riches en poissons. L'hivernage a également lieu dans l'eau et rarement à terre, notamment dans les sections calmes des rivières, bras morts, lacs ou étangs, enfoui dans le substrat ou les anfractuosités des berges.

Type d'alimentation : Elle se nourrit principalement d'insectes, mais également de vers de terre, mollusques, petits reptiles voire petits amphibiens.

Reproduction : L'activité commence vers mars et se termine fin septembre. La reproduction a lieu entre avril et juin. La ponte comprend 1 000 à 1 200 œufs et elle est fixée à la végétation. 10 000 œufs peuvent être pondus par une femelle lors de la saison de reproduction. Le développement au sein de l'œuf dure environ 1 semaine et la métamorphose a lieu en été, 3 à 4 mois plus tard.

Répartition et abondance



Répartition nationale de l'espèce entre 2013 et 2023 © INPN, 2023

A l'échelle nationale, la Grenouille rieuse est largement distribuée en France, cependant sa présence est encore discontinue. Il s'agit d'une espèce introduite dans l'ouest de la France.

Statuts de protection et de conservation

Protection nationale (Arrêté du 08/01/2021)	Art.3
Directive « Habitats - Faune - Flore »	An. V
Liste rouge européenne	LC
Liste rouge nationale	LC
Liste rouge régionale	NA

Menaces générales

La disparition des habitats est le principal facteur de déclin de l'espèce tant par l'assèchement des zones humides et aquatiques que par leur fragmentation dues à l'urbanisation. La mortalité causée par la circulation routière est quant à elle non négligeable.

Statut de l'espèce sur le site : Cycle complet

Impacts bruts du projet sur l'espèce :

Taille des lisières, élagage des arbres en bordure des chemins, fauche des prairies : Destruction accidentelle et/ou dérangement d'individus d'espèces protégées

Curage des mares et des bassins : Destruction accidentelle d'individus d'espèces protégées

Rassemblements et événementiels exceptionnels : Dérangement d'individus d'espèces protégées

Mesures prises en faveur de l'espèce :

MR1 : Plan de fauche : Création de zones refuges

MR2 : Adapter la gestion des milieux aux périodes de sensibilité des espèces

MR3 : Mise en place de dispositifs favorables à la faune

MR 4 : Plan de fauche : Prendre en compte la présence des amphibiens et des reptiles

MR5 : Gestion des mares et des pièces d'eau

MR6 : Bonnes pratiques pour l'accueil de manifestations sportives ou rassemblements culturels

MR9 : Zones de préservation : Création de refuges pour la faune

Impacts résiduels du projet sur l'espèce : l'application des mesures de réduction envisagées engendre l'absence d'impacts résiduels.

Sources :

- Guide Delachaux des amphibiens et reptiles de France et d'Europe
- <https://www.lpo.fr/decouvrir-la-nature/fiches-especes/fiches-especes/amphibiens-reptiles/grenouille-rieuse>
- https://www.shna-ofab.fr/fr/fiches-especes/grenouille-rieuse-pelophylax-ridibundus_45_T444443.html
- <https://www.nature-isere.fr/tout-connaître-sur/les-especes-et-les-milieux-naturels/grenouille-rieuse>
- <https://www.cistude.org/images/Documents/PDF/GuideAR-web.pdf>

Pélodyte ponctué (*Pelodytes punctatus*)

Description

Taille : 3,5 à 5 cm

Poids : 10 g

Identification : Petite grenouille mince, yeux globuleux aux pupilles verticales, museau arrondi, tympan petit mais généralement visible, rangées de verrues de forme allongée sur le dos, parfois verrues rouges sur les flancs, membres grêles et doigts allongés, pieds et mains très peu palmés, coloration grise, verdâtre ou jaunâtre avec des motifs verts à verts foncé, coloration blanche sur le ventre. Têtards : pouvant atteindre entre 40 et 95 mm de longueur, crête caudale ondulée et arrondie dépassant la pointe de la queue.

Cycle biologique :



Pélodyte ponctué © INPN, 2023

	Reproduction
	Hivernage
	Migration

Statuts de protection et de conservation

Protection nationale (Arrêté du 08/01/2021)	Art.3
Directive « Habitats - Faune - Flore »	An. V
Liste rouge européenne	LC
Liste rouge nationale	LC
Liste rouge régionale	NA

Menaces générales

La disparition des habitats est le principal facteur de déclin de l'espèce tant par l'assèchement des zones humides et aquatiques que par leur fragmentation dues à l'urbanisation. La mortalité causée par la circulation routière est quant à elle non négligeable.

Statut de l'espèce sur le site : Cycle complet

Impacts bruts du projet sur l'espèce :

Taille des lisières, élagage des arbres en bordure des chemins, fauche des prairies : Destruction accidentelle et/ou dérangement d'individus d'espèces protégées

Curage des mares et des bassins : Destruction accidentelle d'individus d'espèces protégées

Rassemblements et événementiels exceptionnels : Dérangement d'individus d'espèces protégées

Mesures prises en faveur de l'espèce :

MR1 : Plan de fauche : Création de zones refuges

MR2 : Adapter la gestion des milieux aux périodes de sensibilité des espèces

MR3 : Mise en place de dispositifs favorables à la faune

MR 4 : Plan de fauche : Prendre en compte la présence des amphibiens et des reptiles

MR5 : Gestion des mares et des pièces d'eau

MR6 : Bonnes pratiques pour l'accueil de manifestations sportives ou rassemblements culturels

MR9 : Zones de préservation : Création de refuges pour la faune

Impacts résiduels du projet sur l'espèce : l'application des mesures de réduction envisagées engendre l'absence d'impacts résiduels.

Sources :

- Guide Delachaux des amphibiens et reptiles de France et d'Europe
- https://inpn.mnhn.fr/fichesEspece/EspeciesEauDouce/Pelodyte_ponctue-P.punctatus_2015.pdf
- https://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/131219MnhnOpie_fichesTVB2013_cle521fcb.pdf
- Atlas de répartition des reptiles et amphibiens de Midi-Pyrénées
- https://inpn.mnhn.fr/fichesEspece/TVB/131219_pelodyte_ponctue_mai2012.pdf
- LPO – Fiche espèce : <https://www.lpo.fr/decouvrir-la-nature/fiches-especes/fiches-especes/amphibiens-reptiles/pelodyte-ponctue>
- https://www.shna-ofab.fr/fr/fiches-especes/pelodyte-ponctue-pelodytes-punctatus_45_T252.html
- https://www.departement13.fr/fileadmin/uploads/publications/livrets_nature/pdf/livret_amphibiens_et_reptiles.pdf
- <https://www.cistude.org/images/Documents/PDF/GuideAR-web.pdf>

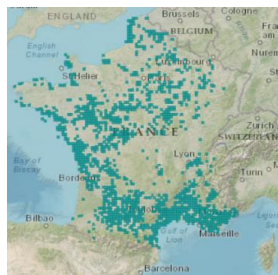
Biologie et écologie

Habitats de reproduction et d'alimentation : Espèce pionnière, le Pélodyte ponctué préfère les plans d'eau ensoleillés, peu profonds voire temporaires, avec une végétation abondante (mares, flaques, terres agricoles inondées, fossés et ruisseaux lents). Il est exceptionnellement présent dans les eaux saumâtres ou pièces d'eau superficielles (puits, citernes). Il est typique des milieux ouverts et recherche des sols calcaires ou sableux. En phase terrestre, il affectionne les sols superficiels (éboulis, plages de graviers), les prairies et pelouses mais également les bois alluviaux et les zones de bocages. On peut également le retrouver dans des zones urbanisées (jardins, vergers, terrains vagues, carrières).

Type d'alimentation : Il se nourrit d'une grande diversité d'invertébrés (insectes, arachnides, vers et limaces).

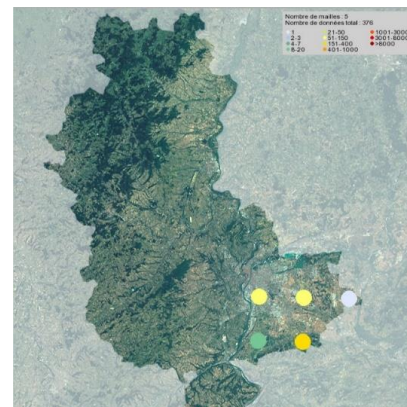
Reproduction : La reproduction a lieu de février à juin. En conditions favorables, le Pélodyte ponctué peut avoir plusieurs périodes de reproduction durant une saison (printemps et automne de la même année). Les femelles pondent entre 1 000 et 1 600 œufs, disposés en plusieurs cordons enroulés autour de végétation (tige, brin d'herbe), chaque ponte peut contenir jusqu'à 360 œufs en cordons d'une vingtaine de centimètres. La métamorphose a lieu au bout de 2 à 4 mois.

Répartition et abondance



Répartition nationale de l'espèce entre 2013 et 2023 © INPN, 2023

A l'échelle nationale, la présence du Pélodyte ponctué est très hétérogène et discontinue. Il est peu présent dans le centre et dans l'est, absent de la chaîne des Pyrénées. Sa répartition suit globalement les vallées des grands fleuves et de leurs affluents. On le retrouve jusqu'à 2 000 m d'altitude.



Répartition de l'espèce en 2015-2024 dans le Rhône
©Faune Rhône, 2024

Triton alpestre (Ichthyosaura alpestris)

Description

Taille : 8 à 13 cm
Poids : 1,4 à 6,4 g

Identification : Triton de taille moyenne, aspect de la peau lisse dans l’eau et veloutée en phase terrestre, absence de plis dorsolatéraux, couleur de la face dorsale bleue, grise ou noire, face ventrale uni, jaune, orange ou rouge, en période nuptiale les mâles possèdent une bande blanche tachetée de noir allant de la tête au cloaque soulignée d’une bande bleue et une crête dorsale jaune peu élevée ponctuée de noir et de blanc, pattes courtes et non palmées, queue aplatie latéralement. Larve : pattes fines, pas de taches claires à l’insertion des membres, crête dorsale débutant au niveau des membres antérieurs.

Cycle biologique :



Triton alpestre © INPN, 2023

	Reproduction
	Hivernage
	Migration

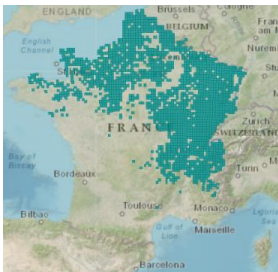
Biologie et écologie

Habitats de reproduction et d’alimentation : Espèce typique des paysages vallonnées ou montagneux, il se reproduit dans les petits plans d’eau (mares, ruisseaux forestiers, fossés, champs inondés, abreuvoirs ou encore ornières). La présence de végétation aquatique n’est pas déterminante dans le choix du lieu de reproduction. On le retrouve régulièrement dans les lacs de montagnes. Il peut être aquatique en toute saison en fonction de la localisation, mais il est le plus souvent terrestre en dehors de la période de reproduction et fréquente aisément des milieux forestiers, bocagers et des prairies.

Type d’alimentation : Il se nourrit généralement d’arthropodes, escargots et vers et parfois de larves ou de pontes d’autres amphibiens. Les larves se nourrissent essentiellement de zooplancton.

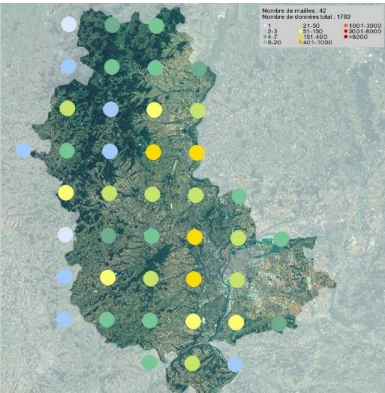
Reproduction : La reproduction a lieu principalement entre avril et juillet. Les femelles pondent jusqu’à 250 œufs en une saison. Chaque œuf est déposé un par un dans la végétation aquatique ou au niveau d’herbes immergées. Dans des conditions de température idéales, les larves éclosent au bout de 2 semaines et la métamorphose se produit 3 mois plus tard.

Répartition et abondance



Répartition nationale de l'espèce entre 2013 et 2023 © INPN, 2023

A l’échelle nationale, le Triton alpestre est présent sur une part relativement importante du territoire, de la Bretagne aux Alpes du Sud. Il est absent dans toute la diagonale Sud-Ouest. On le retrouve jusqu’à 2 500 m d’altitude.



Répartition de l'espèce en 2015-2024 dans le Rhône ©Faune Rhône, 2024

Statuts de protection et de conservation

Protection nationale (Arrêté du 08/01/2021)	Art.3
Directive « Habitats - Faune - Flore »	/
Liste rouge européenne	LC
Liste rouge nationale	LC
Liste rouge régionale	LC

Menaces générales

La dégradation de ses habitats de reproduction reste la menace majeure sur l’espèce liée notamment aux grandes sécheresses estivales et à la disparition des zones humides et milieux aquatiques.

Statut de l’espèce sur le site : Cycle complet

Impacts bruts du projet sur l’espèce :

Taille des lisières, élagage des arbres en bordure des chemins, fauche des prairies : Destruction accidentelle et/ou dérangement d’individus d’espèces protégées

Curage des mares et des bassins : Destruction accidentelle d’individus d’espèces protégées

Rassemblements et événementiels exceptionnels : Dérangement d’individus d’espèces protégées

Mesures prises en faveur de l’espèce :

- MR1 : Plan de fauche : Création de zones refuges
- MR2 : Adapter la gestion des milieux aux périodes de sensibilité des espèces
- MR3 : Mise en place de dispositifs favorables à la faune
- MR 4 : Plan de fauche : Prendre en compte la présence des amphibiens et des reptiles
- MR5 : Gestion des mares et des pièces d’eau
- MR6 : Bonnes pratiques pour l’accueil de manifestations sportives ou rassemblements culturels
- MR9 : Zones de préservation : Création de refuges pour la faune

Impacts résiduels du projet sur l’espèce : l’application des mesures de réduction envisagées engendre l’absence d’impacts résiduels.

Sources :

- Guide Delachaux des amphibiens et reptiles de France et d’Europe
- https://inpn.mnhn.fr/fichesEspece/EspeciesEauDouce/Triton_alpestre-l.alpestris_2015.pdf
- <https://doris.ffessm.fr/Especies/Triton-alpestre3>
- <https://www.lpo.fr/decouvrir-la-nature/fiches-especes/fiches-especes/amphibiens-reptiles/triton-alpestre>
- https://www.shna-ofab.fr/fr/fiches-especes/triton-alpestre-ichthyosaura-alpestris_45_T444430.html

Triton palmé (*Lissotriton helveticus*)

Description

Taille : 9,5 cm au maximum

Poids : /

Identification : Corps allongé, avec une tête aussi large que longue ; membres relativement longs, grêles, avec une palmure bien développée, uniquement au niveau des orteils chez les mâles. Queue comprimée latéralement, terminée par un filament (=mucron). La peau est lisse en phase aquatique et légèrement granuleuse en phase terrestre. La coloration dorsale est jaunâtre, verdâtre ou brunâtre. La face inférieure est souvent uniforme, mais peut parfois présenter quelques ponctuations sombres.

Cycle biologique :



Triton palmé © INPN, 2023

	Reproduction
	Hivernage
	Migration

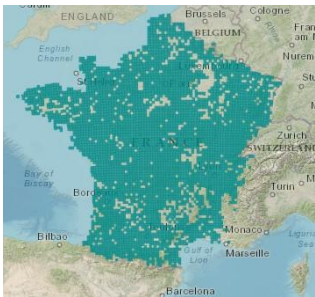
Biologie et écologie

Habitats de reproduction et d'alimentation : Le Triton palmé utilise une vaste gamme d'habitats aquatiques stagnants ou légèrement courants pour sa reproduction, souvent dans un contexte de milieux boisés.

Type d'alimentation : Son alimentation est principalement constituée de crustacés (gammare et daphnies) et de larves d'insectes aquatiques comme les trichoptères et les plécoptères et d'œufs de leurs congénères

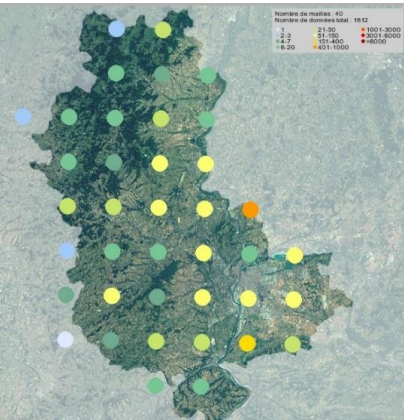
Reproduction : La reproduction intervient tôt en saison. Les migrations vers les sites de pontes (là où ils sont nés), sont situés en général à une centaine de mètres des lieux d'hivernage et débutent parfois dès le mois de février. Au cours d'une saison de reproduction, une femelle peut pondre 290 à 440 œufs, qu'elle fixe un à un sur des plantes aquatiques. Elle pond ses œufs un à un dans la végétation.

Répartition et abondance



Répartition nationale de l'espèce entre 2013 et 2023 © INPN, 2023

C'est une espèce d'Europe occidentale, dont le foyer d'origine est en France ; elle s'étend légèrement vers les pays frontaliers à l'est, de la Suisse à la Belgique, au nord de la péninsule ibérique et vers l'ouest en Grande Bretagne.



Répartition de l'espèce en 2015-2024
©Faune rhône, 2024

Statuts de protection et de conservation

Protection nationale (Arrêté du 08/01/2021)	Art.3
Directive « Habitats - Faune - Flore »	/
Liste rouge européenne	LC
Liste rouge nationale	LC
Liste rouge régionale	LC

Menaces générales

La disparition des habitats est le principal facteur de déclin de l'espèce tant par l'assèchement des zones humides et aquatiques que par leur fragmentation dues à l'urbanisation. La mortalité causée par la circulation routière est quant à elle non négligeable.

Statut de l'espèce sur le site : Cycle complet

Impacts bruts du projet sur l'espèce :

Taille des lisières, élagage des arbres en bordure des chemins, fauche des prairies : Destruction accidentelle et/ou dérangement d'individus d'espèces protégées

Curage des mares et des bassins : Destruction accidentelle d'individus d'espèces protégées

Rassemblements et événementiels exceptionnels : Dérangement d'individus d'espèces protégées

Mesures prises en faveur de l'espèce :

MR1 : Plan de fauche : Création de zones refuges

MR2 : Adapter la gestion des milieux aux périodes de sensibilité des espèces

MR3 : Mise en place de dispositifs favorables à la faune

MR 4 : Plan de fauche : Prendre en compte la présence des amphibiens et des reptiles

MR5 : Gestion des mares et des pièces d'eau

MR6 : Bonnes pratiques pour l'accueil de manifestations sportives ou rassemblements culturels

MR9 : Zones de préservation : Création de refuges pour la faune

Impacts résiduels du projet sur l'espèce : l'application des mesures de réduction envisagées engendre l'absence d'impacts résiduels.

Sources :

- Guide Delachaux des amphibiens et reptiles de France et d'Europe
- https://www.shna-ofab.fr/fr/fiches-especes/alyte-accoucheur-alytes-obstetricans_45_T197.html
- <https://www.nature-isere.fr/tout-connaître-sur/les-especes-et-les-milieux-naturels/alyte-accoucheur>
- https://www.departement13.fr/fileadmin/uploads/publications/livrets_nature/pdf/livret_amphibiens_et_reptiles.pdf
- <https://www.cistude.org/images/Documents/PDF/GuideAR-web.pdf>

8.5. Chiroptères

Pipistrelle de Kuhl (*Pipistrellus kuhlii*)

Description

Taille : 39 à 55 mm

Poids : 5 à 10 g

Identification : La plus petite chauve-souris d'Europe. De la taille d'un pouce ou d'un gros sucre et d'un poids équivalent à moins d'une pièce de 50 centimes d'euro. Son pelage dorsal est brun sombre à brun roux, montrant peu de contraste avec le ventre plus clair qui tire parfois sur le gris. Les parties nues, face et membranes, sont brun noir et contrastent avec le pelage. Les oreilles sont petites et triangulaires. L'intérieur des oreilles et le tragus court ne montrent pas de tendance colorée plus claire. La première incisive est bifide. La base du pénis est grise.

Cycle biologique :



Pipistrelle de Kuhl © INPN

	Transit printanier
	Hibernation
	Parturition/Elevage des jeunes
	Essaimage/Swarming

Statuts de protection et de conservation

Protection nationale (Arrêté du 08/01/2021)	Art.2
Directive « Habitats - Faune - Flore »	IV
Liste rouge européenne	LC
Liste rouge nationale	LC
Liste rouge régionale	LC

Menaces générales

La perturbation des gîtes de mise bas par les activités humaines ainsi que la mortalité induite par les chats et les collisions automobiles sont des pressions significatives sur l'espèce. Au-delà du climat hivernal qui contribue à faire décliner les populations, la prédation par la Chouette effraie est un facteur de mortalité existant pour la Pipistrelle de Kuhl.

Biologie et écologie

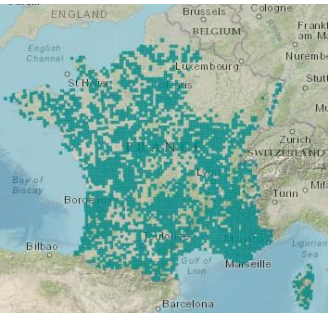
Habitats de reproduction et d'alimentation :

- Gîtes d'hiver :** Elle hiberne dans tous types de bâtiment. Elle s'insinue dans les infractuosités des murs, les dis jointements autour des huisseries et montre une nette attirance pour les grands édifices comme les églises, où elle se niche derrière les chemins de croix, en mixité avec la Pipistrelle commune. Elle colonise parfois les caves et les fissures de falaise.
- Gîtes d'été :** Elle choisit en priorité les bâtiments, charpentes, les chiens assis, derrière les bardages décollés, les abat-vents de toiture, les volets laissés ouverts, les poutres formant linteaux des portes de grange, les dis-jointements de ponts. Dans les constructions modernes, entre les dalles en béton et les caissons des volets roulants.

Type d'alimentation : La Pipistrelle de Kuhl est insectivore. Elle chasse en vol de nombreux diptères, papillons de nuit, des hyménoptères, des coléoptères, des arachnides etc.

Reproduction : Les colonies de mise-bas regroupent une vingtaine à plus d'une centaine de femelles, qui donnent naissance à un petit ou parfois à des « jumeaux ». Les naissances débutent de mai à début juin en fonction de la zone géographique. Les pariades ont lieu de la fin août au mois de septembre et l'espèce utilise alors les gîtes intermédiaires.

Répartition et abondance



Répartition nationale de l'espèce entre 2013 et 2023 © INPN, 2023

La Pipistrelle de Kuhl est une espèce du centre et du sud-est de l'Europe. Sa limite, autour de 50°N, s'étend sur un arc qui part du nord de la France puis passe par la Suisse, l'Autriche, la Turquie et atteint le nord de la péninsule Arabique. En Afrique, elle s'étend au nord du Sahara, du Maroc à l'Égypte. Vers l'est, elle est présente en Hongrie, Pologne, Bulgarie, Ukraine, Russie, jusqu'au Pakistan et à l'Inde.

Statut de l'espèce sur le site : Gîte arboricole possible, transit,

Impacts bruts du projet sur l'espèce :

Elagage des arbres en bordure des chemins. Abatage des arbres pour sécurisation : Destruction accidentelle d'individus d'espèces protégées.

Rassemblements et événementiels exceptionnels : Dérangement d'individus d'espèces protégées.

Mesures prises en faveur de l'espèce :

MR1 : Plan de fauche : Création de zones refuges

MR2 : Adapter la gestion des milieux aux périodes de sensibilité des espèces

MR3 : Mise en place de dispositifs favorables à la faune

MR6 : Bonnes pratiques pour l'accueil de manifestations sportives ou rassemblement culturels

MR8 : Abattage doux des arbres potentiellement favorables aux chiroptères

MR9 : Zones de préservation : Création de refuges pour la faune

Impacts résiduels du projet sur l'espèce : l'application des mesures de réduction envisagées engendre l'absence d'impacts résiduels.

Sources :

- Guide des Chauves-souris, de France, Belgique, Suisse et Luxembourg (Laurent Arthur/Michèle Lemaire) Biotope éditions (2 ième édition) ;
- INPN.

Pipistrelle de Nathusius (*Pipistrellus nathusii*)

Description

Taille : 46 à 55 mm

Poids : 6 à 15,5 g

Identification : La plus grande des Pipistrelles. Elle a un pelage dorsal, long et velu, de couleur châtain à brun. Les membranes et les parties nues sont d'un brun foncé. Le ventre est plus terne et plus clair. Oreilles courtes, triangulaires et arrondies au bout.

Cycle biologique :



Pipistrelle de Nathusius © INPN

	Transit printanier
	Hibernation
	Parturition/Elevage des jeunes
	Essaimage/Swarming

Statuts de protection et de conservation

Protection nationale (Arrêté du 08/01/2021)	Art.2
Directive « Habitats - Faune - Flore »	IV
Liste rouge européenne	LC
Liste rouge nationale	NT
Liste rouge régionale	NT

Menaces générales

La destruction d'habitats est particulièrement impactante pour l'espèce qui s'illustre par la destruction des zones humides, assèchement des marais, des étangs ou encore des forêt alluviales et des vieux arbres. Liées à l'activité humaine, les pressions importantes correspondent à l'extension des parcs éoliens, l'égavage et l'exploitation forestière ou encore la prédation par les chats.

Biologie et écologie

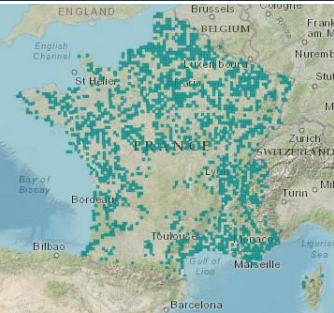
Habitats de reproduction et d'alimentation : Les colonies se reproduisent principalement dans l'est et le nord de l'Europe.

- Gîtes d'hiver :** La pipistrelle de Nathusius n'est pas cavernicole. Ses gîtes hivernaux naturels se situent dans les cavités arboricoles, les fissures et les décollements d'écorce : parcs urbains lors d'abattage d'arbres, nichoirs. On la retrouve également au sein des bâtiments derrière les bardages en bois et les murs creux frais, dans les tas de bois de chauffage et entre les empilements de palettes.
- Gîtes d'été :** Etant de petite taille, elle est capable de coloniser de très nombreux gîtes arboricoles notamment les anciennes loges de Pic épeiche qu'elle affectionne ou les nichoirs. Elle se glisse entre les planches de mirador, de cabane forestière, entre les boisements de pont et les entreposages de planches de scierie et peut aussi coloniser les combles.

Type d'alimentation : La Pipistrelle de Nathusius est une espèce forestière. Elle chasse de préférence en milieux boisés diversifiés, riches en plans d'eau, ou encore à proximité des haies et des lisières. Son domaine vital peut atteindre une vingtaine de kilomètres carrés et elle s'éloigne jusqu'à une demi-douzaine de kilomètres de son gîte. Son régime alimentaire se compose majoritairement de petits diptères (moustiques et moucheron), hyménoptères, coléoptères et occasionnellement des proies terrestres.

Reproduction : L'essentiel des colonies de mise bas se situe au nord et au nord-est de l'Europe centrale et les preuves de reproduction restent rares à l'ouest du continent comme en Champagne-Ardenne où onze colonies sont recensées. Les femelles arrivent sur leur lieu de mise bas début mai. Les colonies comptent habituellement de 20 à 200 femelles dont 75 % peuvent être aptes à la reproduction. Les petits naissent au du mois de juin puis sont capables de voler à la fin du mois au plus tard mi-juillet. A partir de début août, une dizaine de jours avant l'arrivée des premières femelles de retour de migration, les mâles aux glandes buccales hypertrophiées, signe de rut, commencent à investir leur nichoir en milieu forestier. Les parades nuptiales s'achèvent dans la troisième décade d'octobre, au plus tard début novembre.

Répartition et abondance



Cette espèce européenne est présente en dessous de 60°N, du sud de la Scandinavie, au centre de l'Espagne, en Irlande, Angleterre, Italie et au nord de la Grèce et vers l'est atteint le Kazakhstan. Elle est présente sur toute la zone francophone, y compris la Corse et montre en France des populations plus abondantes sur les littoraux qu'au centre. Il apparait de grandes disparités d'effectif et de sexe associées au caractère migrateur de l'espèce.

Espèce migratrice, elle entreprend des déplacements saisonniers sur de très grandes distances pour rejoindre ses lieux de mise-bas ou ses gîtes d'hibernation.

Répartition nationale de l'espèce entre 2013 et 2023 © INPN, 2023

Statut de l'espèce sur le site : Gîte arboricole possible, transit,

Impacts bruts du projet sur l'espèce :

Elagage des arbres en bordure des chemins. Abatage des arbres pour sécurisation : Destruction accidentelle d'individus d'espèces protégées.

Rassemblements et événementiels exceptionnels : Dérangement d'individus d'espèces protégées.

Mesures prises en faveur de l'espèce :

- MR1 : Plan de fauche : Création de zones refuges
- MR2 : Adapter la gestion des milieux aux périodes de sensibilité des espèces
- MR3 : Mise en place de dispositifs favorables à la faune
- MR6 : Bonnes pratiques pour l'accueil de manifestations sportives ou rassemblement culturels
- MR8 : Abatage doux des arbres potentiellement favorables aux chiroptères
- MR9 : Zones de préservation : Création de refuges pour la faune

Impacts résiduels du projet sur l'espèce : l'application des mesures de réduction envisagées engendre l'absence d'impacts résiduels.

Sources :

- Guide des Chauves-souris, de France, Belgique, Suisse et Luxembourg (Laurent Arthur/Michèle Lemaire) Biotope éditions (2 ième édition) ;
- INPN.

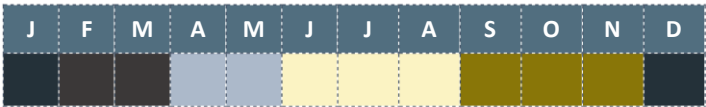
Pipistrelle de pygmée (*Pipistrellus pygmaeus*)

Description

Taille : 36 à 51 mm
Poids : 4 à 8 g

Identification : C’est la plus petite chauve-souris d’Europe, très légèrement inférieure à la Pipistrelle commune même si l’ensemble des mensurations des avant-bras et des doigts se chevauchent entre ces deux espèces. Le premier critère qui doit orienter vers une identification de cette espèce est la coloration nettement plus claire de la face et des oreilles, dans les caramels et les rosés, avec une accentuation toujours plus claire à l’intérieur du pavillon de l’oreille. Le pelage dorsal est brun clair, voire isabelle dans le sud de la France épais, avec peu de différences de tonalités avec la peau de la face et des oreilles. Le museau est court, le front légèrement bombé.

Cycle biologique :



Pipistrelle pygmée © INPN

	Transit printanier
	Hibernation
	Parturition/Elevage des jeunes
	Essaimage/Swarming

Biologie et écologie

Habitats de reproduction et d’alimentation :

- **Gîtes d’hiver :** Il existe peu de données hivernales sur cette espèce car sans la réveiller, et donc la perturber fortement, il est impossible de la différencier de ses cousines. Elle a toutefois été découverte dans des nichoirs, des bâtiments, des cheminées ou des cavités arboricoles et il est probable qu’une partie importante de ses populations hiberne dans ces types de gîte.
- **Gîtes d’été :** Ses gîtes estivaux se trouvent toujours proches de milieux boisés, en général des ripisylves. Très anthropophile, elle s’infiltrer dans les espaces accessibles des toitures, des isolations, derrière les volets ou entre les moellons des murs, derrière les habillages en bois des façades ou des constructions en bois, des ponts modernes. Elle affectionne les décolllements d’écorce et les cavités d’arbres

Type d’alimentation : Elle se nourrit essentiellement de petits diptères.

Reproduction : En France, les jeunes naissent dans la seconde moitié de juin et ce sont souvent des jumeaux. Ces juvéniles peuvent se reproduire dès leur premier automne. C’est après la dispersion des jeunes que commencent les pariades, du début du mois d’août jusqu’en octobre. Les mâles attirent les femelles comme chez la Pipistrelle de Nathusius et des harems peuvent se constituer avec jusqu’à une douzaine de femelles.

Répartition et abondance



Répartition nationale de l'espèce entre 2013 et 2023 © INPN, 2023

En sympatrie avec la Pipistrelle commune sur tout le centre et le sud de l’Europe. En France, elle est rare à très rare sur la majeure partie du pays mais nettement commune au sud.

Statuts de protection et de conservation

Protection nationale (Arrêté du 08/01/2021)	Art.3
Directive « Habitats - Faune - Flore »	/
Liste rouge européenne	LC
Liste rouge nationale	LC
Liste rouge régionale	NT

Menaces générales

Compte tenu de sa présence au niveau des ripisylves et des linéaires, la destruction des haies ou l’arasement de la végétation le long des réseaux hydrographiques, des étangs et des lacs représentent une pression importante pour l’espèce. Au même titre que les autres espèces, la mortalité induite par la circulation routière ou les éoliennes participent à son déclin.

Statut de l’espèce sur le site : Gîte arboricole possible, transit,

Impacts bruts du projet sur l’espèce :

Elagage des arbres en bordure des chemins. Abatage des arbres pour sécurisation : Destruction accidentelle d’individus d’espèces protégées.

Rassemblements et événementiels exceptionnels : Dérangement d’individus d’espèces protégées.

Mesures prises en faveur de l’espèce :

- MR1 : Plan de fauche : Création de zones refuges
- MR2 : Adapter la gestion des milieux aux périodes de sensibilité des espèces
- MR3 : Mise en place de dispositifs favorables à la faune
- MR6 : Bonnes pratiques pour l’accueil de manifestations sportives ou rassemblement culturels
- MR8 : Abattage doux des arbres potentiellement favorables aux chiroptères
- MR9 : Zones de préservation : Création de refuges pour la faune

Impacts résiduels du projet sur l’espèce : l’application des mesures de réduction envisagées engendre l’absence d’impacts résiduels.

Sources :

- Guide des Chauves-souris, de France, Belgique, Suisse et Luxembourg (Laurent Arthur/Michèle Lemaire) Biotope éditions (2 ième édition) ;
- INPN.

Sérotine commune (*Eptesicus serotinus*)

Description

Taille : 46 à 55 mm

Poids : 6 à 15,5 g

Identification : Grande chauve-souris robuste à forte mâchoire. La face et les membranes sont très sombres, tirant vers le chocolat noir. Les oreilles sont de taille moyenne, triangulaires avec le sommet arrondi, tout comme le court tragus qui se courbe vers l'avant du museau. Le pelage est long, soyeux, bien sombre, marron foncé sur le dos et un peu plus clair sur le ventre. Celui de certains individus montre des variations tirant sur le brun roux ou le gris brun. Elle reste cependant très difficile à observer car en présence d'un intru, la Sérotine se fait discrète et disparaît à la vue en quelques dizaines de secondes.

Cycle biologique :



Sérotine commune © INPN

	Transit printanier
	Hibernation
	Parturition/Elevage des jeunes
	Essaimage/Swarming

Biologie et écologie

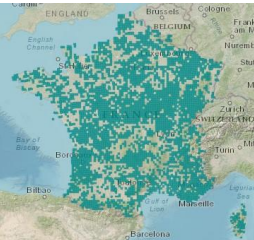
Habitats de reproduction et d'alimentation :

- Gîtes d'hiver :** Cette espèce souvent solitaire est très difficile à découvrir en hibernation. En effet, elle se réfugie dans des anfractuosités diverses ou des lieux difficiles à prospecter comme l'isolation et les toitures où elle est régulièrement découverte en cas de travaux, seule ou en petits essaims d'une demi-douzaine d'individus. Elle investit en solitaire les appentis ou les greniers frais, se dissimule derrière les cartons, des panneaux ou des planches verticales. On la découvre aussi, mais plus rarement, dans les fissures des voûtes des caves assez sèches, des casemates et autres ouvrages militaires, des mines ou dans les arbres creux.
- Gîtes d'été :** Elle s'installe presque toujours dans les bâtiments, au sein des combles vastes ou restreints, derrière les parois de plaques de plâtre, dans les murs disjoints auxquels elle accède, sous les habillages d'ardoises et de bois recouvrant les façades, ou de rrière les volets laissés ouverts, voire fermés. Elle se réfugie quelquefois sous les corniches des ponts, rarement dans les cavités arboricole s ou les niohirs.

Type d'alimentation : Elle est opportuniste et s'attaque à de nombreux taxons : Coléoptères, Lépidoptères, Trichoptères, Diptères et Hyménoptères.

Reproduction : L'arrivée de la colonie, qui compte souvent de 10 à 50 individus, s'étale sur les deux premières décades d'avril, en fonction des conditions météorologiques et de la température. Le développement de l'embryon dure une cinquantaine de jours et les cas de gémellité sont rares. Les naissances ont lieu tout au long du mois de juin, en fonction de la latitude et de la météorologie. La plupart des colonies se vident en août, mais en octobre, quelques chauves-souris restent sous les toitures les mieux isolées et des petits groupes ou des individus solidaires n'en bougeront pas de l'hiver.

Répartition et abondance



Espèce paléarctique, elle couvre toute l'Europe jusqu'à la latitude 55°N : la moitié sud de l'Angleterre, les Etats baltes, l'extrême sud de la Suède et s'étend à l'est, en passant au sud de l'Himalya, jusqu'en Chine. C'est une espèce de basse altitude, rarement découverte au-dessus de 800 m. Elle peut-être localement très commune, voire abondante.

Répartition nationale de l'espèce entre 2013 et 2023 © INPN, 2023

Statuts de protection et de conservation

Protection nationale (Arrêté du 08/01/2021)	Art.2
Directive « Habitats - Faune - Flore »	IV
Liste rouge européenne	LC
Liste rouge nationale	NT
Liste rouge régionale	LC

Menaces générales

Les menaces d'origine anthropique comme la rénovation des bâtiments ainsi que le busage des conduits de cheminée entraînent l'expulsion voire l'extermination des colonies. Malgré son statut commun, elle est également victime de collisions routières et de collisions avec les éoliennes. De plus, elle est régulièrement prédatée notamment au sein des greniers par les chats, les rapaces, de l'Hobereau à la Hulotte, et les couleuvres d'Esculape. De manière plus locale, la rage peut contaminer une partie de la colonie mais certains individus développent des anticorps et résistent au virus.

Statut de l'espèce sur le site : Gîte arboricole possible, transit,

Impacts bruts du projet sur l'espèce :

Elagage des arbres en bordure des chemins. Abatage des arbres pour sécurisation : Destruction accidentelle d'individus d'espèces protégées.

Rassemblements et événementiels exceptionnels : Dérangement d'individus d'espèces protégées.

Mesures prises en faveur de l'espèce :

MR1 : Plan de fauche : Création de zones refuges

MR2 : Adapter la gestion des milieux aux périodes de sensibilité des espèces

MR3 : Mise en place de dispositifs favorables à la faune

MR6 : Bonnes pratiques pour l'accueil de manifestations sportives ou rassemblement culturels

MR8 : Abattage doux des arbres potentiellement favorables aux chiroptères

MR9 : Zones de préservation : Création de refuges pour la faune

Impacts résiduels du projet sur l'espèce : l'application des mesures de réduction envisagées engendre l'absence d'impacts résiduels.

Sources :

- Guide des Chauves-souris, de France, Belgique, Suisse et Luxembourg (Laurent Arthur/Michèle Lemaire) Biotope éditions (2 ième édition) ;
- INPN.

Vespère de Savi (*Hypsugo savii*)



Description

Taille : 40 à 54 mm

Poids : 5 à 10 g

Identification : Petite chauve-souris dont la face et les membranes sont noir anthracite. Le poil dorsal brun est long, il peut présenter des mèches dorées et argentées à ses extrémités. Le pelage ventral est blanc sale à jaune clair et tranche notamment avec la couleur des épaules et le noir de la tête, celui des juvéniles est plus uniforme. Les oreilles sont courtes et bien rondes dans leur partie supérieure. Le tragus est court, épais, élargi, vers son extrémité.

Cycle biologique :



Vespère de Savi © INPN

	Transit printanier
	Hibernation
	Parturition/Elevage des jeunes
	Essaimage/Swarming

Statuts de protection et de conservation

Directive « Habitats - Faune - Flore »	An IV
Liste rouge européenne	LC
Liste rouge nationale	LC
Liste rouge régionale	LC

Menaces générales

L'espèce est particulièrement sensible aux aménagements réalisés par l'homme dans le paysage. Elle est notamment victime de collisions routières et de nombreux cas de mortalité sont recensés sous les éoliennes en Allemagne, en Croatie et en France. Les aménagements des falaises en via ferrata ou en site d'escalade lui sont également préjudiciables.

Biologie et écologie

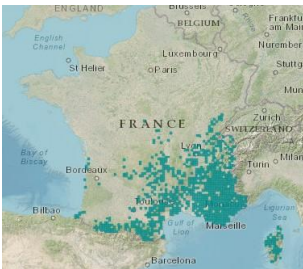
Habitats de reproduction et d'alimentation :

- Gîtes d'hiver :** Le Vespère de Savi se niche dans les fissures et les alvéoles de falaise à toute hauteur ainsi que les dis jointements de pierre des grands édifices. Il apparaît souvent aux entrées de grottes et de cavités souterraines où il s'enfonce dans d'étroites anfractuosités de la voûte. Il reste toujours très difficile à localiser en cette saison.
- Gîtes d'été :** En milieu naturel, il est très régulièrement présent dans les lézardes des parois rocheuses et des falaises, dans les étroitures, les alvéoles ou les microfissures de la roche à toute hauteur ainsi que dans les fentes des arbres. Il s'installe derrière les habillages en bois des façades, même à deux mètres de hauteur et au sein de l'isolation des maisons individuelles, derrière les volets ou les éc orces découverts au sein des ponts ou dans des endroits étonnants comme sous les boîtes de conserve recouvrant les piquets délimitant les pâtures.

Type d'alimentation : Elle poursuit les petits insectes en essaimage (lépidoptères, hyménoptères, neuroptères, des pucerons. Dans le sud de l'Europe, les cigales et les punaises.

Reproduction : Bien peu de colonies de mise bas ont été découvertes ou suivies par les biologistes et en France, celle en activité se compte nt sur les doigts d'une main. Elles sont connues jusqu'à 1200 m d'altitude. Le plus souvent, il s'agit de petits groupes de 5 à 10 femelles, parfois jusqu'à 40, avec des maxims dans le sud de l'Europe et dans les Balkans de 70 individus. La croissance des jeunes est rapide et l'espèce donne régulièrement naissance à des jumeaux. A l'entrée des cavités, pendant l'été, une forte proportion de mâles est capturée faisant nettement songer à des essaimages.

Répartition et abondance



Répartition nationale de l'espèce entre 2013 et 2023 © INPN, 2023

L'espèce est localement commune, voire abondante, comme dans les régions méridionales karstiques ou dans les vallées rocheuses et montagneuses où le Vespère de Savi est régulièrement capturé au-dessus de plans d'eau et aux entrées de grottes. Compte tenu de ses habitudes fissuricoles et de sa dispersion dans des milieux difficiles à prospecter comme les gorges et les falaises, la trouver en gîte s'avère une gageure et la découverte d'une colonie reste exceptionnelle.

Statut de l'espèce sur le site : Gîte possible, transit, chasse

Impacts bruts du projet sur l'espèce :

Rassemblements et événementiels exceptionnels : Dérangement d'individus d'espèces protégées.

Mesures prises en faveur de l'espèce :

- MR1 : Plan de fauche : Création de zones refuges
- MR2 : Adapter la gestion des milieux aux périodes de sensibilité des espèces
- MR3 : Mise en place de dispositifs favorables à la faune
- MR6 : Bonnes pratiques pour l'accueil de manifestations sportives ou rassemblement culturels
- MR8 : Abattage doux des arbres potentiellement favorables aux chiroptères
- MR9 : Zones de préservation : Création de refuges pour la faune

Impacts résiduels du projet sur l'espèce : l'application des mesures de réduction envisagées engendre l'absence d'impacts résiduels.

Sources :

- Guide des Chauves-souris, de France, Belgique, Suisse et Luxembourg (Laurent Arthur/Michèle Lemaire) Biotope éditions (2 ième édition) ;
- INPN.

Murin de Daubenton (*Myotis daubentonii*)

Description

Taille : 43 à 55 mm

Poids : 6 à 12 g

Identification : Petite chauve-souris de forme ovoïde et ramassée, aux grands pieds munis de belles griffes. Les oreilles sont courtes et le pelage frontal descend en brosse jusqu’au museau donnant à la tête une physionomie de petit hérisson. Chez les vieux individus, la carnation du visage est rosâtre à rougeâtre, ceux de moins de deux ans ont une face moins colorée et beaucoup de jeunes adultes portent une petite marque sombre et bleuâtre sous la lèvre inférieure, elle disparaîtra le plus souvent au second printemps. Le pavillon interne de l’oreille s’éclaircie nettement vers sa base. Le pourtour des oreilles est marron foncé avec des nuances rougeâtres, comme les membranes alaires. Le pelage est court, dense, s’allongeant sur le dos jusqu’à atteindre 8 mm, marron chez les adultes et gris chez les juvéniles, jusqu’à la première mue. Le ventre, plus clair, va du blanc cassé au blanc grisâtre. Des individus entièrement roux, attribués à cette espèce, ont été signalés en France.

Cycle biologique :



Murin de Daubenton © INPN

	Transit printanier
	Hibernation
	Parturition/Elevage des jeunes
	Essaimage/Swarming

Statuts de protection et de conservation

Protection nationale (Arrêté du 08/01/2021)	Art.2
Directive « Habitats - Faune - Flore »	IV
Liste rouge européenne	LC
Liste rouge nationale	LC
Liste rouge régionale	LC

Menaces générales

Au regard de sa dépendance aux ouvrages anthropiques et aux arbres, la gestion des ponts et la gestion sylvicole sont des menaces pesantes pour l’espèce. De plus, les collisions routières et l’assèchement des zones humides affectent négativement les espèces tant par la destruction d’individus que par la disparition de leurs milieux de prédilection.

Statut de l’espèce sur le site : Gîte possible, transit, chasse

Impacts bruts du projet sur l’espèce :

Rassemblements et événementiels exceptionnels : Dérangement d’individus d’espèces protégées.

Mesures prises en faveur de l’espèce :

- MR1 : Plan de fauche : Création de zones refuges
- MR2 : Adapter la gestion des milieux aux périodes de sensibilité des espèces
- MR3 : Mise en place de dispositifs favorables à la faune
- MR6 : Bonnes pratiques pour l’accueil de manifestations sportives ou rassemblement culturels
- MR9 : Zones de préservation : Création de refuges pour la faune

Impacts résiduels du projet sur l’espèce : l’application des mesures de réduction envisagées engendre l’absence d’impacts résiduels.

Sources :

- Guide des Chauves-souris, de France, Belgique, Suisse et Luxembourg (Laurent Arthur/Michèle Lemaire) Biotope éditions (2 ième édition) ;
- PNA Chiroptères ;
- INPN.

Biologie et écologie

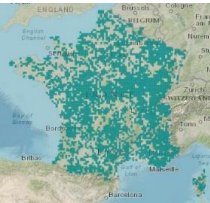
Habitats de reproduction et d’alimentation :

- Gîtes d’hiver :** Il s’agit d’une espèce cavernicole, elle s’installe dans les caves, grottes, carrières, mines, casemates enterrées, ruines, puits, tunnels et tout autre gîte souterrain de petite ou de grande dimension. Elle affectionne les lieux saturés en humidité, nécessaire à son métabolisme, ce qui explique qu’elle ne soit observée que de passage dans les caves sèches ou les vides sanitaires des maisons modernes, au début du printemps ou fin d’été. En l’absence de site souterrain, l’espèce est difficile à localiser car elle peut occuper les cavités arboricoles. Quelques individus hibernent dans les ponts hors gel sous les climats doux mais, en cas de crue hivernale, ils peuvent être noyés dans leur sommeil.
- Gîtes d’été :** Les cavités arboricoles présentent l’un des deux sites privilégiés de l’espèce, sans exclusivité d’essence tant qu’il s’agit de feuillus : chêne, bouleau, charme, orme, tremble ou hêtre. Il s’installera dans une loge de Pic épeiche ou noir, une anfractuosité liée à une carie, un chablis dû à une tempête ou à la foudre, derrière une plaque de d’écorce décollée. Les seconds types de gîte occupés par l’espèce sont les ponts et autres passages souterrains dans lesquels circule l’eau courante. L’espèce est exceptionnellement présente dans les combles, rarement derrière des volets, et quand elle occupe des bâtiments comme les moulins, c’est toujours à faible distance de l’eau. Les colonies de mise bas sont très rares en milieu souterrains.

Type d’alimentation : Il se nourrit principalement de coléoptères, lépidoptères, araignées.

Reproduction : Les colonies commencent à se peupler à la mi-mars et 50% de l’effectif peut déjà être en place si le temps est clément. En avril il est au complet. Sur le continent les colonies sont essentiellement constituées de femelles. Les naissances ont lieu essentiellement pendant les premières semaines de juin. Un mois plus tard les juvéniles sont volants. Courant août ; les colonies commencent à se vider au profit des cavités souterraines utilisées pour les essaimages automnaux.

Répartition et abondance



En Europe, sa limite de répartition s’arrête au sud de l’Espagne à la Grèce méridionale et au nord de la Turquie (présent en Corse, Sicile et Sardaigne). Il s’étend vers l’est à travers l’Eurasie jusqu’au nord du Japon et aux côtés pacifiques. Il est localisé à commun sur toute la zone francophone.

Noctule commune (*Noctula noctula*)

Description

Taille : 60 à 90 mm
Poids : 17 à 45 g

Identification : La Noctule commune figure parmi les grandes espèces d’Europe. Les membranes, les avant-bras et la tête sont d’un brun homogène. Les oreilles sont larges à la base, avec un sommet bien arrondi, en forme de pelle. Le tragus court est petit à l’aspect d’un chapeau en forme de champignon. Elle possède un beau pelage dorsal brun roussâtre avec des reflets dorés. La face ventrale est brune, légèrement plus claire. Les ailes sont longues et fines, adaptées au vol rapide. Comme toutes les Noctules, elle dégage une forte odeur musquée, agréable et caractéristique.

Cycle biologique :



Noctule commune© INPN

	Transit printanier
	Hibernation
	Parturition/Elevage des jeunes
	Essaimage/Swarming

Biologie et écologie

Habitats de reproduction et d’alimentation :

- Gîtes d’hiver :** Elle s’installe en forêt comme en ville. En milieu arboricole, elle colonise les larges cavités ou d’anciennes loges de pics agrandies par le temps ainsi que les niohirs. Dans les constructions, elle rampe sous les disjointements en béton des cornic hes de pont, d’immeuble ou de château d’eau. Elle est exceptionnellement découverte dans les ruines ou les tunnels.
- Gîtes d’été :** Les Noctules se cachent sous les acrotères des corniches ou derrière les murs banchés des habillages des façades, comme sous les ponts et autres ouvrages d’art. Elle n’est pas connue pour apprécier les fissures de paroi rocheuses, mais peut parfo is estiver en groupe sous des grands porches de grottes.

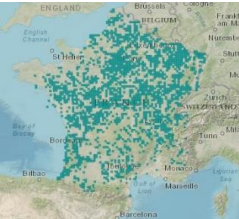
Type d’alimentation : Elle se nourrit essentiellement de petit et gros coléoptères, Lépidoptères et Diptères.

Reproduction : Les plus importantes zones de mise bas sont regroupées dans l’est et le Nord de l’Europe. Toutefois, dans l’ouest comme en Franc, des colonies de reproduction rares et dispersées sont découvertes chaque année en Auvergne, dans le Centre, en Picardie, en Champagne-Ardenne, en Ile-de-France, dans le Limousin et en Poitou-Charentes.

Elles s’installent sur leur lieu de mise-bas à partir de mi-mai et la présence de mâles y est exceptionnelle et ne dépasse pas 2%. Elles peuvent être aptes à la reproduction dès la première année et les mâles à partir de 2 ans.

Le vol est inné : au cours de sa cinquième semaine, le jeune se jette dans et il ne lui faut que quelques minutes pour maitriser tous les pri ncipes du déplacement aérien. L’émancipation est atteinte au bout de sept à huit semaines. C’est à cette époque que les femelles non sédentaires, accompagnées de leurs jeunes, reviennent de migration pour rejoindre les mâles. Les pariades sont bruyantes, les mâles installés devant l’entrée de leur cavité vocalisent pour se constituer un harem de quatre à dix femelles.

Répartition et abondance



Répartition nationale de l'espèce entre 2013 et 2023 © INPN, 2023

La Noctule commune est répandue dans toute l’Europe occidentale jusqu’à 60°N. L’espèce est présente sur toute la zone francophone mais montre de notables disparités en densité. En France, elle est commune dans tout le centre-ouest, plus rare au sud et sur le littoral, de la Bretagne au Pas-de-Calais.

Statuts de protection et de conservation

Protection nationale (Arrêté du 08/01/2021)	Art.2
Directive « Habitats - Faune - Flore »	IV
Liste rouge européenne	LC
Liste rouge nationale	VU
Liste rouge régionale	NT

Menaces générales

Les éoliennes industrielles représentent probablement la plus grande menace à venir pour cette espèce pour laquelle les taux de mortalité sont très élevés. La gestion forestière productiviste, l’élagage en zone urbaine et la non-conservation des très vieux arbres pour les cavités d’hibernation compromettent ses gîtes naturels. La rénovation des constructions ains que les ponts peuvent constituer des pièges fatals. Des causes de déclin naturelles sont préjudiciables pour l’espèce comme les vagues de froid exceptionnellement fortes qui peuvent décimer localement ses populations ou la prédation surtout par les rapaces nocturne ou diurnes.

Statut de l’espèce sur le site : Gîte arboricole possible, transit,

Impacts bruts du projet sur l’espèce :

Elagage des arbres en bordure des chemins. Abatage des arbres pour sécurisation : Destruction accidentelle d’individus d’espèces protégées.

Rassemblements et événementiels exceptionnels : Dérangement d’individus d’espèces protégées.

Mesures prises en faveur de l’espèce :

MR1 : Plan de fauche : Création de zones refuges

MR2 : Adapter la gestion des milieux aux périodes de sensibilité des espèces

MR3 : Mise en place de dispositifs favorables à la faune

MR6 : Bonnes pratiques pour l’accueil de manifestations sportives ou rassemblement culturels

MR8 : Abattage doux des arbres potentiellement favorables aux chiroptères

MR9 : Zones de préservation : Création de refuges pour la faune

Impacts résiduels du projet sur l’espèce : l’application des mesures de réduction envisagées engendre l’absence d’impacts résiduels.

Sources :

- Guide des Chauves-souris, de France, Belgique, Suisse et Luxembourg (Laurent Arthur/Michèle Lemaire) Biotope éditions (2 ième édition) ;
- INPN.

Noctule de Leisler (*Nyctalus leisleri*)



Description

Taille : 48 à 72 mm

Poids : 8 à 23,5 g

Identification : Espèce de taille moyenne aux membranes alaires et à la face brune, elle est discrète et calme. Les oreilles sont courtes et larges avec le sommet bien arrondi, en forme de pelle, le tragus est court, en chapeau de champignon, comme chez toutes les Noctules. La taille du corps même si c’est la plus petite des trois Noctules. Le pelage est relativement court et dense, semblable à un velours, assez atone en couleur, brun terne tirant vers le brun gris pour les juvéniles. Son odeur musquée est caractéristique du genre, est agréable et légèrement différente d celle de la Noctule commune.

Cycle biologique :



Noctule de Leisler © INPN

	Transit printanier
	Hibernation
	Parturition/Elevage des jeunes
	Essaimage/Swarming

Biologie et écologie

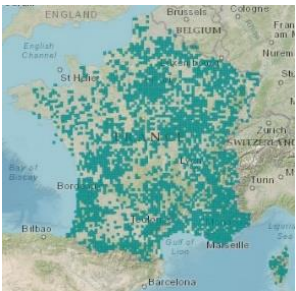
Habitats de reproduction et d'alimentation :

- **Gîtes d’hiver :** L’espèce n’est pas cavernicole. On la trouve le plus souvent suite à un abatage d’arbre ou à un contrôle de nichoir. Elle surgit régulièrement en solitaire dans les maisons au moment des migrations, échoue sur les paillassons ou tombe dans les conduits d e cheminée ou les inserts et y meurt de faim si elle n’est pas libérée.
- **Gîtes d’été :** Pour ses gîtes arboricoles, la Noctule de Leisler est étonnamment éclectique. Elle est très présente dans les nichoirs. Elle s’installe dans l’isolation d’une toiture, sous la couverture d’un chien-assis, l’anfractuosité d’un mur ou d’une paroi creuse, un linteau de porte de grange, une corniche disjointe de pont.

Type d'alimentation : En tant qu’espèce opportuniste, elle chasse essentiellement des insectes crépusculaires comme les coléoptères, les hétérocères, les diptères et les trichoptères.

Reproduction : D’importantes migrations des femelles vers l’Est de l’Europe surviennent au printemps dès mi-mai avec des regroupements pouvant aller jusqu’à cent individus. Les naissances gémellaires sont fréquentes pour l’espèce avec la naissance des jeunes à partir de la mi-juin et leur envol dès le mois d’août. Le retour des femelles vers l’ouest de l’Europe se fait à la fin de l’été où les mâles vont former des harems composés d’une dizaine de femelles pour s’accoupler dès la fin juillet jusqu’en septembre.

Répartition et abondance



Répartition nationale de l'espèce entre 2013 et 2023 © INPN, 2023

En France ces populations ne sont pas homogènes non plus, assez rare au nord-ouest, elles augmentent en densité vers le sud-est. Elle peut apparaître ponctuellement en grand nombre sur des secteurs comme le littoral méditerranéen, au moment des migrations automnales.

Statuts de protection et de conservation

Protection nationale (Arrêté du 08/01/2021)	Art.2
Directive « Habitats - Faune - Flore »	IV
Liste rouge européenne	LC
Liste rouge nationale	NT
Liste rouge régionale	NT

Menaces générales

La gestion forestière inappropriée et la prédation par la martre constituent des menaces pour l’espèce dans les milieux naturels qu’elle fréquente. Au niveau des milieux agricoles et des pâturages, l’usage de vermifuges à base d’ivermectine pour les cheptels contamine indirectement l’espèce qui a pour habitude de chasser dans ces habitats. En milieu plus urbanisé, le tubage systématique des cheminées et l’évacuation ou la destruction dans les greniers sont des menaces anthropiques pour la Noctule de Leisler qui voit ses gîtes potentiels disparaître.

Statut de l’espèce sur le site : Gîte arboricole possible, transit,

Impacts bruts du projet sur l’espèce :

Elagage des arbres en bordure des chemins. Abatage des arbres pour sécurisation : Destruction accidentelle d’individus d’espèces protégées.

Rassemblements et événementiels exceptionnels : Dérangement d’individus d’espèces protégées.

Mesures prises en faveur de l’espèce :

MR1 : Plan de fauche : Création de zones refuges

MR2 : Adapter la gestion des milieux aux périodes de sensibilité des espèces

MR3 : Mise en place de dispositifs favorables à la faune

MR6 : Bonnes pratiques pour l’accueil de manifestations sportives ou rassemblement culturels

MR8 : Abattage doux des arbres potentiellement favorables aux chiroptères

MR9 : Zones de préservation : Création de refuges pour la faune

Impacts résiduels du projet sur l’espèce : l’application des mesures de réduction envisagées engendre l’absence d’impacts résiduels.

Sources :

- Guide des Chauves-souris, de France, Belgique, Suisse et Luxembourg (Laurent Arthur/Michèle Lemaire) Biotope éditions (2 ième édition) ;
- INPN ;
- SHNA..

© V. PRIE



Oreillard gris © INPN

	Transit printanier
	Hibernation
	Parturition/Elevage des jeunes
	Essaimage/Swarming

[illegible]

Reproduction : Les colonies de reproduction sont essentiellement installées dans les bâtiments, elles comptent entre dix et une trentaine de chauves-souris. Les naissances ont lieu la seconde semaine de juin jusqu'à début juillet, les mises bas s'échelonnent suffisamment pour que les jeunes montrent des différences notables.

Répartition nationale de l'espèce entre 2013 et 2023 © INPN, 2023

Son aire de répartition remonte jusqu'à 53°N sauf pour des données très localisées à la pointe septentrionale de la Suède. L'Oreillard gris est présent à l'extrême sud de l'Angleterre et atteint presque les frontières nord de l'Allemagne et de la Pologne. Vers le sud, il couvre toute la péninsule Ibérique, les grandes îles méditerranéennes sauf la Crète et Chypre. Il est absent de Turquie, du sud, de l'Italie, de la Grèce et de l'Afrique du Nord. A l'est, son aire de distribution s'arrête en Ukraine.

Protection nationale (Arrêté du 08/01/2021)	Art.2
Directive « Habitats - Faune - Flore »	IV
Liste rouge européenne	LC
Liste rouge nationale	LC
Liste rouge régionale	LC

La rénovation du bâti comprenant parfois le réaménagement des combles entraîne une perte de gîte portant atteinte à l'espèce. Cette pression s'accompagne de pressions naturelles et anthropiques : prédation par les chats, collisions routières, mortalité par les plantes comme les Sétaires ou le papier tue-mouches qui sont des pièges pour l'espèce.

Impacts résiduels du projet sur l'espèce : l'application des mesures de réduction envisagées engendre l'absence d'impacts résiduels.

- Guide des Chauves-souris, de France, Belgique, Suisse et Luxembourg (Laurent Arthur/Michèle Lemaire) Biotope éditions (2 ième édition) ;
- INPN.

Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*)

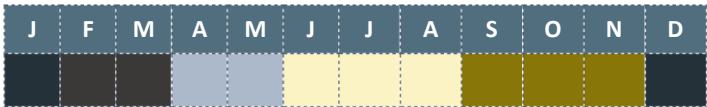
Description

Taille : 36 à 51 mm

Poids : 3 à 8 g

Identification : La plus petite chauve-souris d'Europe. De la taille d'un pouce ou d'un gros sucre et d'un poids équivalent à moins d'une pièce de 50 centimes d'euro. Son pelage dorsal est brun sombre à brun roux, montrant peu de contraste avec le ventre plus clair qui tire parfois sur le gris. Les parties nues, face et membranes, sont brun noir et contrastent avec le pelage. Les oreilles sont petites et triangulaires. L'intérieur des oreilles et le tragus court ne montrent pas de tendance colorée plus claire. La première incisive est bifide. La base du pénis est grise.

Cycle biologique :



Pipistrelle commune © INPN

	Transit printanier
	Hibernation
	Parturition/Elevage des jeunes
	Essaimage/Swarming

Statuts de protection et de conservation

Protection nationale (Arrêté du 08/01/2021)	Art.2
Directive « Habitats - Faune - Flore »	IV
Liste rouge européenne	LC
Liste rouge nationale	NT
Liste rouge régionale	LC

Menaces générales

Les éoliennes représentent une menace majeure en raison de leur incidence localement forte sur cette espèce. A l'exception des accidents anecdotiques, la prédation par les chats, les vagues de froid exceptionnelles et les invasions complètent les pressions sur cette espèce en déclin au niveau national.

Biologie et écologie

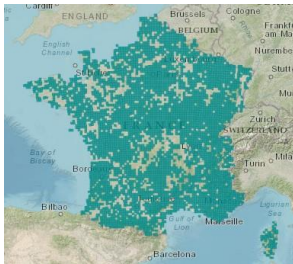
Habitats de reproduction et d'alimentation :

- Gîtes d'hiver :** Carrières souterraines très rarement. Bâtiments non chauffés, les églises, entre les moellons de pierres, sous les corniches d'immeubles, et dans les voussoirs de pont et d'aqueduc.
- Gîtes d'été :** Maisons, granges, les garages, les immeubles, bâtiments, arrière de volet, habillage de façade, panneau ou enseigne lumineuse décollés d'un mur, espace creux lié à l'isolation ou à la couverture d'un toit, parpaing accessible, coffre de store, dalle de polystyrène de faux plafond, poutre formant linteau, anfractuosités de charpente, retour de zinc d'une toiture ou d'une tuile de rive, nichoir, cavité arboricole, et parfois trou formé par un gros insecte xylophage.

Type d'alimentation : La pipistrelle capture de petits insectes diptères (Chironomes, Cécidomyidés, Cératopogonidés, et Brachycères). Ensuite vient les lépidoptères, coléoptères, trichoptères, neuroptères, cigales et éphémères. Elle devient sélective dans ses choix quand les proies abondent et sont diversifiées, et plus opportuniste quand l'offre se restreint.

Reproduction : Arrivée du gîte de mise bas d'e la mi-avril, jusqu'à fin mai. Les colonies peuvent être de quelques individus, jusqu'à 1000 grand maximum. Lors des naissances, il peut y avoir des jumeaux. Le développement des jeunes est assez rapide et deviennent volants à quatre semaines. Les parades sont observées de mi-juillet jusqu'à début octobre. Les sites peuvent être éloignés de 25 km du gîte de mise bas. Les mâles décrivent des vols elliptiques réguliers devant l'entrée du gîte pour y attirer les femelles.

Répartition et abondance



La Pipistrelle commune est répandue dans toute l'Europe et présente partout en France.

Répartition nationale de l'espèce entre 2013 et 2023 © INPN, 2023

Statut de l'espèce sur le site : Gîte arboricole possible, transit,

Impacts bruts du projet sur l'espèce :

Elagage des arbres en bordure des chemins. Abatage des arbres pour sécurisation : Destruction accidentelle d'individus d'espèces protégées.

Rassemblements et événementiels exceptionnels : Dérangement d'individus d'espèces protégées.

Mesures prises en faveur de l'espèce :

MR1 : Plan de fauche : Création de zones refuges

MR2 : Adapter la gestion des milieux aux périodes de sensibilité des espèces

MR3 : Mise en place de dispositifs favorables à la faune

MR6 : Bonnes pratiques pour l'accueil de manifestations sportives ou rassemblement culturels

MR8 : Abattage doux des arbres potentiellement favorables aux chiroptères

MR9 : Zones de préservation : Création de refuges pour la faune

Impacts résiduels du projet sur l'espèce : l'application des mesures de réduction envisagées engendre l'absence d'impacts résiduels.

Sources :

- Guide des Chauves-souris, de France, Belgique, Suisse et Luxembourg (Laurent Arthur/Michèle Lemaire) Biotope éditions (2^{ème} édition) ;
- INPN.

Les opérations d'entretien du parc telles que la fauche des zones de prairie, l'entretien des lisières, la taille et l'abatage des arbres pour des raisons de sécurisation ne peuvent être effectuées dans leur totalité sur les périodes les moins sensibles pour la faune protégée. Tout d'abord, car la surface du parc (159 ha) et la charge de travail correspondante, ne permettent pas aux équipes de réaliser toutes les opérations d'entretien sur une courte période de l'année. De plus, des opérations de sécurisation des arbres, notamment liés aux ravageurs et aux conditions météorologiques, nécessitent des interventions tout au long de l'année. A ce titre, il existe des risques de destruction d'individus d'espèces protégées tel que l'avifaune avec les œufs et oisillons aux nids, des chauves-souris dans les cavités d'arbres, ou encore des amphibiens et reptiles dans des caches au sol et dans la végétation.

Aucune mesure compensatoire n'est proposée. En effet, aucun habitat d'espèce n'est impacté par le plan de gestion qui a pour vocation intrinsèque de maintenir ses fonctions d'accueil des espèces du parc (cf. chapitre 4.3.2.4). Les seuls impacts retenus sur les espèces protégées sont des risques de destruction et de dérangement d'individus. Ces risques sont réduits à un niveau « Très faible » grâce à l'application de mesures de réduction qui seront retranscrites dans le plan de gestion du parc de Parilly en cours d'élaboration. Cette absence d'impacts sur les habitats d'espèces, ne nécessite donc pas à la mise en place de mesures de compensation, qui viserait à recréer ou restaurer des habitats de reproduction d'espèces.

10. Formulaire Cerfa

EODD© – Confidentiel – Tous droits réservés – Reproduction interdite sans autorisation

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :

Capture manuelle

Capture au filet

Capture avec épuisette

Pièges

Autres moyens de capture

Préciser :

Utilisation de sources lumineuses

Préciser :

Utilisation d'émissions sonores

Préciser :

Modalités de marquage des animaux (description et justification) :

Suite sur papier libre

D2. DESTRUCTION *

Destruction des nids

Préciser :

Destruction des œufs

Préciser :

Destruction des animaux

Par animaux prédateurs

Préciser :

Par pièges létaux

Préciser :

Par capture et euthanasie

Préciser :

Par armes de chasse

Préciser :

Autres moyens de destruction

Préciser :

Risque de destruction accidentelle lors de opérations d'entretien de la végétation du parc

Suite sur papier libre

D3. PERTURBATION INTENTIONNELLE *

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs

Préciser :

Utilisation d'animaux domestiques

Préciser :

Utilisation de sources lumineuses

Préciser :

Utilisation d'émissions sonores

Préciser :

Utilisation de moyens pyrotechniques

Préciser :

Utilisation d'armes de tir

Préciser :

Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle

Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION *

Formation initiale en biologie animale

Préciser :

Formation continue en biologie animale

Préciser :

Autre formation

Préciser :

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION

Préciser la période : Plan de gestion du parc : 2024 à 2029

ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION

Régions administratives : Rhône-Alpes-Auvergne

Départements : Rhône

Cantons :

Communes : Bron, Vénissieux

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Relâcher des animaux capturés

Mesures de protection réglementaires

Renforcement des populations de l'espèce

Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : Mesures de réduction des impacts liées aux modalités de gestion du parc

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Suivi des populations animales du parc par les associations naturalistes partenaires de la Métropole de Lyon

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à

le

Votre signature

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION		
	Nom scientifique Nom commun	Quantité Description (1)
B1	Certhia brachydactyla Grimpereau des jardins	cf. note accompagnante
B2	Asio otus Hibou moyen-duc	
B3	Parus caeruleus Mésange bleue	
B4	Parus major Mésange charbonnière	
B5	Parus cristatus Mésange huppée	

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION		
	Nom scientifique Nom commun	Quantité Description (1)
B1	Parus ater Mésange noire	cf. note accompagnante
B2	Aegithalos caudatus Orite à longue queue	
B3	Otus scops Petit-duc scops	
B4	Dendrocopos major Pic épeiche	
B5	Picus viridis Pic vert	

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION		
	Nom scientifique Nom commun	Quantité Description (1)
B1	Phylloscopus collybita Pouillot véloce	cf. note accompagnante
B2	Regulus ignicapilla Roitelet à triple bandeau	
B3	Regulus regulus Roitelet huppé	
B4	Erithacus rubecula Rougegorge familier	
B5	Phoenicurus phoenicurus Rougequeue à front blanc	

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

EODD© – Confidentiel – Tous droits réservés – Reproduction interdite sans autorisation

141

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION		
Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1 <i>Serinus serinus</i> Serin cini		
B2 <i>Sitta europaea</i> Sittelle torchepot		
B3 <i>Troglodytes troglodytes</i> Troglodyte mignon		cf. note accompagnante
B4 <i>Carduelis chloris</i> Verdier d'Europe		
B5 <i>Alytes obstetricans</i> Alyte accoucheur		
(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers		

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION		
Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1 <i>Pelophylax sp</i> Complexe des grenouilles "vertes"		
B2 <i>Epidalea calamita</i> Crapaud calamite		
B3 <i>Pelophylax lessonae</i> Grenouille de Lessona		cf. note accompagnante
B4 <i>Pelophylax ridibundus</i> Grenouille rieuse		
B5 <i>Pelodytes punctatus</i> Pélodyte ponctué		
(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers		

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION		
Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1 <i>Ichthyosaura alpestris</i> Triton alpestre		
B2 <i>Lissotriton helveticus</i> Triton palmé		
B3 <i>Hierophis viridiflavus</i> Couleuvre verte et jaune		cf. note accompagnante
B4 <i>Podarcis muralis</i> Lézard des murailles		
B5 <i>Anguis fragilis</i> Orvet fragile		
(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers		

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION		
Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1		
<i>Sciurus vulgaris</i> Écureuil roux		
B2		cf. note accompagnante
<i>Erinaceus europaeus</i> Hérisson d'Europe		
B3		
<i>Pipistrellus kuhlii</i> Pipistrelle de Kuhl		
B4		
<i>Pipistrellus nathusii</i> Pipistrelle de Nathusius		
B5		
<i>Pipistrellus pygmaeus</i> Pipistrelle pygmée		

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION		
Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1		
<i>Eptesicus serotinus</i> Sérotine commune		
B2		cf. note accompagnante
<i>Nyctalus noctula</i> Noctule commune		
B3		
<i>Nyctalus leisleri</i> Noctule de Leisler		
B4		
<i>Pipistrellus pipistrellus</i> Pipistrelle commune		
B5		

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

11. Rédacteurs de l’étude

La réalisation du présent dossier de demande de dérogation espèces protégées a été pilotée par le bureau de conseil et d’ingénierie en environnement EODD Ingénieurs Conseils en 2024.

Tableau 31 : Auteurs du DDEP et des études techniques associées

Compétence	Société	Contacts	Coordonnées
Expertise Faune, Flore et Habitats		t.poblet@eodd.fr	Centre Léon Blum 171/173, rue Léon Blum 69100 VILLEURBANNE
Rédacteurs	Alex BARATEAU Tomas POBLET Paul WAGNER Celia HEYDON		
Supervision	David BERGERON		

ANNEXE 1 : Liste des espèces végétales recensées sur le parc en 2021

NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	DHFF	PN FR	PR RA	LRM	LRE	LR FR	LR RA	ZNIEFF AURA Continental - PR	CONV. BERNE	EEE RA	HORTICOLES
<i>Abies alba</i> Mill., 1768	Sapin pectiné	/	/	/	LC	LC	LC	LC	/	/	/	H
<i>Abies pinsapo</i> Boiss., 1838	Sapin d'Espagne	/	/	/	EN	EN	NA	NE	/	/	/	H
<i>Acer campestre</i> L., 1753	Érable champêtre	/	/	/	LC	LC	LC	LC	/	/	/	H
<i>Acer monspessulanum</i> L., 1753	Érable de Montpellier	/	/	/	LC	LC	LC	LC	/	/	/	H
<i>Acer negundo</i> L., 1753	Érable negundo	/	/	/	LC	NE	NA	NE	/	/	Averée	/
<i>Acer platanoides</i> L., 1753	Érable plane	/	/	/	LC	LC	LC	LC	/	/	/	H
<i>Acer pseudoplatanus</i> L., 1753	Érable sycomore	/	/	/	LC	LC	LC	LC	/	/	/	H
<i>Achillea millefolium</i> L., 1753	Achillée millefeuille	/	/	/	LC	LC	LC	LC	/	/	/	/
<i>Aesculus hippocastanum</i> L., 1753	Marronnier d'Inde	/	/	/	VU	VU	NA	NE	/	/	/	H
<i>Agrimonia eupatoria</i> L., 1753	Aigremoine eupatoire	/	/	/	NE	LC	LC	LC	/	/	/	/
<i>Ailanthus altissima</i> (Mill.) Swingle, 1916	Ailante glanduleux	/	/	/	NE	NE	NA	NE	/	/	Averée	/
<i>Alliaria petiolata</i> (M.Bieb.) Cavara & Grande, 1913	Alliaire	/	/	/	NE	NE	LC	LC	/	/	/	/
<i>Alnus cordata</i> (Loisel.) Duby, 1828	Aulne cordé	/	/	/	LC	LC	LC	NE	/	/	/	H
<i>Anacamptis pyramidalis</i> (L.) Rich., 1817	Orchis pyramidal	/	/	/	NE	LC	LC	LC	/	/	/	/
<i>Anisantha madritensis</i> (L.) Nevski, 1934	Brome de Madrid	/	/	/	NE	NE	LC	LC	/	/	/	/
<i>Anisantha sterilis</i> (L.) Nevski, 1934	Brome stérile	/	/	/	NE	NE	LC	LC	/	/	/	/
<i>Anthriscus sylvestris</i> (L.) Hoffm., 1814	Cerfeuil des bois	/	/	/	NE	NE	LC	LC	/	/	/	/
<i>Arbutus unedo</i> L., 1753	Arbousier commun	/	/	/	LC	LC	LC	LC	/	/	/	H
<i>Arctium lappa</i> L., 1753	Grande Bardane	/	/	/	NE	LC	LC	LC	/	/	/	/
<i>Arenaria serpyllifolia</i> L., 1753	Sabline à feuilles de serpolet	/	/	/	NE	NE	LC	LC	/	/	/	/
<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819	Fromental élevé	/	/	/	NE	LC	LC	LC	/	/	/	/
<i>Artemisia verlotiorum</i> Lamotte, 1877	Armoise des Frères Verlot	/	/	/	NE	NE	NA	NE	/	/	Averée	/
<i>Asplenium ruta-muraria</i> L., 1753	Doradille rue des murailles	/	/	/	NE	LC	LC	LC	/	/	/	/
<i>Asplenium trichomanes</i> L., 1753	Capillaire des murailles	/	/	/	NE	LC	LC	LC	/	/	/	/
<i>Avena fatua</i> L., 1753	Avoine folle	/	/	/	LC	LC	LC	NE	/	/	/	/
<i>Avena sativa</i> L., 1753	Avoine cultivée	/	/	/	NE	NE	NA	LC	/	/	/	/
<i>Ballota nigra</i> L., 1753	Ballote noire	/	/	/	NE	LC	LC	LC	/	/	/	/
<i>Barbarea vulgaris</i> W.T.Aiton, 1812	Barbarée commune	/	/	/	LC	LC	LC	LC	/	/	/	/
<i>Bellis perennis</i> L., 1753	Pâquerette	/	/	/	NE	NE	LC	LC	/	/	/	/
<i>Berberis aquifolium</i> Pursh, 1814	Faux Houx	/	/	/	NE	NE	NA	NE	/	/	/	H
<i>Borago officinalis</i> L., 1753	Bourrache officinale	/	/	/	NE	LC	LC	NE	/	/	/	H
<i>Brachypodium sylvaticum</i> (Huds.) P.Beauv., 1812	Brachypode des bois	/	/	/	NE	NE	LC	LC	/	/	/	/
<i>Bromus hordeaceus</i> L., 1753	Brome mou	/	/	/	NE	NE	LC	LC	/	/	/	/
<i>Bryonia dioica</i> Jacq., 1774	Bryone dioïque	/	/	/	NE	NE	LC	LC	/	/	/	/
<i>Capsella bursa-pastoris</i> (L.) Medik., 1792	Capselle bourse-à-pasteur	/	/	/	NE	LC	LC	LC	/	/	/	/
<i>Cardamine hirsuta</i> L., 1753	Cardamine hérissée	/	/	/	NE	NE	LC	LC	/	/	/	/
<i>Carduus acanthoides</i> L., 1753	Chardon faux-acanthe	/	/	/	NE	NE	NA	NE	/	/	/	/
<i>Carex divulsa</i> Stokes, 1787	Laîche écartée	/	/	/	NE	NE	LC	LC	/	/	/	/
<i>Carex remota</i> L., 1755	Laîche espacée	/	/	/	LC	NE	LC	LC	/	/	/	/
<i>Carpinus betulus</i> L., 1753	Charme, Charmille	/	/	/	LC	LC	LC	LC	/	/	/	H
<i>Castanea sativa</i> Mill., 1768	Châtaignier	/	/	/	LC	LC	LC	LC	/	/	/	H
<i>Cedrus atlantica</i> (Manetti ex Endl.) Carrière, 1855	Cèdre de l'Atlas	/	/	/	EN	NE	NA	NE	/	/	/	H
<i>Cedrus deodara</i> (Roxb. ex D.Don) G.Don, 1830	Cèdre de l'Himalaya	/	/	/	LC	NE	NA	NE	/	/	/	H
<i>Cedrus libani</i> A.Rich., 1823	Cèdre du Liban	/	/	/	VU	VU	NA	NE	/	/	/	H
<i>Celtis australis</i> L., 1753	Micocoulier de Provence	/	/	/	LC	LC	LC	LC	/	/	/	H
<i>Centaurea jacea</i> L., 1753	Centaurée jacée	/	/	/	NE	NE	LC	LC	/	/	/	/
<i>Centaurea nigra</i> L., 1753	Centaurée noire	/	/	/	NE	NE	DD	NE	/	/	/	/
<i>Cerastium glomeratum</i> Thuill., 1799	Céraiste aggloméré	/	/	/	NE	NE	LC	LC	/	/	/	/
<i>Cerastium tomentosum</i> L., 1753	Céraiste tomenteux	/	/	/	NE	NE	NA	NE	/	/	Emergente	H
<i>Chamaecyparis lawsoniana</i> (A.Murray) Parl., 1866	Cyprés de Lawson	/	/	/	NT	NE	NE	NE	/	/	/	H
<i>Chelidonium majus</i> L., 1753	Grande Chélidoïne	/	/	/	NE	LC	LC	LC	/	/	/	/
<i>Chenopodium album</i> L., 1753	Chénopode blanc	/	/	/	NE	NE	LC	LC	/	/	/	/
<i>Chondrilla juncea</i> L., 1753	Chondrille à tige de jonc	/	/	/	NE	NE	LC	LC	/	/	/	/
<i>Cirsium arvense</i> (L.) Scop., 1772	Cirse des champs	/	/	/	NE	NE	LC	LC	/	/	/	/

NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	DHFF	PN FR	PR RA	LRM	LRE	LR FR	LR RA	ZNIEFF AURA Continental - PR	CONV. BERNE	EEE RA	HORTICOLES
<i>Cirsium vulgare</i> (Savi) Ten., 1838	Cirse commun	/	/	/	NE	NE	LC	LC	/	/	/	/
<i>Clematis vitalba</i> L., 1753	Clématite des haies	/	/	/	NE	NE	LC	LC	/	/	/	/
<i>Clinopodium vulgare</i> L., 1753	Sariette commune	/	/	/	NE	NE	LC	LC	/	/	/	/
<i>Colutea arborescens</i> L., 1753	Baguenaudier	/	/	/	NE	NE	LC	LC	/	/	/	H
<i>Convolvulus arvensis</i> L., 1753	Liseron des champs	/	/	/	NE	NE	LC	LC	/	/	/	/
<i>Coreopsis lanceolata</i> L., 1753	Coréopsis lancéolé	/	/	/	NE	NE	NA	NE	/	/	/	H
<i>Cornus sanguinea</i> L., 1753	Cornouiller sanguin	/	/	/	NE	NE	LC	LC	/	/	/	H
<i>Coronilla varia</i> L., 1753	Coronille changeante	/	/	/	NE	LC	LC	LC	/	/	/	/
<i>Corylus maxima</i> Mill., 1768	Coudrier de Lambert	/	/	/	DD	DD	NA	NE	/	/	/	H
<i>Cotinus coggygria</i> Scop., 1771	Arbre à perruque	/	/	/	LC	LC	LC	LC	/	/	/	H
<i>Cotoneaster coriaceus</i> Franch., 1890	Cotonéaster laiteux	/	/	/	NE	NE	NE	NE	/	/	/	H
<i>Cotoneaster franchetii</i> Bois, 1902	Cotonéaster de Franchet	/	/	/	NE	NE	NA	NE	/	/	/	H
<i>Crataegus germanica</i> (L.) Kuntze, 1891	Néflier	/	/	/	LC	LC	LC	LC	/	/	/	H
<i>Crataegus monogyna</i> Jacq., 1775	Aubépine à un style	/	/	/	LC	LC	LC	LC	/	/	/	H
<i>Crepis capillaris</i> (L.) Wallr., 1840	Crépide capillaire	/	/	/	NE	NE	LC	LC	/	/	/	/
<i>Crepis foetida</i> L., 1753	Crépide fétide	/	/	/	NE	NE	LC	LC	/	/	/	/
<i>Cupressus sempervirens</i> L., 1753	Cyprès d'Italie	/	/	/	LC	LC	NA	NE	/	/	/	H
<i>Cyperus eragrostis</i> Lam., 1791	Souchet vigoureux	/	/	/	LC	NE	NA	NE	/	/	Avérée	/
<i>Dactylis glomerata</i> L., 1753	Dactyle aggloméré	/	/	/	NE	NE	LC	LC	/	/	/	/
<i>Daucus carota</i> L., 1753	Carotte sauvage	/	/	/	NE	LC	LC	LC	/	/	/	/
<i>Deutzia scabra</i> Thunb., 1781	Deutzia	/	/	/	LC	NE	NA	NE	/	/	/	H
<i>Dipsacus fullonum</i> L., 1753	Cabaret des oiseaux	/	/	/	NE	NE	LC	LC	/	/	/	/
<i>Elytrigia repens</i> (L.) Desv. ex Nevski, 1934	Chiendent commun	/	/	/	NE	NE	LC	LC	/	/	/	/
<i>Epilobium hirsutum</i> L., 1753	Épilobe hérissé	/	/	/	LC	NE	LC	LC	/	/	/	/
<i>Epilobium tetragonum</i> L., 1753	Épilobe à tige carrée	/	/	/	NE	NE	LC	LC	/	/	/	/
<i>Erigeron annuus</i> (L.) Desf., 1804	Vergerette annuelle	/	/	/	NE	NE	NA	NE	/	/	Avérée	/
<i>Erodium cicutarium</i> (L.) L'Hér., 1789	Érodium à feuilles de ciguë	/	/	/	NE	NE	LC	LC	/	/	/	/
<i>Eryngium campestre</i> L., 1753	Chardon Roland	/	/	/	NE	NE	LC	LC	/	/	/	/
<i>Eschscholzia californica</i> Cham., 1820	Pavot de Californie	/	/	/	NE	NE	NA	NE	/	/	Emergente	H
<i>Euonymus europaeus</i> L., 1753	Bonnet-d'évêque	/	/	/	LC	LC	LC	LC	/	/	/	H
<i>Fagus sylvatica</i> L., 1753	Hêtre	/	/	/	LC	LC	LC	LC	/	/	/	H
<i>Festuca ovina</i> L., 1753	Fétuque des moutons	/	/	/	NE	LC	LC	LC	/	/	/	/
<i>Ficus carica</i> L., 1753	Figuier commun	/	/	/	LC	LC	LC	LC	/	/	/	H
<i>Fragaria vesca</i> L., 1753	Fraisier sauvage	/	/	/	NE	LC	LC	LC	/	/	/	/
<i>Fraxinus excelsior</i> L., 1753	Frêne élevé	/	/	/	NT	NT	LC	LC	/	/	/	H
<i>Galium aparine</i> L., 1753	Gaillet gratteron	/	/	/	NE	LC	LC	LC	/	/	/	/
<i>Galium mollugo</i> L., 1753	Gaillet commun	/	/	/	NE	NE	LC	LC	/	/	/	/
<i>Geranium dissectum</i> L., 1755	Géranium découpé	/	/	/	NE	NE	LC	LC	/	/	/	/
<i>Geranium molle</i> L., 1753	Géranium à feuilles molles	/	/	/	NE	NE	LC	LC	/	/	/	/
<i>Geranium purpureum</i> Vill., 1786	Géranium pourpre	/	/	/	NE	NE	LC	NE	/	/	/	/
<i>Geranium pyrenaicum</i> Burm.f., 1759	Géranium des Pyrénées	/	/	/	NE	NE	LC	LC	/	/	/	/
<i>Geranium robertianum</i> L., 1753	Herbe à Robert	/	/	/	NE	NE	LC	LC	/	/	/	/
<i>Geranium rotundifolium</i> L., 1753	Géranium à feuilles rondes	/	/	/	NE	NE	LC	LC	/	/	/	/
<i>Geum urbanum</i> L., 1753	Benoîte commune	/	/	/	NE	LC	LC	LC	/	/	/	/
<i>Ginkgo biloba</i> L., 1771	Ginkgo	/	/	/	EN	NE	NA	NE	/	/	/	H
<i>Gleditsia triacanthos</i> L., 1753	Févier d'Amérique	/	/	/	LC	NE	NA	NE	/	/	/	H
<i>Hedera colchica</i> (K.Koch) K.Koch, 1859	Lierre de Perse	/	/	/	NE	NE	NE	NE	/	/	/	H
<i>Hedera helix</i> L., 1753	Lierre grimpant	/	/	/	NE	LC	LC	LC	/	/	/	/
<i>Himantoglossum hircinum</i> (L.) Spreng., 1826	Orchis bouc	/	/	Dpt 42	NE	LC	LC	LC	/	/	/	/
<i>Hordeum murinum</i> L., 1753	Orge sauvage	/	/	/	LC	LC	LC	LC	/	/	/	/
<i>Humulus lupulus</i> L., 1753	Houblon grimpant	/	/	/	NE	LC	LC	LC	/	/	/	/
<i>Hylotelephium telephium</i> (L.) H.Ohba, 1977	Orpin reprise	/	/	/	NE	NE	LC	LC	/	/	/	/
<i>Hypericum perforatum</i> L., 1753	Millepertuis perforé	/	/	/	NE	LC	LC	LC	/	/	/	/
<i>Hypochaeris radicata</i> L., 1753	Porcelle enracinée	/	/	/	NE	NE	LC	LC	/	/	/	/
<i>Iris germanica</i> L., 1753	Iris d'Allemagne	/	/	/	DD	NE	LC	NE	/	/	/	H
<i>Jacobaea vulgaris</i> Gaertn., 1791	Séneçon jacobée	/	/	/	NE	NE	LC	LC	/	/	/	/
<i>Juglans regia</i> L., 1753	Noyer commun	/	/	/	LC	LC	NA	NE	/	/	/	H

NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	DHFF	PN FR	PR RA	LRM	LRE	LR FR	LR RA	ZNIEFF AURA Continental - PR	CONV. BERNE	EEE RA	HORTICOLES
<i>Laburnum anagyroides</i> Medik., 1787	Faux-ébénier	/	/	/	LC	LC	LC	LC	/	/	/	H
<i>Lactuca serriola</i> L., 1756	Laitue scariole	/	/	/	NE	LC	LC	LC	/	/	/	/
<i>Lactuca virosa</i> L., 1753	Laitue vireuse	/	/	/	NE	DD	LC	LC	/	/	/	/
<i>Lapsana communis</i> L., 1753	Lampsane commune	/	/	/	NE	NE	LC	LC	/	/	/	/
<i>Lathyrus latifolius</i> L., 1753	Gesse à larges feuilles	/	/	/	LC	LC	LC	LC	/	/	/	/
<i>Lemna minor</i> L., 1753	Petite lentille d'eau	/	/	/	LC	LC	LC	LC	/	/	/	/
<i>Lepidium draba</i> L., 1753	Passerage drave	/	/	/	NE	NE	LC	LC	/	/	/	/
<i>Ligustrum vulgare</i> L., 1753	Troène	/	/	/	NE	NE	LC	LC	/	/	/	H
<i>Linaria vulgaris</i> Mill., 1768	Linaire commune	/	/	/	NE	NE	LC	LC	/	/	/	/
<i>Linum usitatissimum</i> L., 1753	Lin cultivé	/	/	/	NE	NE	LC	LC	/	/	/	H
<i>Lobularia maritima</i> (L.) Desv., 1815	Lobulaire maritime	/	/	/	NE	NE	LC	NE	/	/	/	H
<i>Lolium perenne</i> L., 1753	Ivraie vivace	/	/	/	NE	LC	LC	LC	/	/	/	/
<i>Lonicera japonica</i> Thunb., 1784	Chèvrefeuille du Japon	/	/	/	NE	NE	NA	NE	/	/	Emergente	H
<i>Lonicera periclymenum</i> L., 1753	Chèvrefeuille des bois	/	/	/	NE	NE	LC	LC	/	/	/	/
<i>Lotus corniculatus</i> L., 1753	Lotier corniculé	/	/	/	NE	LC	LC	LC	/	/	/	/
<i>Luzula sylvatica</i> (Huds.) Gaudin, 1811	Luzule des bois	/	/	/	NE	NE	LC	LC	/	/	/	/
<i>Lycopus europaeus</i> L., 1753	Lycope d'Europe	/	/	/	LC	LC	LC	LC	/	/	/	/
<i>Malus sylvestris</i> Mill., 1768	Pommier sauvage	/	/	/	DD	DD	LC	LC	/	/	/	H
<i>Malva moschata</i> L., 1753	Mauve musquée	/	/	/	NE	NE	LC	LC	/	/	/	/
<i>Malva sylvestris</i> L., 1753	Mauve sauvage	/	/	/	NE	LC	LC	LC	/	/	/	/
<i>Matricaria chamomilla</i> L., 1753	Matricaire Camomille	/	/	/	NE	LC	LC	NE	/	/	/	/
<i>Medicago arabica</i> (L.) Huds., 1762	Luzerne tachetée	/	/	/	NE	LC	LC	LC	/	/	/	/
<i>Medicago lupulina</i> L., 1753	Luzerne lupuline	/	/	/	NE	LC	LC	LC	/	/	/	/
<i>Medicago minima</i> (L.) L., 1754	Luzerne naine	/	/	/	NE	LC	LC	LC	/	/	/	/
<i>Medicago sativa</i> L., 1753	Luzerne cultivée	/	/	/	LC	LC	LC	LC	/	/	/	/
<i>Melica uniflora</i> Retz., 1779	Mélisse uniflore	/	/	/	NE	NE	LC	LC	/	/	/	/
<i>Mentha aquatica</i> L., 1753	Menthe aquatique	/	/	/	LC	LC	LC	LC	/	/	/	/
<i>Mentha suaveolens</i> Ehrh., 1792	Menthe à feuilles rondes	/	/	/	LC	NE	LC	LC	/	/	/	/
<i>Mercurialis annua</i> L., 1753	Mercuriale annuelle	/	/	/	NE	NE	LC	LC	/	/	/	/
<i>Morus alba</i> L., 1753	Mûrier blanc	/	/	/	NE	NE	NA	NE	/	/	Emergente	H
<i>Morus nigra</i> L., 1753	Mûrier noir	/	/	/	NE	NE	NA	NE	/	/	/	H
<i>Muscari comosum</i> (L.) Mill., 1768	Muscari à toupet	/	/	/	NE	NE	LC	LC	/	/	/	/
<i>Myosotis arvensis</i> (L.) Hill, 1764	Myosotis des champs	/	/	/	NE	NE	LC	LC	/	/	/	/
<i>Myosotis discolor</i> Pers., 1797	Myosotis bicolore	/	/	/	NE	NE	LC	LC	/	/	/	/
<i>Nepeta cataria</i> L., 1753	Herbe aux chats	/	/	/	NE	LC	NT	NE	/	/	/	/
<i>Nigella damascena</i> L., 1753	Nigelle de Damas	/	/	/	NE	NE	LC	LC	/	/	/	H
<i>Onobrychis viciifolia</i> Scop., 1772	Sainfoin	/	/	/	LC	LC	LC	LC	/	/	/	H
<i>Onopordum acanthium</i> L., 1753	Onopordon faux-acanthe	/	/	/	NE	NE	LC	LC	/	/	/	/
<i>Ophrys apifera</i> Huds., 1762	Ophrys abeille	/	/	/	NE	LC	LC	LC	Non déterminante	/	/	/
<i>Oxalis corniculata</i> L., 1753	Oxalis corniculé	/	/	/	NE	NE	LC	NE	/	/	/	/
<i>Papaver rhoeas</i> L., 1753	Coquelicot	/	/	/	NE	LC	LC	LC	/	/	/	/
<i>Parthenocissus inserta</i> (A.Kern.) Fritsch, 1922	Vigne-vierge commune	/	/	/	NE	NE	NA	NE	/	/	Avérée	/
<i>Parthenocissus quinquefolia</i> (L.) Planch., 1887	Vigne vierge à cinq feuilles	/	/	/	NE	NE	NA	NE	/	/	/	/
<i>Philadelphus coronarius</i> L., 1753	Seringa commun	/	/	/	NE	NE	NA	NE	/	/	/	H
<i>Phillyrea angustifolia</i> L., 1753	Alavert à feuilles étroites	/	/	/	NE	NE	LC	LC	/	/	/	H
<i>Pilosella officinarum</i> F.W.Schultz & Sch.Bip., 1862	Piloselle	/	/	/	NE	NE	LC	LC	/	/	/	/
<i>Pinus nigra</i> J.F.Arnold, 1785	Pin noir d'Autriche	/	/	/	LC	LC	LC	EN	/	/	/	H
<i>Pinus pinea</i> L., 1753	Pin parasol	/	/	/	LC	LC	LC	NE	/	/	/	H
<i>Pinus sylvestris</i> L., 1753	Pin sylvestre	/	/	/	LC	LC	LC	LC	/	/	/	H
<i>Pistacia lentiscus</i> L., 1753	Lentisque	/	/	/	LC	LC	LC	NE	/	/	/	H
<i>Plantago lanceolata</i> L., 1753	Plantain lancéolé	/	/	/	NE	LC	LC	LC	/	/	/	/
<i>Plantago major</i> L., 1753	Plantain majeur	/	/	/	LC	LC	LC	LC	/	/	/	/
<i>Platanus x hispanica</i> Mill. ex Münchh., 1770	Platan de l'Espagne	/	/	/	NE	NE	NE	NE	/	/	/	H
<i>Poa annua</i> L., 1753	Pâturin annuel	/	/	/	LC	NE	LC	LC	/	/	/	/
<i>Poa bulbosa</i> L., 1753	Pâturin bulbeux	/	/	/	NE	NE	LC	LC	/	/	/	/
<i>Poa trivialis</i> L., 1753	Pâturin commun	/	/	/	NE	NE	LC	LC	/	/	/	/
<i>Polygonum aviculare</i> L., 1753	Renouée des oiseaux	/	/	/	NE	LC	LC	LC	/	/	/	/

NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	DHFF	PN FR	PR RA	LRM	LRE	LR FR	LR RA	ZNIEFF AURA Continental - PR	CONV. BERNE	EEE RA	HORTICOLES
<i>Populus nigra</i> var. <i>italica</i> Du Roi, 1772	Peuplier noir d'Italie	/	/	/	NE	NE	NE	NE	/	/	/	H
<i>Potentilla argentea</i> L., 1753	Potentille argentée	/	/	/	NE	NE	DD	LC	/	/	/	/
<i>Potentilla grandiflora</i> L., 1753	Potentille à grandes fleurs	/	/	/	NE	NE	LC	LC	/	/	/	/
<i>Potentilla indica</i> (Andrews) Th.Wolf, 1904	Fraisier de Duchesne	/	/	/	NE	NE	NA	NE	/	/	Emergente	/
<i>Potentilla reptans</i> L., 1753	Potentille rampante	/	/	/	NE	NE	LC	LC	/	/	/	/
<i>Potentilla sterilis</i> (L.) Garcke, 1856	Potentille faux fraisier	/	/	/	NE	NE	LC	LC	/	/	/	/
<i>Poterium sanguisorba</i> L., 1753	Pimprenelle à fruits réticulés	/	/	/	NE	NE	LC	LC	/	/	/	/
<i>Prunella vulgaris</i> L., 1753	Brunelle commune	/	/	/	LC	LC	LC	LC	/	/	/	/
<i>Prunus cerasus</i> L., 1753	Cerisier acide	/	/	/	NE	NE	NA	NE	/	/	/	H
<i>Prunus domestica</i> L., 1753	Prunier domestique	/	/	/	DD	DD	NA	NE	/	/	/	H
<i>Prunus laurocerasus</i> L., 1753	Laurier-cerise	/	/	/	LC	LC	NA	NE	/	/	Emergente	/
<i>Prunus persica</i> (L.) Batsch, 1801	Pêcher	/	/	/	NE	NE	NA	NE	/	/	/	H
<i>Prunus spinosa</i> L., 1753	Épine noire	/	/	/	LC	LC	LC	LC	/	/	/	H
<i>Pseudotsuga menziesii</i> (Mirb.) Franco, 1950	Sapin de Douglas	/	/	/	LC	NE	NA	NE	/	/	/	H
<i>Pyracantha coccinea</i> M.Roem., 1847	Buisson ardent, Pyracantha	/	/	/	NE	NE	DD	NE	/	/	Emergente	H
<i>Quescus castaneifolia</i>	Chên à feuilles de châtaignier	/	/	/	NE	NE	NE	NE	/	/	/	H
<i>Quercus robur</i> L., 1753	Chêne pédonculé	/	/	/	LC	LC	LC	LC	/	/	/	H
<i>Quercus rubra</i> L., 1753	Chêne rouge d'Amérique	/	/	/	LC	NE	NA	NE	/	/	Emergente	H
<i>Ranunculus acris</i> L., 1753	Bouton d'or	/	/	/	NE	NE	LC	LC	/	/	/	/
<i>Ranunculus bulbosus</i> L., 1753	Renoncule bulbeuse	/	/	/	NE	NE	LC	LC	/	/	/	/
<i>Ranunculus parviflorus</i> L., 1758	Renoncule à petites fleurs	/	/	/	NE	NE	LC	EN	Déterminante	/	/	/
<i>Rapistrum rugosum</i> (L.) All., 1785	Rapistre rugueux	/	/	/	NE	NE	LC	LC	/	/	/	/
<i>Reynoutria japonica</i> Houtt., 1777	Renouée du Japon	/	/	/	NE	NE	NA	NE	/	/	Avérée	/
<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	Robinier faux-acacia	/	/	/	LC	NE	NA	NE	/	/	Avérée	/
<i>Rosa canina</i> L., 1753	Rosier des chiens	/	/	/	NE	LC	LC	LC	/	/	/	H
<i>Rostraria cristata</i> (L.) Tzvelev, 1971	Fausse Fléole	/	/	/	NE	NE	LC	LC	/	/	/	/
<i>Rubus fruticosus</i> L., 1753	Ronce de Bertram	/	/	/	NE	LC	NE	DD	/	/	/	/
<i>Rumex acetosa</i> L., 1753	Oseille des prés	/	/	/	NE	NE	LC	LC	/	/	/	/
<i>Rumex crispus</i> L., 1753	Patience crépue	/	/	/	NE	LC	LC	LC	/	/	/	/
<i>Rumex longifolius</i> DC., 1815	Oseille à feuilles allongées	/	/	/	NE	NE	LC	NE	/	/	/	/
<i>Salvia pratensis</i> L., 1753	Sauge des prés	/	/	/	NE	NE	LC	LC	/	/	/	/
<i>Sambucus nigra</i> L., 1753	Sureau noir	/	/	/	LC	NE	LC	LC	/	/	/	H
<i>Saponaria officinalis</i> L., 1753	Saponaire officinale	/	/	/	NE	LC	LC	LC	/	/	/	/
<i>Scorzoneroïdes autumnalis</i> (L.) Moench, 1794	Liondent d'automne	/	/	/	NE	NE	LC	LC	/	/	/	/
<i>Sedum album</i> L., 1753	Orpin blanc	/	/	/	NE	NE	LC	LC	/	/	/	/
<i>Senecio inaequidens</i> DC., 1838	Séneçon sud-africain	/	/	/	NE	NE	NA	NE	/	/	Avérée	/
<i>Sequoiadendron giganteum</i> (Lindl.) J.Buchholz, 1939	Séquoia géant	/	/	/	EN	NE	NA	NE	/	/	/	H
<i>Sherardia arvensis</i> L., 1753	Rubéole des champs	/	/	/	NE	NE	LC	LC	/	/	/	/
<i>Silene latifolia</i> Poir., 1789	Compagnon blanc	/	/	/	NE	NE	LC	LC	/	/	/	/
<i>Silene vulgaris</i> (Moench) Garcke, 1869	Silène enflé	/	/	/	LC	NE	LC	LC	/	/	/	/
<i>Silybum marianum</i> (L.) Gaertn., 1791	Chardon marie, Chardon marbré	/	/	/	LC	LC	LC	LC	/	/	/	/
<i>Sisymbrium officinale</i> (L.) Scop., 1772	Herbe aux chantes	/	/	/	NE	LC	LC	LC	/	/	/	/
<i>Sonchus oleraceus</i> L., 1753	Laiteron potager	/	/	/	NE	NE	LC	LC	/	/	/	/
<i>Sophora japonica</i> L., 1767	Sophora du Japon	/	/	/	NE	NE	NA	NE	/	/	/	H
<i>Sorbus aucuparia</i> L., 1753	Sorbier des oiseleurs	/	/	/	LC	LC	LC	LC	/	/	/	H
<i>Sorghum halepense</i> (L.) Pers., 1805	Sorgho d'Alep	/	/	/	NE	NE	NA	NE	/	/	Potentielle	/
<i>Spiraea cantoniensis</i> Lour., 1790	Spirée de Canton	/	/	/	LC	NE	NE	NE	/	/	/	H
<i>Stachys sylvatica</i> L., 1753	Épiaire des bois	/	/	/	NE	NE	LC	LC	/	/	/	/
<i>Syringa vulgaris</i> L., 1753	Lilas commun	/	/	/	LC	LC	NA	NE	/	/	/	H
<i>Tanacetum vulgare</i> L., 1753	Tanaisie commune	/	/	/	NE	NE	LC	LC	/	/	/	/
<i>Taraxacum officinale</i> F.H.Wigg., 1780	Pissenlit officinal	/	/	/	NE	LC	LC	NE	/	/	/	/
<i>Taxus baccata</i> L., 1753	If à baies	/	/	/	LC	LC	LC	LC	/	/	/	H
<i>Teucrium scorodonia</i> L., 1753	Germandrée	/	/	/	NE	LC	LC	LC	/	/	/	/
<i>Tilia platyphyllos</i> Scop., 1771	Tilleul à grandes feuilles	/	/	/	LC	LC	LC	LC	/	/	/	H
<i>Tragopogon pratensis</i> L., 1753	Salsifis des prés	/	/	/	NE	NE	LC	LC	/	/	/	/
<i>Trifolium arvense</i> L., 1753	Trèfle des champs	/	/	/	NE	LC	LC	LC	/	/	/	/
<i>Trifolium campestre</i> Schreb., 1804	Trèfle champêtre	/	/	/	NE	NE	LC	LC	/	/	/	/

NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	DHFF	PN FR	PR RA	LRM	LRE	LR FR	LR RA	ZNIEFF AURA Continental - PR	CONV. BERNE	EEE RA	HORTICOLES
<i>Trifolium dubium</i> Sibth., 1794	Trèfle douteux	/	/	/	NE	NE	LC	LC	/	/	/	/
<i>Trifolium incarnatum</i> L., 1753	Trèfle incarnat	/	/	/	LC	LC	LC	LC	/	/	/	H
<i>Trifolium pratense</i> L., 1753	Trèfle des prés	/	/	/	LC	LC	LC	LC	/	/	/	/
<i>Trifolium repens</i> L., 1753	Trèfle rampant	/	/	/	NE	LC	LC	LC	/	/	/	/
<i>Trifolium resupinatum</i> L., 1753	Trèfle renversé	/	/	/	NE	LC	LC	VU	/	/	/	H
<i>Typha angustifolia</i> L., 1753	Massette à feuilles étroites	/	/	/	LC	LC	LC	LC	/	/	/	/
<i>Ulmus minor</i> Mill., 1768	Petit Orme	/	/	/	DD	DD	LC	LC	/	/	/	H
<i>Urtica dioica</i> L., 1753	Ortie dioïque	/	/	/	LC	LC	LC	LC	/	/	/	/
<i>Valerianella locusta</i> (L.) Laterr., 1821	Mache doucette	/	/	/	NE	NE	LC	LC	/	/	/	/
<i>Verbascum pulverulentum</i> Vill., 1779	Molène pulvérulente	/	/	/	NE	NE	LC	LC	/	/	/	/
<i>Verbascum thapsus</i> L., 1753	Molène bouillon-blanc	/	/	/	NE	LC	LC	LC	/	/	/	/
<i>Veronica arvensis</i> L., 1753	Véronique des champs	/	/	/	NE	NE	LC	LC	/	/	/	/
<i>Veronica chamaedrys</i> L., 1753	Véronique petit chêne	/	/	/	NE	NE	LC	LC	/	/	/	/
<i>Veronica hederifolia</i> L., 1753	Véronique à feuilles de lierre	/	/	/	NE	NE	LC	LC	/	/	/	/
<i>Veronica officinalis</i> L., 1753	Véronique officinale	/	/	/	NE	LC	LC	LC	/	/	/	/
<i>Veronica persica</i> Poir., 1808	Véronique de Perse	/	/	/	NE	NE	NA	NE	/	/	/	/
<i>Viburnum lantana</i> L., 1753	Viorne mancienne	/	/	/	NE	NE	LC	LC	/	/	/	H
<i>Vicia cracca</i> L., 1753	Vesce cracca	/	/	/	NE	NE	LC	LC	/	/	/	/
<i>Vicia sativa</i> L., 1753	Vesce cultivée	/	/	/	LC	LC	NA	LC	/	/	/	/
<i>Vinca major</i> L., 1753	Grande pervenche	/	/	/	NE	NE	LC	NE	/	/	Emergente	H
<i>Viola reichenbachiana</i> Jord. ex Boreau, 1857	Violette des bois	/	/	/	NE	NE	LC	LC	/	/	/	/
<i>Vulpia bromoides</i> (L.) Gray, 1821	Vulpie queue-d'écureuil	/	/	/	NE	NE	LC	NE	/	/	/	/
<i>Vulpia myuros</i> (L.) C.C.Gmel., 1805	Vulpie queue-de-rat	/	/	/	NE	NE	LC	LC	/	/	/	/



ANNEXE 2 : Inventaires chiroptères du parc de Parilly – FNE RHONE (2020)



ANNEXE 3 : Prospection de gîtes potentiels à chiroptères – FNE RHONE (2023)